
U d'/of OTTAWA
39003004225735

LES

FACÉTIEUSES NUITS

DE STRAPAROLE



TOME QUATRIÈME

DIXIÈME A TREIZIÈME NUITS



E. Champollion, sc. Jouaust, Ed. A. Salmon, Imp.

DIXIÈME NUIT

Fable I.

LES FACÉTIEUSES NUITS

DU SEIGNEUR

J.-F. STRAPAROLE

TRADUITES PAR

J. LOUVEAU ET P. DE LARIVEY

PUBLIÉES

AVEC UNE PRÉFACE ET DES NOTES

PAR G. BRUNET

Quatorze dessins de J. Garnier

GRAVÉS A L'EAU-FORTE PAR CHAMPOLLION



PARIS

LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES

Rue Saint-Honoré, 338

—

M DCCC LXXXII





LA DIXIESME NUICT

*D*esja *de toutes parts les animaux soulageoient leurs peines journalieres, donnans repos à leurs membres recruz et lassez, les uns gisans sur la plume molle et doüillette, autres sur les aspres et durs cailloux, qui sur l'herbe menue, et qui sur les arbres fueilluz, quand ma Dame, accompagnée de ses damoiselles, sortit de sa chambre et vint en la salle où desja la compagnie s'estoit assemblée; et, avoir fait venir un serviteur, luy commanda apporter le vase d'or, dans lequel elle mit les noms de cinq damoiselles, dont le premier qu'elle en retira fut celuy de Laurette, le second de Ariane, le troisieme d'Alterie, le quatrieme d'Eritrée, et le cinquieme de Cataruze. Ce faict et aprés quelques tours de danse, elle voulut, devant*

qu'on commençast à discourir, que le Bembe dist une chanson; lequel, ne se pouvant excuser et chacun luy prestant bonne et paisible audience, commença ainsi, disant :

CHANSON

Je n'ay plus ceste froide humeur
Ny chaude ardeur
Qui jadis me donnoient l'audace
Veoir vostre face,
Vous entretenant des discours
De mes amours;
Aydé par la foible asseurance
D'une esperance
Qu'une fois de mon amitié
Auriez pitié.
Je sens que ma force congneue
Se diminue,
Et laisse languir sans vigueur
Mon pauvre cueur;
Et que ja desormais j'arrive
Prés ceste rive
Dont (mais en vain) n'ose approcher
Aucun nocher.
Voila l'asseurance esperée
Et desirée;
Voila les fruicts tant desirez
Et esperez,
Qu'aprés tant de pleurs ordinaires,
Tant de miseres,
Tant de langueurs, tant de travaux
Et tant de maux,
Sont ores produicts comme à force
De ceste escorce,
Pour recompense à tous les tors
Et fieres mors

Que j'ay souffertes aux poursuites
De voz merites ;
Et en cela semble orendroit,
Et à bon droict,
Que ma chetive et dolente ame,
Qu'amour enflame,
Se conforte, et que son desir
Prenne plaisir
Changer l'amertume infinie
De ceste vie
Aux doux amiables apas
D'un doux trespas.

La douce chanson du Bembe pleut merveilleusement à un chacun; lors Laurette, se levant de son siege, donna tel commencement à sa fable.





FABLE I.

Finette desrobbe une chaisne, des perles et autres joyaux à madame Veronique, femme du seigneur Brocard de Veronne, laquelle recouvra le tout par le moyen d'un sien amy, sans que jamais son mary s'en apperceust.

PENSANT souventesfois aux travaux et fascheries qui journellement adviennent aux miserables mortels, je ne trouve passion plus grande que celle que souffre une pauvre femme quand, sans occasion, elle se voit mesprisée et vilipendée de son mary, qu'elle ayme et cherit comme soymesme, luy gardant toute loyauté. C'est pourquoy on ne se doit esmerveiller si quelquefois ces pauvres malheureuses cherchent de tout leur pouvoir remedier à leurs affaires ; et, si d'aventure par mesgarde elles tombent en quelque faute, les maris ne se doivent plaindre d'elles, mais d'euxmesmes, qui sont la

seule et premiere cause de leur mal et dommage : accident qui aisément fust advenu à une damoiselle, si elle, prudente et sage, n'eust vertueusement brisé les flesches d'amour, et par ce moyen gardé entier et inviolable l'honneur d'elle et de son mary.

En la noble et ancienne cité de Veronne demeuroit jadis un gentilhomme nommé le seigneur Brocard, homme riche et des premiers de la ville, lequel, n'ayant point de femme, se voulut marier, et espousa la fille du seigneur Can de Lescalle, nommée Veronique. Ceste-cy, encor qu'elle fust belle, gracieuse, honneste et fort gentille, si est-ce qu'elle ne pouvoit plaire à son mary, au moyen (comme cela advient souvent) d'une garce qu'il entretenoit, laquelle estoit la racine de son cueur et l'ame de son ame : à raison dequoy ceste pauvre damoiselle se plaignoit assez en elle-mesme, ne pouvant souffrir que sa rare et singuliere beauté, estimée et desirée de tous, fust ainsi mesprisée par l'unicque possesseur d'icelle, auquel seul elle l'avoit voüée et sacrifiée.

Un jour d'esté, ceste belle damoiselle, se promenant seule devant la porte de sa maison et entretenant ses pensées, se mit profondement à considerer les manieres, coustumes et mauvaises façons de son mary, le peu d'amitié qu'il luy portoit, et comme une vile et sale putain luy avoit tellement

aveuglé les yeux de la raison qu'il ne voyoit sa honte et l'ignominieux precipice où il s'abandonnoit, si que, toute transportée de douleur en la contemplation de ses miseres, elle disoit en soy-mesme : « Las ! combien m'eust-il esté meilleur que mon pere m'eust mariée au plus pauvre homme de la cité, plustost que me donner à cestuy-cy, qui respecte moins ma pudicque honnesteté que les apasts meurtriers et blandissantes caresses d'une garce publicque, vray egout de toute meschanceté ! car, encores que je ne fusse nourrie entre tant de delices comme je puis estre maintenant, je vivrois pour le moins joyeusement, contente de ce que plus je souhaitte. Et quoy ! que me servent mes richesses ? que me proffite la pompe de mes somptueux vestemens ? que me valent tant de bagues, anneaux, carcans, chaisnes, pendans, rubis, diamans et tels autres joyaux et afficquetz, si leur abondance ne me peult garantir des jeunes ardeurs qui me cuisent en un feu continuel, me consommant peu à peu d'un amoureux desir, comme la neige se fond aux rayons du soleil ? Aussi veritablement toutes ces choses ne sont que l'ombre d'une legere fumée en comparaison du plaisir que la femme reçoit des doux et amoureux embrassemens de son mary. »

Ainsi ceste bonne damoiselle s'esgaroit en ces tristes pensers, quand voici de fortune arriver une

pauvre femme de ces belistresses que l'on appelle Egyptiennes, l'estude, art et science de laquelle n'estoit que de desrobber les uns et les autres; et estoit ceste coquine tant rusée en son mestier qu'elle n'eust seulement arresté par son caquet une simple femme, mais le plus habile homme du monde, tant sage et bien advisé eust-il esté. Ceste-cy donc, qui Finette avoit nom, ayant veu ceste damoiselle seule se promener, et congneu à sa contenance que elle estoit toute pensive, fit son dessein sur elle, deliberant la decevoir et en tirer cuisse ou aisle, de maniere qu'à l'approcher luy fit une grande reverence, la suppliant luy donner l'aumosne; mais la damoiselle, qui avoit bien l'esprit ailleurs, et ne songeoit tant à donner qu'à recevoir, la renvoya, priant Dieu qu'il luy fust en ayde. Neantmoins, ceste fine Finette ne se tint pour ceste premiere fois esconduite; ains, regardant ententivement le visage de ceste damoiselle, qu'elle voyoit toute triste, luy dit : « Hé, ma douce dame, qu'avez-vous qui vous rend tant melancolique? Peut estre que vostre mary vous traite mal. Voulez-vous que je vous dise vostre bonne adventure? »

La damoiselle, entendant ces paroles et congnoissant que ceste femme avoit trouvé où la tenoit l'encloueure qui tant luy donnoit d'ennuy, se print si fort à pleurer qu'il sembloit que l'on portast le meilleur de ses amis en terre; quoy voyant, Finette

luy dit : « Et d'où vient ce nouveau changement, ma bonne dame? Que veulent dire ces chaudes larmes, ces ardans souspirs, ces angoisseux sanglots et dures lamentations? » A quoy respondit Veronique : « M'amie, quand tu m'as dit que peut-estre mon mary me traittoit mal, adonc tu m'as avecques un cousteau ouvert le cueur de part en part. » Lors Finette : « Madame, à peine ay-je veu une personne au visage que je ne sçache toute sa vie sur le bout du doigt. Vostre playe, qui est recente et fresche, aisément se pourra guerir; mais, si elle estoit vieille et pourrie, difficilement y pouroit-on remedier. » Quoy entendant, Veronicque raconta à ceste femme les coustumes de son mary, ses façons de faire, la vie qu'il menoit, le mauvais mesnage qu'il faisoit, le peu d'amitié qu'il luy portoit; bref, n'oublia rien qu'elle ne luy recitast par le menu. Finette, oyant ce pitoyable discours, et voyant ses affaires reüssir selon son desir, passa oultre et dit : « Madame, soyez constante, et ne vous tourmentez, car, si vous voulez, j'y donneray bon remede et feray que vostre mary vous aymera tant ardamment qu'il ne vous verra pas à demy, et ne trouvera jamais repos ny contentement qu'auprés de vous, qu'il suivra de tous costez comme un petit chien. » Ainsi devisans ensemble, entrerent au logis de Veronicque, laquelle, à la requeste de Finette, fit sortir de sa chambre toutes ses ser-

vantes, avec exprés commandement de ne retourner qu'elles ne fussent appellées. Ce faict, et ayans fermé toutes les portes sur elles, Finette dit qu'il luy estoit necessaire avoir une corde de fines et grosses perles, et la plus belle et pesante chaisne qu'eust la damoiselle, ensemble un linge fort blanc et delié : ce qui luy fut incontinent delivré et mis entre les mains.

Ce faict, et ayant quelque temps manié ces joyaux les uns aprés les autres, fit dessus quelques signes à sa mode; puis, en la presence de la damoiselle, enveloppa le tout dans ce linge, et, ayant murmuré ne sçay quelles secrettes bayes et fait quelques autres signes et caracteres, bailla ce paquet à la damoiselle, disant : « Ma douce Dame, prenez ceci et le mettez vousmesmes souz le chevet de vostre mary, et vous verrez merveilles; mais, sur tout, gardez-vous bien de desployer ce linge que jusques à demain matin, pource que tout ce qui est enveloppé dedans s'esvanouyroit en fumée. » Ce dict, et Veronicque ayant mis ce linge souz le chevet à son mary, Finette voulut que on la menast en la cave, où arrivée, et voyant le tonneau qui estoit en perce, fit despouiller ceste simple damoiselle nue comme quand elle vint au monde; puis, ostant le focet du muyd qui estoit plein de bon vin, luy dit : « Madame, mettez le doigt contre le trou de ce tonneau, le tenant bien estroittement

serré, de peur que le vin ne se perde, et ne bougez en sorte du monde jusques à ce que je sois de retour, car je m'en vay là dehors faire encor' quelques charmes, puis ce sera faict. » La damoiselle, qui adjoustoit entiere foy aux paroles de ceste femme, ainsi nue qu'elle estoit, tenoit tousjours son doigt contre le trou du muyd, attendant le retour de Finette ; laquelle ce pendant remonta en la chambre, tira le pacquet qui estoit derriere le chevet du lict, et, l'ayant deslié et prins les bagues, remplit le linge de cendres et charbons, puis, l'ayant tresbien renveloppé et remis en sa place, s'enfuyt.

Veronicque, à qui le doigt faisoit mal de servir si long temps de faucet, et qui ne s'eschauffoit trop d'estre seulement vestue de sa peau, lasse d'attendre Finette et voyant qu'il estoit desja tard, eut peur que son mary ne vînt, et, la trouvant en cet equippage, ne l'eust en estime d'une folle et insensée ; à raison dequoy, prenant la broche qui estoit auprés d'elle, en boucha le tonneau, et, habillée de ses vestemens, remonta en sa chambre, où elle ne fut long temps que le seigneur Brocard, mary d'elle, arriva ; lequel, entrant avecques une face joyeuse et toute gaye, la salua, disant : « Vous soyez la tresbien trouvée, m'amour, le seul soulas et plaisir de mon cueur. » Veronicque, oyant ce salut non accoustumé, demeura toute estonnée, remerciant Dieu en elle-mesme qui luy avoit en-

voyé ceste bohemienne, par le secours de laquelle elle avoit trouvé remede à ses ennuyeuses fascheries. Aussi tout ce jour et la nuict suivante ne cesserent de se caresser, baiser et embrasser, non autrement que si c'eust esté le premier jour de leurs nopces.

Ce pendant Veronicque, toute joyeuse et deliberée pour les caresses qu'elle recevoit de son mary, luy racontoit l'ennuy et le tourment qu'elle avoit souffert à son occasion et pour l'amour de luy, qui d'un autre costé, en s'accusant, luy promettoit la tenir desormais pour sa chere et bien aymée femme, protestant se chastier à l'advenir de tant d'insolences qu'il avoit faites par le passé, et qu'il ne luy adviendroit plus recheoir en telles fautes. Le matin venu, le seigneur Brocard se leve, s'abille, monte à cheval et va à la chasse comme estoit sa coustume. Elle, le voyant parti, retourne droit à son lict, leve le traversin et prend le linge où avoient esté mis les joyaux, et, l'ayant desveloppé, pensant y trouver sa chaisne et ses perles, n'y trouva que des cendres et du charbon, dont elle fut tant esperdue qu'elle ne sçavoit à quel sainct se vouër, doutant la fureur de son mary si ceste perte alloit jusques à ses oreilles.

Ainsi donc la pauvrette, se fantasiant plusieurs choses en son esprit, ne sçachant que faire pour recouvrer ses bagues, s'advisa finablement par un

honneste moyen employer celuy qui tant long temps luy avoit fait l'amour, qui estoit un jeune gentilhomme, beau, de belle taille, d'un grand cueur, hardi aux armes, renommé en prouësse, et d'honorable et noble maison, et lequel (comme tous sont subjects aux flammes amoureuses) estoit si cruellement embrasé en l'amour de ceste damoiselle qu'il ne pouvoit reposer, et en faveur d'elle faisoit si souvent joustes, tournois, courses de bagues, festins, bancquets et triomphes, qu'il tenoit toute la cité en allegresse; mais elle, qui estoit toute à son mary, ne se soucioit pas beaucoup de toutes ces magnificences, dequoy le gentilhomme souffroit le plus grand crevecueur et soucieux chagrin que jamais pauvre amant sentist.

Le seigneur Brocard estant donc parti, Veronicque se mit à la fenestre de sa chambre, par devant laquelle (de fortune) passoit ce gentilhomme serviteur d'elle, qui, le voyant, l'appella d'un clin de teste et branlement de doigt; puis, l'ayant honnestement receu, luy dit : « Monsieur, vous n'ignorez la ferme amitié que dés long temps il vous a pleu me porter, comme je croy que faites encores; et, jaçoit qu'en toutes mes operations je me sois peut-estre monstrée revesche et dure en vostre endroit, si est-ce que cela n'a procedé faute de bonne amitié, et que je ne tienne tousjours l'image de voz vertus si fortement pourtraite sur la table

de mon cueur que le temps ny la haine mesme ne l'en sçauroient effacer; mais la conservation de mon honneur, que j'ay tousjours tenu plus cher que tous les biens de ce monde, en a esté la seule occasion. A ceste cause, ne vous esmerveillerez, s'il vous plaist, si je n'ay donné quelque soulas à l'ardeur de voz chaudes volontez, comme j'eusse bien voulu et l'ay souventefois desiré; et, encor que nonobstant toutes ces excuses vous m'ayez en estime de telle que je me suis tousjours monstrée envers vous, à sçavoir, cruelle, ingrate et fiere, neantmoins, asseurée de vostre bonté, je ne laisseray avoir recours à icelle comme la source et fontaine de tout mon bien; et, si comme tel survenez à mes necessitez et angoisses, me prestant un prompt et favorable secours, vous acquerrez telle autorité sur moy que desormais en pourrez disposer comme de vousmesmes. » Ce dict, luy raconta par le menu son infortune. Le gentilhomme, ayant ententivement presté l'oreille aux propos de sa dame, premierement la remercia des faveurs que elle luy faisoit l'honorant de ses commandemens; aprés, promit ne luy manquer de son secours, se plaignant bien fort avec elle de son malencontre; et, ayant prins congé d'elle, monta secrettement à cheval en la compagnie de quatre ses amis, et se mit à poursuivre ceste Egiptienne, qui s'enfuyoit avec les bagues; laquelle, avant que le soleil fust couché, il attrappa

prés une riviere que elle vouloit passer, et, la recongnoissant aux enseignes qu'on luy avoit dites, la print par les cheveux et luy fist confesser et rendre le tout. Ce faict, joyeux au possible d'avoir recouvré les bagues à sa chere maistresse, s'en retourna, et, quand l'opportunité se presenta, les luy rendit. Ainsi elle, sans le sceu de son mary, et à son honneur, demeura en son premier estat.

Laurette avoit desja mis fin à sa fable, quand ma Dame luy fit signe qu'elle suivist, recitant son enigme; laquelle sans tarder dit ainsi :

ENIGME

Je suis brave, mignon, beau, gentil et pompeux,
Aymé de la grandeur, chery des damoiselles
Et des dames de cour, les deesses mortelles,
Qui captivent les grands pour se plaisanter d'eux.

Ces belles ne sçauroient marcher un pas ou deux
Qu'il ne faille tousjours que je sois avec elles,
Soit pour acquiescer à leurs façons nouvelles,
Soit pour leur faire part de mes souspirs venteux.

Je les baise à tous coups, à tous coups je les flatte,
Et presse de leur sein la rondeur delicate,
Que les plus favorits, couars, n'osent toucher.

Mais ce qui plus me plaist, c'est que sans jalousie,
Sans crainte, sans soupçon, et mesmes sans envie,
Je puis à mon plaisir leurs devants emoucher.

Si non de tous, pour le moins de la plus grande partie fut cet enigme entendu, lequel ne signifie autre chose que l'esventail que les dames portent en leurs mains. Et, affin que l'ordre fust suivy, ma Dame commanda à Ariadne qu'elle dist sa fable, laquelle, ouvrant la bouche, commença en ceste sorte.





FABLE II.

Un asne, estant eschappé à un musnier, arrive sur une montagne, où il trouve un lyon; ils s'interrogent l'un l'autre. Le lyon se dit estre lyon, et l'asne Brancalyon; et, s'estans deffiez, l'asne demeure finablement victorieux.

La diversité des choses humaines, la varieté des temps et la malice des hommes, font souvent trouver les choses belles laides, et les laides belles. A raison dequoy je vous supplie me pardonner si, au recit de la fable que j'entens vous deduire, je dis chose qui puisse offenser voz delicates oreilles.

En Arcadie, pays de la Morée, lequel a tiré son nom d'Arcas, fils à Juppiter, et où premierement fut trouvée la rustique et forestiere chalemie, demeuroit jadis un musnier, homme bestial, cruel, et de si mauvaise nature qu'il falloit peu de bois pour allumer son feu, lequel avoit un asne à lon-

gues oreilles et babines pendantes, qui, quand il ricanoit, faisoit retentir tout le voisinage. Cet asne, pour la diette que ce musnier luy faisoit faire, ne pouvoit plus porter le fais, ny les coups de baston dont il estoit plus souvent chargé que tous les jours : aussi estoit-il si maigre et descharné qu'il n'avoit que des oz couzus en sa peau. Advint que ceste pauvre beste, faschée de n'estre servie à ses repas et tousjours d'autres metz que de bastonnades, qui jour et nuict luy estoient ordinaires, se desbaucha; si que, sanglé et basté comme il estoit, s'enfuyt de son maistre le musnier, et alla tant et si loing que, las et recreu, aprés avoir long temps cheminé, il arriva finablement au pied d'une delectable et plaisante montaigne, laquelle voyant belle, verdoyante et florie, il choisit pour sa demeure, deliberant l'habiter et y finir le reste de ses jours.

Cet asne donc, resolu en ceste volonté, espioit de toutes parts si on le regardoit, et, ne voyant aucun qui luy peust nuire, monta courageusement sur ceste montaigne, où à son aise et beau plaisir il se mit à paistre du plus beau et meilleur herbage qui y fust, remerciant Dieu, qui l'avoit delivré des mains de ce meschant et cruel tiran de musnier et mis en l'herbe jusques aux genoux, pour substanter sa miserable vie.

Ce pendant, et comme il se saouloit de ceste

herbe drue et delicate, ayant tousjours le bast sur le dos, voici un fier lyon sortir d'une aveugle caverne, lequel, voyant cet asne, et l'avoir bien contemplé, s'esmerveilla beaucoup de son audacieuse oultrecuidance, et comme il avoit esté tant arrogamment hardy monter sur ceste montaigne sans sa licence et permission ; neantmoins, pource qu'au paravant n'avoit jamais veu telle espece d'animaux, il eut aucunement peur, et du premier coup n'osa passer oultre. D'autre costé, l'asne, voyant le lyon, fut tellement esperdu que le poil luy dressa de frayeur, si que, perdant toute contenance, avoit perdu l'appetit, n'osant ployer le col pour mordre l'herbe ny seulement se remuer de sa place. En fin le lyon, fait un peu plus hardi, s'approcha et dit à l'asne : « Compagnon, que fais-tu là ? Qui t'a donné la hardiesse monter là dessus ? Qui es-tu ? » A quoy l'audacieux baudet respondit : « Et qui es-tu toymesmes, qui me le demandes ? » Auquel le lyon, s'esbahissant d'une tant orgueilleuse response, dit : « Je suis le roy de tous les animaux. » Dit l'asne : « Et comme as-tu nom ? » Respond le lyon : « On m'appelle Lyon. Mais toy, comme te nommes-tu ? » Alors l'asne, qui s'estoit un peu plus asseuré : « Ceux qui me congnoissent me nomment Brancalyon. » Quoy entendant, le lyon dit en soymesme : « Vrayement, à ce que je puis comprendre, ces-

tuy doit estre quelque chose plus que moy. » Et, s'addressant à l'asne, luy dit : « Brancalyon, ton nom et tes paroles monstrent clairement que tu dois estre plus puissant, robuste et courageux que je ne suis ; neantmoins je serois d'advis que, par plaisir, nous fissions quelque preuve de ce que sçavons faire. » Ces paroles enflerent tellement le cueur à monsieur le baudet que, tournant les fesses vers le lyon, luy dit : « Vois-tu bien ce bast et l'arbaleste que j'ay soubs la queuë? Si je te l'avois fait esprouver, tu mourrois de peur. » Ce disant, lascha quatre gros pets et tira en l'air une couple de ruades dont il brisa quelques petites pierrettes, qui estonnerent aucunement le lyon, lequel, oyant le bruit de ces ruades et la scopeterie que faisoit son derriere, ne se tenoit trop asseuré. Toutesfois, parceque le tard s'approchoit fort, il dit à cet arbalestier : « Frere, je ne veux qu'il y ayt entre nous une seule parole de contention, ny à plus forte raison que nous entretuons l'un l'autre, d'autant qu'il n'y a rien pire que la mort ; mais je serois bien d'opinion qu'allassions nous reposer pour meshuy, et demain matin esprouverons noz forces et ce que sçavons faire, et celuy de nous qui plus dextrement, et de gallant homme, pourra executer trois choses que je mettray en avant, sera maistre et seigneur de la montagne. » A quoy l'asne s'accorda.

Le lendemain matin venu, ils se levent, partent de compagnie, et vont si loing ensemble qu'ils arrivent prés un large et profond fossé. Lors le lyon, qui desiroit congnoistre ce que l'asne avoit au ventre, luy dit : « Brancalyon, je te suis amy, mais je ne seray jamais content que je ne voye que tu sçais faire. Fais-moy donc ce plaisir, je te prie, ores que l'occasion se presente, que voyons lequel de nous sautera mieux ce fossé. » Ce disant, sans autrement prendre secousse, se lança de l'autre costé. L'asne, se presentant sur le bord, sauta hardiment, mais d'une tant lourde façon qu'il tomba sur une grosse poultre qui estoit au milieu du fossé, où il demeura, les pieds de devant et la teste pendans d'un costé, et le train de derriere de l'autre, en grand danger de se rompre le col. Quoy voyant, le lyon luy escria : « Compagnon, que fais-tu ? » Mais le pauvre asne, qui n'en pouvoit plus, ne sonnoit mot. Au moyen dequoy le lyon, craignant qu'il ne mourust pendu sur ce bois, descendit dans le fossé et l'ayda à retirer. Ce faict, et l'asne se voyant hors du danger, glorieux à merveilles, se retournant vers le lyon, luy dit toutes les injures que l'on sçauroit penser. Dequoy le lyon fut assez esmerveillé, luy demandant pourquoy il l'outrageoit ainsi de paroles, veu que tant amiablement il luy avoit sauvé la vie. Alors l'asne, monstrant estre bien coleré, respond d'audace : « Ha ! meschant

et malicieux que tu es, tu me demandes donc encores pourquoy je t'injurie? Je veux que tu sçaches que c'est pour m'avoir privé du plus grand plaisir que je receu en ma vie; tu pensois peut-estre que j'endurasse, et j'estois ravi en toute joye et delectation. » Auquel le lyon : « Et quelle joye? — Je m'estois expressément mis, dit l'asne, dessus ce bois, le devant d'un costé et le derriere de l'autre, et m'y balançois pour sçavoir qui pesoit le plus, ou ma teste ou ma queuë. » Dit le lyon : « Vrayement tu es d'un subtil esprit, et ne l'eusse jamais creu si l'experience ne m'en eust fait sage; à raison dequoy je te promets, foy de beste, ne te molester desormais en façon quelconque, car je voy bien et congnois à veuë d'œil que tu dois estre roy de la montagne. » Partis de là, arriverent prés une grande, large et impetueuse riviere. Lors dit le lyon : « Brancalyon, mon amy, je veux, si tu en es content, que l'un et l'autre de nous monstre icy s'il a de la force et dexterité, traversant ceste riviere à nage. — J'en suis content, dit Brancalyon; mais je veux que tu nages le premier. » Le lyon, qui sçavoit fort bien nager, traversa en moins de rien ce fleuve, et, se mettant sur l'autre bord, s'escrie : « Brancalyon! que veux-tu faire là, que tu ne me suy, nageant droit à moy? Courage! courage! je t'atten. » Le pauvre asne, voyant que c'estoit un faire le faut, pour ne manquer à sa pro-

messe, se jetta en l'eau et nagea tant qu'il arriva jusques au mylieu de la riviere, où, gaigné du fil de l'eau et battement des ondes, il perdit force et courage, laissant tantost aller sa teste au fond, tantost la moitié de son corps, et maintenant faisant si lourdement le plongeon que l'on le perdoit de veuë. Quoy voyant le lyon, et pensant aux paroles qu'il luy avoit dites, ne sçavoit que faire, craignant d'un costé que l'asne se noyast, d'autre qu'estant delivré il ne l'occist. Ainsi, demeurant longuement entre si et non, delibera finalement le secourir, et en advînt ce qui en pourroit advenir; de sorte que, se rejettant brusquement dedans l'eau, s'approcha du pauvre baudet, qu'il print par la queuë, et tira tant et si longuement qu'en fin il le mena à bord. Monsieur l'asne, se voyant sur la rive, asseuré de la fureur des ondes menassantes, se troubla tellement que, allumé de colere, il dit au lyon : « Ah ! traistre ! ah ! meschant ! je ne sçay qui me tient que je ne destache mon arbaleste, te faisant sentir ce que ne voudrois. Aussi tu es tout mon malheur et la privation de tout mon bien et soulas. Ha ! miserable moy, quand recevray je jamais un si grand plaisir? » Le lyon, tout transi de peur, se voulut excuser, disant : « Compagnon, mon amy, je craignois que ne te noyasses en la riviere; c'est pourquoy, ne te pensant faire desplaisir, mais quelque agreable service, je t'ay secouru. — Tais-

toy, je te prie, dit l'asne, et ne m'en parles plus, ains me dis seulement quel fruict ou proffit t'est revenu d'avoir traversé la riviere à nage ? — Aucun », dit le lyon. Alors l'asne, se retournant vers luy : « Regarde, dit-il, si je ne prenois pas plaisir en la riviere » ; et, secoüant tout son corps et ses longues oreilles, qui estoient pleines d'eau, luy monstra quelques petits poissonnets et autres bestions qui en sortoient, tombans à ses pieds ; adonc dit en se plaignant : « Voy-tu maintenant, gros lourdaut, en quoy tu as failly? Si je fusse allé jusques au fond, je me promets que, à mon beau loisir et plaisir, j'eusse tant prins de poissons que tu en eusses esté esbahy. Ainsi tu feras bien desormais ne me donner ennuy, si tu ne veux que d'amis devenions ennemis, qui ne seroit ton meilleur : car, encores que me veisses mort ou en danger, je ne veux pourtant que t'en travailles en façon quelconque, d'autant que ce qui te semble mort en moy m'est vie et contentement. »

Desja le soleil, qui se retiroit, doubloit les ombres, quand le lyon dict à l'asne qu'il estoit temps se retirer et se aller reposer, ce qu'ils firent jusques au lendemain environ la pointe du jour, qu'estans eveillez, ils delibererent aller à la chasse, l'un d'un costé, l'autre de l'autre, aux conditions toutesfois de se trouver ensemble en certain lieu et heure, et que celuy qui seroit mieux fourny de ve-

naison demeureroit maistre et seigneur de la montagne. Cet accord conclud, le lyon alla en une grande forest, où il print plusieurs bestes sauvages; et l'asne, trouvant l'huis d'une mestairie ouvert, entra dedans, et, voyant un grand monceau d'avoine en l'aire de la grange, s'en approcha et en mangea tant que le ventre luy bandoit comme un tabourin. Ce faict, s'en retourna en son lieu accoustumé, où, pour mieux faire digestion, il se coucha de son long; et, pour ce qu'il avoit la panse trop pleine, ne cessoit de lascher son arbaleste, laquelle s'ouvroit soudain, puis se refermoit, ny plus ny moins qu'un grand poisson qui est demeuré sans eau sur l'areine seiche. En ces entrefaictes, une corneille adressa son vol de ce costé là, laquelle, voyant cest asne estendu contre terre sans se mouvoir, pensa qu'il fust mort, et, regardant soubs sa queuë un grand monceau de fumier qu'il avoit rendu entre ses fesses foireuses, y descendit; auquel grattant et becquetant, alla tousjours en avant et jusques à ce qu'elle arriva prés le trou du cul à ce baudet, auquel elle mist sa teste si avant que l'on ne luy voyoit plus rien du col. Monsieur l'asne, se sentant si asprement chatoüillé soubz la queuë, serra tant estroittement les fesses qu'il estouffa ceste pauvre corneille. Le lyon, retourné chargé de gibier, vid Brancalyon estendu contre terre, auquel il dict : « Compagnon, voy-tu ce que

j'ay prins ? Suis-je pas bon chasseur? » A quoy l'asne : « Et comme as-tu faict pour prendre cecy? » Lors le lyon luy recita le moyen qu'il avoit tenu, ses aguetz, ses embusches, ses courses, bref comme il s'y estoit porté. Adonc l'asne, l'interrompant : « O sot et sans cervelle, depuis le matin jusques à ceste heure tu n'as cessé de courir et tracasser, brossant les forests, buissons et montagnes pour prendre seulement cecy. Et moy, qui n'ay bougé d'estre couché en ceste place, prenant du bon temps et me gogoyant à plaisir, ay prins avecques mes fesses tant de gibier que c'est merveille, et dont je me suis tant guedé et remply que j'en creve ; et, pour te monstrer que je ne te compte des bayes et sornettes, voicy : je t'ay gardé ceste grasse corneille que tu voys encores pendue à mon fessier, laquelle je te donne de bien bon cœur, te priant la prendre pour l'amour de moy. » Ces paroles estonnerent tellement le lyon qu'aprés avoir receu ceste corneille et remercié l'asne d'un tant honneste present, s'en retourna à la chasse en intention de ne se presenter jamais devant luy.

Et, comme il hastoit ses pas, rencontra en son chemin le loup, lequel cheminoit au grand galop. Auquel le lyon s'arraisonna, disant : « Compere le loup, où allez-vous tant diligemment? » Respond le loup : « Je vas pour des affaires qui me sont de

grande consequence, et, où j'y faillirois à ceste heure, je suis pour jamais n'y pouvoir recouvrer; à ceste cause, je vous prie ne me destourber. » Et plus le lyon le vouloit arrester pour sçavoir que c'estoit, plus le loup insistoit, le priant le laisser aller, tant il craignoit qu'il ne le devorast. En fin, le lyon, voyant le danger où le loup s'alloit precipiter, le sollicitoit ne passer outre, « pour ce, disoit-il, que non gueres loin d'icy est Brancalyon, animal trescruel, lequel porte soubs sa queuë une arbaleste qui meine un tel bruict que malheureux est celuy qui l'esprouve; et, outre cela, porte sur son dos ne sçay quoy de cuyr qui luy couvre presque toute l'eschine: je pense que cela luy sert de corps de cuyrasse; il est de poil gris et faict merveilles, espouventant tous ceux qui s'en approchent. » Adonc le loup, qui aux enseignes congneut apertement l'animal dont parloit le lyon, luy dict : « Monsieur, n'ayez pœur, car ce n'est qu'un asne, qui est le plus vil animal que nature ayt jamais creé, et n'est bon à autre chose qu'à porter fais et coups de baston; quand à moy, j'en ay seul en mon temps mangé plus d'une centaine, et si je ne suis pas des plus vieils du monde, encores que j'aye la teste grise. Allons donc, Monsieur, allons en seureté, et je vous en feray veoir l'experience. — Mon amy, dict le lyon, allez-y, si bon vous semble; car de ma part je n'y retourneray jamais,

me contentant de ce que j'en ay veu. » Mais le loup le sceut si bien prescher, obligeant sa foy que l'asne ne luy feroit rien, qu'il s'accorda y retourner, aux conditions toutesfois qu'ilz se lieroient les queuës l'un à l'autre, « à fin, disoit le lyon, que quand il nous verra ne nous puissions separer, et aucun de nous ne demeure en sa misericorde. » Ayans donc estroittement lyé leurs queuës ensemble, ils s'acheminerent droict vers l'asne, lequel, d'autant qu'il estoit des-ja debout, les vid de loing, dont il fut tant surpris de frayeur qu'il se preparoit à la fuyte, quand le lyon, le monstrant au loup, dict : « Compere, le voila qui vient droit à nous ; je vous prie, ne l'attendons pas, car il nous feroit mourir ; je congnois trop sa fureur. » A quoy le loup, qui enrageoit de l'attaquer, dict : « Attendez, Monsieur, je vous supplie, et ne craignez point, car ce n'est qu'un asne. » Mais le lyon, plus effroyé que devant, se mit à fuyr à travers hayes, buissons et fossez, si qu'en sautant un epaix hallier, une grosse et forte espine luy creva l'œil gauche, et, croyant que cest accident luy fust advenu d'un coup de l'arbaleste de Brancalyon, en courant tousjours disoit au loup : « Compere, ne te l'avois-je pas bien dict ? Fuyons, de par le diable, fuyons ! Il m'a desja crevé un œil avec son arbaleste. » Et, fuyant de plus en plus fort, traisnoit ce pauvre loup à travers l'espaisseur des buissons,

l'aspreté des rochers, l'horreur des forestz, et parmy tous lieux estranges, desers et inhabitez ; de mode que le pauvre loup en mourut froissé et tout rompu. Aprés ce, le lyon, croyant estre assez loing et en lieu de seureté, dict au loup : « Compere, il est tantost temps que deslions noz queuës, qu'en dictes-vous ? » Mais, voyant qu'il ne respondoit mot, se retourna et vit qu'il estoit mort, au moyen dequoy il s'escria : « Ah ! compere, j'avois bien dict qu'il vous tueroit ; mais, vous opiniastrant, ne m'avez voulu croire. Regardez qu'avez gaigné : vous y avez perdu la vie, et moy l'œil gauche ; mais patience, il vaut mieux perdre une partie que le tout. » Et, s'estant deslié, abandonna le loup mort et s'en alla abiter les grottes et cavernes ombreuses, laissant l'asne maistre et possesseur de la montagne, où depuis il a longuement vescu, et de là procede que les asnes habitent les lieux domestiques, et les lyons les desers sauvages et inhabitez.

Des-ja Ariane avoit mis fin à sa feminine fable, laquelle, encores qu'elle ne fust que positive et de peu de suc, si est-ce que la compagnie s'en contenta. Et, à fin qu'on tînt l'ordre diligemment observé les autres nuicts, ma Dame luy commanda dire son enigme ; laquelle, sans trop songer, ouvrit la bouche en telle maniere :

ENIGME

Je suis difforme, rond, grand, contrefaict et gros ;
Mais, bien que je sois tel, si ay-je quelque grace,
Quelque je ne sçay quoy, qui fait qu'en toute place
La dame me cherit et flatte à tous propos.

Car de ses doigts subtils, prompts, legers et dispos,
Avec un œil riant et une claire face,
Tousjours elle me tient, tousjours elle m'embrasse,
Ne me laissant jamais que bien peu en repos.

Puis, d'une façon gaye et geste tout folastre,
Entre les beaux pilliers de ses cuisses d'albastre
Sans cesse elle me mect et doulcement m'estraint.

Mais, s'il advient par fois que, retif, je flechisse,
Si fort elle me picque, eguillonne et contraint,
Qu'il fault bongré malgré que je luy obeisse.

L'enigme recité par Ariane fut mieux receu que la fable, d'autant qu'il apresta d'avantage à rire. La pluspart, voire tous les gentils-hommes, l'interpreterent lascivement; mais, voyant la damoiselle leur exposition estre esloignée du vray, leur dict : « Messieurs, mon enigme ne denote autre chose que le baston sur lequel les dames d'Italie font à l'eguille des cordelettes et autres menuz ouvrages; il est rond et gros, le tiennent entre leurs cuisses lors qu'elles travaillent, le tournent, manyent, picquent avec leurs

éguilles, et en font ce qu'elles veulent. » Ceste subtile exposition fut trouvée tresbelle et louée de tous, et Alterye, voyant que chacun se taisoit, se leva debout, donnant à sa fable tel commencement.





FABLE III.

Cesarin de Berni, accompagné d'un lyon, un ours et un loup, part au desceu de sa mere et ses sœurs, et s'en va; et, arrivé en Sicile, trouve la fille du roy exposée pour estre devorée d'un dragon, lequel, à l'ayde de ces troys animaux, il occit, delivrant la princesse, qu'il espousa.

Fueilletant les anciennes et modernes histoires, je trouve la prudence estre l'une des plus belles et recommandables vertus que l'on puisse avoir, pour ce que l'homme prudent se ramentoit des choses passées, discerne les presentes, et avec un meur jugement prevoid les futures. M'estant donc escheu ce soir discourir, je veux à ce propos vous reciter une nouvelle, laquelle, jaçoit qu'elle soit longuette et pitoyable, si pensé-je toutesfois qu'elle n'en sera moins plaisante et qu'on en pourra tirer quelque proffit.

Il n'y a pas fort long temps qu'estoit une pauvre

femmelette qui avoit un fils nommé Cesarin de Berni, jeune homme discret et beaucoup plus doué des biens de nature que de fortune. Cestuy, un jour, estant party du logis pour aller aux champs, arriva prés un boys ombragé, toffu et fort espais, de la beauté duquel estant espris, entra dedans; où de fortune trouva une pierreuse caverne en laquelle estoient lyonceaux, petitz ours et louveteaux, desquelz ayant prins un de chacune espece, s'en retourna chargé de ce butin en sa maison, où, avec toute songneuse diligence, les nourrit ensemble et façonna d'une telle industrie et soigneuse cure que l'un ne pouvoit estre sans l'autre, et, outre tout cela, s'estoient renduz si privez avec les personnes qu'ils n'offensoient aucun. Ces animaux revesches et furieux de nature, s'estans par accident faicts domesticques, et devenuz grands, forts et robustes, estoient souvent menez à la chasse par leur maistre Cesarin, qui ne retournoit jamais au logis qu'il ne fust chargé de venaison, dont il substantoit leur petit mesnage, dequoy sa mere estoit fort emerveillée, luy demandant à toute heure comme il prenoit tous les jours tant de gibier; à quoy il faisoit response que c'estoit par le moyen des animaux qu'il nourrissoit; toutesfois la prioit bien fort n'en dire rien à personne, de crainte qu'ils ne luy fussent ostez.

A quelques jours de là, ceste mere se trouva

avecques une sienne voisine qu'elle aymoit beaucoup tant pour ce qu'elle estoit femme de bien que serviable et de bonne amitié. Et, comme elles devisoient ensemble de plusieurs choses, ceste voisine demanda à ceste bonne mere comme faisoit son fils pour prendre tant de gibier, laquelle luy manifesta le tout, et, ayant prins congé, s'en retourna en sa maison. A peine estoit sortie ceste pauvre vieille que le mary à la voisine arriva, auquel avec un visage riant elle raconta ce qu'elle avoit apris de la bonne femme. Quoy entendu par cet homme, alla incontinent trouver Cesarin, auquel il dict : « Et quoy! fillault, tu vas donc ainsi tous les jours à la chasse et ne daignes jamais appeller personne avecques toy? Vrayement, cela est bien mal seant à l'amitié qui est entre nous. » A ces paroles, Cesarin se print à rire, ne respondant un seul mot. Et le lendemain, sans prendre congé de sa mere ny de ses sœurs, troussant ses quilles, partit accompagné de ses animaux, et s'en alla à son adventure.

Ayant longuement cheminé, arriva finablement au royaume de Sicile, en un lieu desert et inhabité, fors d'un petit hermitage, auquel, pour se reposer, il entra avec ses animaux. Mais il n'y fut long temps que l'hermite, qui retournoit de la chasse, arriva, lequel, voulant entrer en sa maisonnette et y voyant ces terribles bestes, eut telle frayeur qu'il pensa

tomber à la renverse, et s'en vouloit fuyr, quand Cesarin, s'en apercevant, luy dict : « Mon pere, n'ayez pœur et entrez hardiment en vostre maison, car ces bestes sont si privées et domestiques qu'elles ne vous feront point de mal, et vous en responds sur ma vie. » Adonc l'hermite, se fiant aux paroles de son hoste, entra en sa petite maison ; lors Cesarin, qui estoit fort las et recreu du travail du long chemin qu'il avoit faict, luy dict : « Mon pere, je vous supplie, si avez quelque peu de pain et de vin, m'en donner, car je n'en puis plus. — Ouy dea, mon enfant, respond l'hermite, mais non pas tel ny si bon que tu le voudrois bien. » Ce dict, luy en presenta. Et, ayant escorché et desmembré quelque legere venaison qu'il avoit prinse aux lacetz, en mit une partie rostir, l'autre bouillir, et la nappe, estendue, fut couverte de ces viandes, dont ils soupperent joyeusement. Aprés soupper, devisans ensemble de plusieurs choses, et Cesarin s'informant de l'assiette, estendue, commodité et fertilité du pays, l'hermite luy dict, comme en souspirant : « Helas ! mon fils, le pays n'est que trop bon et beau, et vivrions trop heureux, n'estoit un cruel dragon qui repaire icy prés, l'haleine duquel est tant venimeuse qu'elle empoisonne toutes choses, et n'y a personne qui luy puisse resister; il est de si grande ruyne qu'il faudra desormais que les pauvres habitans qui restent encor quittent le pays;

et, outre tout cela, luy faut tous les jours envoyer un corps humain pour sa viande, autrement il destruiroit tout. Et de malheur est advenu que le sort est tombé sur la fille du roy, laquelle en beauté, vertu et bonnes graces, excelle toutes autres dames ou damoiselles, et n'y a rien en elle qui ne soit digne d'eternelle louenge. Et certes c'est grand dommage qu'une telle et tant accomplie princesse, sans avoir offensé, meure si cruellement. »

Quoy entendant Cesarin, et avoir quelque peu songé, dict : « Mon pere, Dieu est tout puissant : j'espere en sa misericorde que, moyennant sa saincte grace, vous oyrez, devant qu'il soit long temps, parler de la delivrance de la pucelle. — Je l'en supplie bien humblement », dict l'hermite. Et là dessus se retirerent pour s'aller reposer.

A peine l'aurore matinale commençoit à rayer sur les cymes des montagnes, quand Cesarin se leva, et, habillé, appella ses animaux, et en leur compagnie s'en alla au lieu où repairoit ce furieux dragon, auquel on avoit des-ja amené la princesse pour estre devorée. Au moyen dequoy, s'approchant d'elle, qui pleuroit amerement, la reconforta, disant : « Ma dame, n'ayez pœur, prenez courage et vous resjouissez, d'autant que je suis icy venu pour vous delivrer ou mourir en la peine. » Et, comme il achevoit ces paroles, voicy approcher l'insatiable dragon, qui à gueulle béée cherchoit

devorer ceste belle princesse, laquelle, toute transie de pœur, trembloit comme la fueille sur l'arbre. Alors Cesarin, meu à compassion, frappant ses mains l'une contre l'autre et sifflant sourdement entre ses dentz, halla ses trois animaux contre ceste lourde et furieuse beste, lesquels d'un courage obstiné la combatirent si vivement et furieusement qu'en fin l'atterrerent et occirent. Cesarin, voyant ce combat estre reüssy au desir de son intention, s'approcha de ceste beste morte, à laquelle ouvrant la gueulle, il arracha la langue, qu'il emporta, puis, sans dire mot ny mesmes se faire veoir à la princesse, s'en retourna vers l'hermite, auquel il raconta ce qu'il avoit faict, dont le bon homme fut merveilleusement consolé.

Ces choses ainsi passées, advint qu'un lourd vilageois et de grosse paste, passant par là, vid le corps mort de ce fier et horrible monstre, duquel s'approchant, et mettant la main à une petite hache qu'il portoit pendue à sa ceinture, luy couppa la teste et la mit dans un sac qu'il raportoit vuyde du marché, puis print son chemin vers la ville, qu'il continuoit à pas longs et hastez, quand il rencontra la princesse qui s'en retournoit, laquelle accostant, il l'accompagna jusques au palais du roy son pere, auquel il la presenta, dont ce bon roy, qui l'avoit pleurée pour morte, receut tant d'aise et contentement qu'il pensa mourir de joye. Lors

Monsieur le pitault, tout fier et content de sa personne, mettant la main à son gras chappeau, d'une parole rude et arrogante dict : « Sire, vostre fille doibt estre ma femme, puis que sa vie deppend de moy, qui la luy ay sauvée au hazard de la mienne; et, en signe de ce, voila dequoy. » Ce disant, tira de ceste poche la teste à ce furieux dragon, laquelle il presenta au roy, qui, l'ayant bien veuë et diligemment considerée, commanda qu'elle fust attachée sur la principale porte de son palais royal, en memoire eternelle de la delivrance de la princesse sa fille et de tout le pays, ordonnant, pour solenniser ceste heureuse journée, que l'on la festast, tenant cour ouverte à tous venans; et, à fin de monstrer à ce pied plat qu'il ne vouloit demeurer ingrat envers luy d'un tel benefice, luy accorda sa demande, pour laquelle effectuer il fit faire un somptueux banquet, auquel furent invitées toutes les dames de la cité, lesquelles, pompeusement vestuës, s'y trouverent pour congratuler ceste delivrance.

En ces entrefaictes, l'hermite se questoit par la cité, lequel, oyant le bruict qu'un vil paysan avoit occis le dragon et qu'en recompense le roy luy donnoit sa fille en mariage, pensa mourir de dueil; et, laissant pour ce jour sa queste, retourna en son hermitage raconter à Cesarin comme le tout se passoit au chasteau ; lequel, au recit de tant fascheuses

nouvelles, se contrista fort en soymesme, et à l'instant, tirant d'une besace la langue de ce dragon, donna par icelle asseuré tesmoignage de ce qu'en estoit. Quoy entendant l'hermite, et par ces indices congnoissant la verité du faict, retourna trouver le roy, auquel (ayant premierement defublé son pauvre capuchon) il dict en ceste sorte : « Sire, ce seroit une chose fort detestable que une princesse qui est la fleur de toute gaillardise, la reigle d'honnesteté, le mirouer de noblesse, et douée de toute vertu et beauté, fust donnée pour femme et espouse à un lourdaut, sale, vilain, vicieux et laid marpault, qui n'a jamais hanté que les estables et le parfun d'un fumier, et qui d'autant plus est à fuyr que par impostures et mensonges il cherche à decevoir et abuser Vostre Majesté, affermant faucement estre celuy qui a occis le dragon, qui est totalement faux et controuvé, comme, s'il vous plaist, je luy monstreray. C'est pourquoy, desireux de vostre honneur et gloire, et du bien, repos et utilité de ma dame la princesse vostre fille, je suis icy venu pour vous en advertir. » Le roy, oyant ainsi parler ce sainct homme, et considerant de quelle fidelle affection il disoit ces choses, y adjousta entiere foy, et, faisant cesser les instrumens et le bal, et mettre fin aux joustes et tournoys, commanda à l'hermite dire publiquement qui estoit celuy qui avoit delivré sa fille. Adonc le bon homme,

qui ne demandoit autre chose, dict : « Sire, il n'est ja besoing que je vous declare son nom; mais, s'il plaist à Vostre Majesté que je le face venir, vous verrez un jeune homme beau, de belle taille, dispost, gaillard, et tant amiable que l'on diroit que c'est l'amour mesme, les bonnes coustumes et honnestes façons duquel le rendent admirable par sur tous les autres. » Le roy, desireux de veoir ce jeune homme, dict à l'hermite qu'il le fist venir, lequel, ayant receu ce commandement, retourna en son petit hermitage trouver Cesarin, auquel il fit entendre la volonté du roy.

Cesarin, ayant prins sa besace où estoit ceste langue, accompagné de l'hermite et ses trois animaux, s'alla presenter au roy, devant lequel se jettant à genoux, il dict : « Sire, la peine et le travail ont esté miens, mais un autre a triomphé de l'honneur; avec ces miens animaux, j'ay delivré la princesse, vostre fille, de la gueulle du fier dragon qui la devoit devorer, et lequel j'ay mis à mort, et neantmoins un autre en emporte la recompense. — Tu le dis, dict le roy, mais quelle preuve m'en donneras-tu plus certaine que le tesmoignage de cestuy qui m'en a apporté la teste que tu vois icy penduë? » Respond Cesarin : « Je ne demande icy que croyez ce que la princesse vostre fille en pourra dire, le seul tesmoignage de laquelle est suffisant pour convaincre

d'imposture mon competiteur, mais je veux encor donner si bonnes enseignes que par icelles on congnoistra que ce a esté moy, et non autre, qui a occis le dragon. A ceste cause, je supplie humblement Vostre Majesté, Sire, faire regarder s'il y a une langue dans ceste teste, pour ce que je m'asseure que l'on n'y en trouvera point. » A ces paroles, le roy demeura tout estonné, et, ayant commandé qu'on visitast ceste teste, fut rapporté que veritablement elle estoit sans langue. Lors Cesarin, mettant la main à son bissac, en tira la langue de ce furieux monstre, laquelle estoit si grande qu'elle donnoit esbahissement à un chacun, dementant par ces enseignes la malice et mechanceté de ce brave et audacieux vilain, que le roy fit prendre et sur le champ pendre et estrangler; et, embrassant Cesarin et le retenant pour son gendre, luy fit en toute triomphe et grande magnificence espouser la princesse sa fille.

La mere et les sœurs de Cesarin, entendans ces nouvelles, et que veritablement c'estoit luy qui avoit deffaict ceste fiere et cruelle beste, delivré la pucelle et icelle espousée, allerent en Sicile, où elles furent honorablement receuës; mais le mauvais naturel de ces femelles, qui d'un bon œil ne pouvoient veoir prosperer leur sang, leur fit concevoir une telle et mortelle envie contre Cesarin qu'elles l'eussent volontiers devoré; et tant plus

elles pensoient à son bonheur, d'autant plus ceste peste gaignoit leur traistre et desloyal cueur, de façon que, n'en pouvans plus, elles delibererent entre elles le faire mourir; pour quoy effectuer, aprés avoir songé tous les moyens à elles possibles, s'ymaginerent prendre un os, l'esguiser par l'un des boutz, qu'elles empoisonneroient, puis le mettre entre les linceulx de son lict, la pointe en haut, à fin que Cesarin, s'allant coucher et se jettant inconsiderément sur le lict, à la façon des jeunes hommes, se picquast, et par consequent s'empoisonnast, ce qu'elles executerent. L'heure de se coucher venue, Cesarin, avec la princesse, entre en sa chambre, se despouille le premier et se couche, mais si malheureusement qu'il se ficha dans le costé gauche la pointe de cet os envenimé, tellement que la poison, s'estant respandue par son corps, alla jusques au cueur et l'estouffa. La princesse, le voyant mort, commença à crier, se plaindre, tourmenter et faire un tel et si grand dueil qu'au bruict tous les courtisans y accoururent, lesquels, trouvans Cesarin passé de ceste vie, tournans et retournans son corps sens-dessus-dessoubs pour en chercher les causes, virent qu'il estoit blessé au costé, qu'il avoit gros, enflé et noir comme les plumes d'un corbeau, qui leur fit penser qu'il avoit esté empoisonné. Quoy entendu par le roy, en fit faire songneuse et diligente perquisition; mais ce

fut en vain, car oncques on ne peut descouvrir les malfaicteurs; finablement, chacun s'estans vestu de dueil, le roy ordonna que le corps mort fust solennellement et en toute pompe funebre ensevely.

Ce pendant, et comme les funerailles se preparoient, la mere et les sœurs de Cesarin furent touchées de quelque remord de conscience, si qu'elles commencerent à s'estonner et avoir peur que le lyon, l'ours et le loup, entendans la mort de leur maistre, ne les descouvrissent; parquoy proposerent leur emplir les oreilles de plomb, à fin qu'ils ne peussent rien entendre de ce qui se faisoit. Et, comme elles se l'ymaginerent, ainsi fut-il par elles executé; mais ne peurent tant bien bouscher les oreilles à tous trois que le loup n'oyst quelque peu de la droicte. Comme donc on portoit ce corps mort en terre, le loup, qui entendoit quelques cris et gemissemens, dict au lyon et à l'ours : « Compagnons, il m'est advis que j'entens mauvaises nouvelles, qui ne me font rien esperer de bon; escoutez donc, je vous prie. » Mais ils avoient les oreilles tellement emplombées et sourdes qu'ils n'entendoient ce que leur disoit le loup, lequel leur repeta ces paroles par plusieurs fois. En fin, voyant qu'il n'estoit par eux entendu et parloit à des sourds, leur declara par signes ce qu'il vouloit dire, et fit tant qu'ils comprindrent je ne sçay quoy de mort : à raison de quoy l'ours, avec ses ongles

durs, longs et crochuz, gratta tant dans les oreilles au lyon qu'il les destouppa et en tira le plomb, auquel le lyon en fit autant, et au loup aussi. Ayans donc ainsi recouvré l'ouye, le loup dict à ses compagnons : « Freres, il me semble que j'ay ouy dire que nostre maistre est mort, et je ne sçay qu'en penser, tant j'ay pœur que ma pœur ne soit veritable, attendu que, selon sa coustume, il ne nous vient plus visiter ny distribuer noz vivres; c'est pourquoy je serois d'advis qu'en sceussions la verité. » Ce dict, sortirent tous trois de compagnie; mais ils ne furent plustost en la rue qu'ils virent que l'on le portoit en terre; parquoy, emeuz de rage et fureur, coururent droict vers la biere où estoit le corps. Les prestres et autres qui l'accompagnoient au cercueil, voyans ces animaux, se prindrent à fuyr de toutes pars, l'un deçà, l'autre delà, et ceux qui portoient le corps à le laisser en la place pour penser à leur salut. Toutesfois, aucuns opiniastres et plus hardis que les autres ne voulurent bouger, pour veoir la fin de tout ce mistere. Adonc ces bestes, avecques les dentz et griffes, firent tant qu'ils tirerent du suaire le corps de leur maistre, lequel ils tournerent et virerent tant qu'ils trouverent la playe. Lors le lyon dict à l'ours : « Frere, il seroit bon avoir un peu de la gresse de tes boyaux, pour ce qu'elle est tant salubre que si tost que la playe de nostre maistre en sera ointe

il resuscitera. » Respond l'ours : « C'est assez dict; qu'il ne tienne à cela que nostre maistre ne vive : j'ouvriray la gueulle grande le plus qu'il me sera possible, lors tu mettras ta patte dedans et jusques à mon gosier, puis avec tes griffes tu en tireras tant que bon te semblera. » Ce que fit le lyon, lequel, aprés avoir oint de ceste gresse la playe à Cesarin et icelle bien molifiée, la succa, et, prenant de certaine herbe, la broya, puis mit jus et marc sur la playe : la vertu de laquelle herbe fut si grande qu'elle alla jusques au cueur, qu'elle purgea de toutes mauvaises humeurs, le reconfortant et vivifiant tellement que petit à petit Cesarin commença à respirer, reprendre ses forces et retourner en vie. Quoy voyant, les assistans, estonnez de ce miracle, coururent incontinent l'annoncer au roy, et que Cesarin estoit resuscité. Le roy, joyeux de tant bonnes nouvelles, prenant par la main sa fille, qui Dorothée avoit nom, alla au devant de Cesarin, que l'un et l'autre embrasserent et baiserent d'une telle amitié que c'estoit plaisir.

Les nouvelles de ceste resurrection vindrent aux oreilles de la mere et des sœurs, qui leur appresta assez à resver; toutesfois, faisans la bonne mine et faignans en estre fort joyeuses, allerent au palais pour voir Cesarin et se resjouyr avecques luy de sa santé et vie recouverte. Mais elles ne se furent plustost presentées devant luy que sa playe

s'ouvrit, saignant en telle abondance que l'on ne la pouvoit estancher; dont elles perdirent toute contenance et couleur, demeurans pasles comme un drappeau. Quoy voyant, le roy eut incontinent soupçon sur elles, qu'il fit prendre; et, mises à la torture, confesserent le tout. Au moyen dequoy, sans autre forme ne figure de procés, les fit brusler vives, et nourrir songneusement les trois animaux, qui n'abandonnerent jamais depuis Cesarin, lequel, avec sa Dorothée, a tousjours vescu en toute paix et felicité.

A tant Alterie avoit mis fin à sa nouvelle, quand, sans attendre autre commandement, elle raconta son enigme en ceste maniere, disant :

ENIGME

Dés le commencement, avant le ciel, la terre,
La lune, le soleil, les plantes et les eaux,
Mon frere avecques moy, ainsi qu'enfans jumeaux,
Avons esté produicts d'un seul et mesme gerre.

Depuis ce temps tousjours un chacun de nous erre,
L'un deçà, l'autre là, par branslemens egaux;
Et, comme si estions ennemis capitaux,
Mon frere me guerroye et je luy fais la guerre.

Je ne puis l'aprocher, car, si tost qu'il me voy,
D'un pas prompt et leger il s'enfuit devant moy.
Il vit par mon trespas, par sa mort je pren vie.

Plus je me monstre à vous et moins me voyez-vous;
Toutesfois en yver je me trouve à tous coups,
Quand vous voulez soupper, en vostre compagnie.

L'enigme tant ingenieusement proposé par Alterie fut trouvé tel qu'aucun n'osa entreprendre l'interpreter, fors qu'elle, qui, les voyant tous sans parole, dit : « Messieurs, mon enigme ne signifie autre chose que la nuict, laquelle avec son frere, c'est à dire le jour, ont esté produits dés le commencement et avant toutes choses; ils fuyent tousjours l'un devant l'autre, et jamais ne se peuvent approcher : quand l'un meurt, l'autre prend vie, c'est à dire quand il est jour la nuict vient, et en yver, que les jours sont courts, la nuict se trouve souvent au soupper d'un chacun. » Ceste belle interpretation fut plaisante à tous, qui l'estimerent et loüerent beaucoup. Et, affin que le jour ne les surprînt en leurs discours, ma Dame commanda à Eritrée qu'en recitant sa fable elle suyvist l'ordre; laquelle, joyeuse, commença à dire ainsi.





FABLE IV.

Andriget, estant à l'article de la mort, fait son testament, par lequel il laisse son ame, celles de son confesseur et de son notaire à tous les diables.

C'est un commun proverbe, que de mauvaise vie mauvaise fin. A ceste cause, est beaucoup meilleur vivre chrestiennement et en homme de bien que sans aucune consideration abandonner les resnes à sa conscience et accomplir ses effrenées volontez, comme il en print à un notable citoyen, lequel, estant à l'article de la mort, donna son ame au diable, et, desesperé (ainsi le permettant la divine justice), mourut miserablement.

En Come, petite ville de Lombardie, non fort eslongnée de Milan, demeuroit un citoyen nommé Andriget, lequel, combien qu'il fust tant riche en possessions, terres, heritages et bestail, qu'aucun

ne se peust egaller à luy, estoit toutesfois si pauvre de conscience qu'il ne se dedaignoit lever plus matin pour commettre beaucoup de meschancetez. Cestuy donc, ayant ses greniers pleins de toutes sortes de bleds provenans de ses fermes, les distribuoit à pauvres villageois et autres miserables personnes, n'en voulant jamais vendre un seul grain aux marchans, principalement à deniers contans, et faisoit cecy, non qu'il eust compassion des pauvres, mais affin d'arracher d'eux quelque arpent de terre pour agrandir ses possessions et revenu, cherchant tousjours s'accommoder de ce qui luy estoit plus agreable, en intention de se faire petit à petit maistre et seigneur de tout le pays.

Advint qu'en ces quartiers la famine fut si merveilleusement grande qu'en plusieurs lieux l'on trouvoit les hommes, femmes et petits enfans morts de faim : à raison dequoy tous les paysans circonvoisins, tant des montagnes que vallées, recouroient à Andriget, l'un luy donnant demy arpent de pré, l'autre un arpent de terre, cestuy-cy quelque piece de bois, et cet autre quelque quartier de vigne, et en contreschange r'emportoient du froment ou autre sorte de grain pour subvenir à leur petit mesnage. Et telle et si grande estoit la presse et affluence de ces bonnes gens, lesquels de toutes parts venoient en la maison de cet usurier, qu'il sembloit que ce fust le grand jubilé. Cestuy avoit

un notaire, nommé Thony Raspant, homme veritablement fort bien entendu en son art, mais encores plus à escorcher le pauvre homme. Or à Come estoit un statut que aucun notaire ne pouvoit recevoir contract de vente si premierement l'argen n'estoit nombré en sa presence et de quelques tesmoins, à cause dequoy Thony dit plusieurs fois à Andriget qu'il ne vouloit passer tels instrumens, pource qu'ils estoient contre la forme du statut de Come, et ne vouloit encourir la peine indicte par iceluy; mais Andriget, avec une face furieuse et rudes paroles, luy disoit toutes les sortes d'injures dont il se pouvoit adviser, le menaçant le faire pendre. Et, pource qu'il estoit homme d'authorité, riche et des principaux de la ville, et aussi qu'il faisoit souvent trotter sainct Bouche-d'or, le notaire ne luy osoit desobeir, ains faisoit tout ce qu'il vouloit et encor d'avantage.

A quelque temps de là fut une feste solemnelle qu'il falloit aller à confesse, à raison dequoy Andriget envoya à son confesseur un levraut, deux perdrix et une couple de bonnes bouteilles pleines de vin, avec deux aulnes de fin drap pour luy faire des chausses et à sa chambriere, le priant se tenir prest, et que le lendemain il se vouloit aller confesser : ce que fit le prestre, qui, le voyant venir, luy alla au devant avec une grande reverence. Andriget, prosterné aux pieds de ce curé

et s'accusant diligemment de toutes ses fautes, vint à tomber sur le peché d'avarice, se confessant par le menu de tous les faux contracts qu'il avoit faits. Le prestre, qui avoit quelque peu de lettres en la teste, congnoissant clairement ces contracts estre illicites et usuraires, commença humblement le reprendre, luy remonstrant qu'il estoit tenu à la restitution, quand Andriget, à qui desplaisoient ces paroles, luy respondit qu'il ne sçavoit qu'il disoit, le renvoyant encor' estudier. Quoy entendant, le prestre, auquel souvent Andriget faisoit des presens, eut peur de perdre sa chalandise, qu'il ne le laissast et s'allast confesser à un autre : parquoy, estendant la main, luy donna l'absolution ; et Andriget, ayant mis un escu en la main de son confesseur, print congé de luy et s'en alla.

Advint que quelque temps aprés Andriget tomba en une forte maladie, laquelle fut si griefve que tous les medecins l'abandonnerent pour mort. Ses parens et amis, voyans ceste maladie par le jugement des medecins estre mortelle et incurable, le persuaderent faire son testament, se confesser et mettre en estat, comme tout bon et fidelle chrestien doit faire. Luy, qui estoit tout dedié à l'avarice, et jour et nuict ne pensoit à autre chose que comme il se pourroit agrandir, ne se soucioit gueres de la mort, ains reculoit bien loing ceux qui luy en parloient ; et, se faisant apporter main-

tenant une chose et tantost une autre, s'en jouoit, prenant plaisir à les manier. Or, quelque temps aprés, il fut tellement sollicité par ses amis que pour leur complaire il commanda que l'on fist venir Thony, son notaire, et messire Neophite, son bon confesseur, parce qu'il se vouloit confesser et ordonner de ses affaires. Eux venuz, se presenterent à luy, qu'ils saluerent, prians Dieu luy renvoyer sa santé ; et, luy demandans comme il se portoit, l'exhortoient à prendre courage, et que, Dieu aydant, il n'en auroit que le mal, quand il leur respondit qu'il estoit de beaucoup empiré, à raison dequoy vouloit faire son testament, puis se confesser. Le prestre, adjoustant foy à ses paroles, l'admonnesta qu'il se souvînt de Dieu et se conformast à sa saincte volonté, quoy faisant luy envoyroit ce qui luy estoit necessaire. Aprés, Andriget voulut que l'on appellast sept hommes pour estre tesmoins en ce testament; lesquels venuz, il dit au notaire : « Thony, combien prenez-vous de chaque testament que recevez » ? Respond Thony : « L'ordonnance veut qu'en ayons un florin; mais nous en prenons tantost plus, tantost moins, selon la volonté du testateur. » Or dit Andriget : « Tenez, en voila deux que je vous donne, à la charge qu'escrirez tout ce que je voudray » ; à quoy s'accorda le notaire, lequel, ayant invoqué le nom de Dieu et escrit l'année, le mois, le jour et l'indic-

tion, comme tous notaires ont accoustumé faire en tous instrumens, commença escrire en ceste maniere : *Je Andriget du Val Sabie, sain d'entendement, encor que malade du corps, laisse et recommande mon ame à Dieu mon createur, lequel je remercie de tout mon cueur des biens qu'il luy a pleu me faire en ceste vie.* Dit Andriget au notaire : « Qu'est-ce que tu as là escrit ? » Respond le notaire : « J'ay escrit ainsi et ainsi », et luy leut de mot à mot tout ce qu'il avoit escrit. Lors Andriget, allumé de despit, dit : « Qui t'a dit que tu escrivisses ainsi ? Pourquoy ne me tiens-tu la promesse que tu m'as faite ? Escri à ma mode en ceste sorte : *Je Andriget du Val Sabie, malade du corps et sain de l'entendement, laisse et recommande mon ame au grand diable d'enfer.* Le notaire et les tesmoins, oyans ces paroles, demeurerent tous esperduz, et, regardans le testateur au visage, luy dirent : « Hé ! Seigneur Andriget, helas ! où est maintenant vostre bon esprit ? où vostre prudence accoustumée ? Quoy ! estes-vous devenu fol ? Les insensez et furieux disent telles paroles. Ha ! ne faites telles folies, pour l'amour de Dieu, d'autant que pechez contre vostre ame et vostre honneur, et au scandale et vitupere de toute vostre famille ; ceux qui jusques icy vous ont eu en estime d'homme prudent, sage et advisé, vous reputeront le plus meschant, malheureux, traistre et infidelle que ja-

mais la nature crea, pource que, mesprisant vostre bien et salut, à plus forte raison pouvez-vous avoir celuy de vostre prochain à mespris. » Adonc Andriget, enflambé comme un brazier ardant, dit au notaire : « Ne t'ay-je pas dit que tu escrivisses ce que je te dirois? T'ay-je pas doublement salarié pour ce faire? » Respond le notaire : « Ouy, Monsieur. — Escri donc, dit le testateur, ce que je te dy, et non ce que je ne veux pas. » Le pauvre notaire eust voulu estre bien loin, voyant les bigerres opinions de cet homme; neantmoins, craignant que la colere ne luy hastast ses jours, escrivit tout ce qu'il luy dicta de sa bouche. Ce faict, Andriget dit au notaire : « Escri : *Item, je laisse l'ame de Thony Raspant, mon notaire, au grand Satanas, à fin qu'elle face compagnie à la mienne au departir d'icy.* — Ah! Monsieur, vous me faites tort, dit le notaire, et offensez mon honneur et bonne renommée. — Poursuy, miserable, dit le testateur, et ne me tourmente point davantage que je suis; je t'ay doublement payé affin que tu escrivisses à ma mode; escri donc ainsi à la malheure : *Pour ce que, s'il n'eust presté consentement à mes meschancetez, et n'eust receu tant de faux, illicites et usuraires contracts, ains m'eust dechassé, je ne me trouverois maintenant enveloppé en ce labirinthe.* Acheve : *Et, pource qu'adonc il fit plus de compte de mes deniers que de mon ame ny de*

la sienne, derechef je la donne et recommande és mains de Lucifer. » Le pauvre notaire, qui craignoit adjouster mal sur mal, escrivit tout ce que l'autre luy nomma. Aprés luy dit : « Escri : *Item, je laisse l'ame de messire Neophite, mon confesseur cy present, à trente mil paires de diables.* — Que dites-vous, Seigneur Andriget? dit le prestre; sont-ce là paroles d'un homme sage, tel qu'avez tousjours esté estimé? Vray Dieu! ne dites ainsi. Sçavez-vous pas que nostre Seigneur Jesus Christ est misericordieux et a tousjours les bras estendus et ouvers, attendant que le pecheur se recongnoisse, vienne à repentance, et accuse sa coulpe de ses pechez? Accusez-vous donc des fautes qu'avez commises et criez merci à Dieu, et il vous pardonnera; vous avez moyen et temps rendre ce qu'avez de l'autruy; faisant restitution, Dieu, qui est tout bon et ne veut la mort du pecheur, vous fera misericorde. » Respond Andriget : « Ha! meschant apostat, confusion de mon ame et de la tienne, rempli d'avarice et simonie, tu me conseilles bien à ceste heure! Escri, notaire, escri : *Je laisse, dis-je, son ame au centre d'enfer, parce que, si n'eust esté sa pestilentieuse avarice, il ne m'eust jamais absouls; quoy faisant, je ne fusse tant souvent retourné à mon vomissement, ny commis tant d'erreurs*. Et quoy! te semble-il honneste et convenable que je rende mes biens mal acquis? Te semble-

il juste que je laisse aujourd'huy mes enfans pauvres et belistres ? Garde, garde ce conseil pour autruy, si tu penses qu'il luy puisse profiter, car, quant à moy, je n'en ay que faire. Escri encor, notaire : *Item, je laisse à Felicité, mon amoureuse, une mestairie assise au village de Comache, affin qu'elle puisse avoir sa vie et ses vestemens, et se donner du plaisir et bon temps avec ses rufiens, comme elle a tousjours fait, et qu'à la fin de sa vie elle me vienne trouver au fond du gouffre infernal, pour d'un eternel supplice y estre tourmentée avec nous trois. Et, quant au surplus de tous mes biens, tant meubles qu'immeubles, presens et à venir quelconques, je les laisse à Commode et Torquat, mes fils legitimes et naturels, les priant ne faire dire en mon intention messes ny matines, vigiles ny de profondis ; mais qu'ils ne s'adonnent à autre chose qu'à joüer, putasser, yvrongner, ribler, battre, frapper et faire toutes choses qui sont les plus infames, detestables et abominables, affin que mes biens indeüement acquis s'en aillent comme ils sont venuz, et que, desesperez par la perte d'iceux, ils se pendent euxmesmes par leur col. Et veux que ceste cy soit ma derniere volonté, à laquelle je vous prens tous à tesmoins.* » Ce testament ainsi escrit et publié, Andriget tourna son visage vers la muraille, et, buglant comme un toreau, rendit son ame à Pluton, qui dés long temps l'attendoit. Ainsi ce malheureux, sans soy confesser ny faire

penitence de ses fautes, finit miserablement ses jours.

La gentille Eritrée avoit mis fin à sa nouvelle, au grand esbahissement des hommes et femmes, considerant la grande sottise ou plustot malice du desesperé Andriget, lequel ayma mieux estre esclave du diable, ennemy de l'humaine nature, que se repentir de ses pechez. Mais, pource que les heures de la nuict s'escouloient, Eritrée, sans attendre le commandement de ma Dame, proposa son enigme en ceste sorte, disant :

ENIGME

Je suis gras, rebondy, gros, refaict, blanc et rond,
Long d'un demy quartier et un peu davantage ;
Mais la plus part du temps en un lieu plein d'ombrage
Je cropy pendillant ainsi que beaucoup font.

Si l'on veult m'employer, on me trouvera prompt
A faire tout cela qui deppend de ma charge,
Et fust-ce pour sonder un creux estroict ou large ;
Ce m'est tout un, pourveu qu'on y trouve le fond.

Je tente les hazars, et, à toute adventure,
Sans regarder comment, j'entre tout dans le corps
De celles qui ont grande et large l'ouverture ;

Mais, si quelcune veult entre ses doigts m'estreindre,
Je souille tant sa main d'un humeur gras qu'alors
Elle a dequoy se plaindre, et si n'ose se plaindre.

« Ma damoiselle Eritrée, dict le Bembe, vostre enigme ne signifie autre chose que donner l'ame au diable; mais gardez qu'il ne se mette en vostre enfer, pource qu'il le brusleroit. — Je n'en ay pas peur, respond-elle, d'autant que mon enigme n'est tel que le pensez. — Exposez-le donc, dit le Bembe, affin de nous mettre hors de peine.— Tresvolontiers, respond la damoiselle, car je veux bien que sçachez qu'il ne signifie autre chose que le flambeau ou chandelle de suif, qui a toutes ces qualitez cy dessus : si elle est mise en une lanterne, qui a grande et large l'ouverture, elle entre toute en son corps, et qui l'estraint entre ses doigts, elle luy souille la main de suif. » Et, pource que les coqs par leur chant annonçoient mynuict estre desja passé, ma Dame commanda à Cataruze mettre fin à ceste dixieme nuictée par le recit de quelque gentile fable et plaisant enigme, laquelle, plus prompte à bien dire qu'à se taire, en ceste façon donna commencement à sa fable, disant...





FABLE V.

Rosolin de Pavie, homicide et larron, estant prins et mis à la torture, ne confesse rien; mais, voyant tourmenter son fils, s'accuse de soymesme sans autre contrainte; à raison dequoy on luy sauva la vie par un bannissement, puis se fit hermite.

Quelle et combien ardante et estroite est l'amitié du pere envers son vertueux enfant, il n'y a aucun à qui Dieu ayt fait ceste grace d'estre honoré du nom paternel qui n'en puisse rendre bon tesmoignage, pource qu'il ne se travaille seulement pour l'entretenir de vivres et vestemens, mais aussi hazarde souvent sa vie pour l'agrandir et faire riche. Et que ceci soit vray, je le vous monstreray par le recit de ceste petite fable; laquelle, encores qu'elle soit plus pitoyable que plaisante, je pense qu'elle ne sera de moindre enseignement et doctrine.

En la noble cité de Pavie, tresrecommandée tant

pour les lettres qui y florissent comme pour tenir ensevely entre ses murailles le corps du venerable saint Augustin, vray marteau des heretiques et la lumiere et clarté de la religion chrestienne, demeuroit, n'a pas fort long temps, un nommé Rosolin, homme meschant, traistre, desloyal, meurtrier, larron et rempli de toute meschanceté ; lequel, à l'occasion de ses richesses, estoit tousjours suivy d'un monde de batteurs de pavé, gens sans adveu et mauvais garnemens, qui ne valoient gueres avecques rien, à raison dequoy il tenoit toute la ville en crainte ; et, jaçoit qu'il eust commis plusieurs crimes, comme vollé, osté robbes et manteaux, battu et occis plusieurs personnes, et que tous les jours nouvelles plaintes en fussent faites, neantmoins n'y avoit homme tant hardi qui l'osast poursuivre, pour la faveur que luy portoient ces mauvais garçons ; tellement que les pauvres complaignans estoient contrains quitter leurs poursuites et laisser tout là.

Cestuy avoit un seul fils, d'un naturel tout contraire, lequel, vivant honnestement et sans reproche, avec douces paroles remonstroit souvent à son pere qu'il ne faisoit bien mener une vie tant desbordée, le suppliant humblement s'en retirer, luy remettant devant les yeux les dangers ausquels il estoit à toute heure à ceste occasion ; mais ses sages remonstrances estoient semées au vent, pource que le pere en faisoit pis : de façon que tous les jours

on n'oyoit dire autre chose sinon : « Ceste nuict, un tel a esté vollé et tel tué par un tel. »

Rosolin perseverant donc en ses meschancetez, Dieu voulut qu'il fut prins par un prevost des mareschaux et conduit à Pavie, où, estant interrogé par le juge criminel, asseuré comme un meurtrier, nioit tout. Quoy voyant le juge, et que pour lors il n'en pouvoit avoir autre raison, ordonna qu'il fust mis en basse fosse, luy donnant seulement chacun jour trois onces de pain et autant d'eau. Ce pendant, le juge estoit bien empesché, ne sçachant (attendu ses denegations, et qu'il n'y avoit point ou peu de preuves) s'il le devoit condamner comme coulpable ou le r'envoyer absouz. En fin, assemblant le conseil, fut dit qu'il luy falloit presenter la question pour veoir s'il confesseroit rien par sa bouche. Le lendemain, le juge fait venir Rosolin, lequel persista tousjours en ses denegations, à raison dequoy il ordonna qu'il fust mis à la corde; mais, plus on luy bailloit la question forte et cruelle, plus se rendoit opiniastre, ne voulant rien confesser, ains avec une grande constance poursuivoit d'injures les juges et conseillers, disant qu'ils estoient meschans, larrons, cruels, qui meritoient pour leur meschante vie et injustice mille fourches, et que l'on luy faisoit tort; qu'il estoit homme de bien, de bonne vie, et n'y avoit personne qui à droict se peust plaindre de luy.

Le juge, qui congnoissoit apertement cet homme estre coulpable, ne le pouvoit neantmoins condamner, pour n'estre convaincu, dont il estoit en grande peine. A raison dequoy, considerant les meschancetez de Rosolin et sa constance si grande que, pour tourment qu'on luy donnast, l'on ne pouvoit tirer aucunes preuves par sa bouche, s'imagina proposer au conseil ce que vous entendrez. Les conseillers estans le jour ensuivant assemblez en la chambre criminelle, le juge dit : « Messieurs, la constance de cet homme est grande, mais sa meschanceté l'est encor davantage, si qu'il choisira plustost rendre l'ame entre les tourmens que confesser aucune chose; à raison dequoy je serois d'avis (si le trouvez bon) faire pour dernier refuge une tentative qui seroit telle : envoyer les sergens prendre Barget, son fils, et en sa presence le mettre à la question, pource que j'estime que le pere, voyant tourmenter son fils innocent, confessera sa faute. » Ce conseil fut approuvé par la cour, qui decreta prinse de corps contre Barget, lequel, pris, lié et garrotté, fut amené devant le juge, qui l'interrogea, et son interrogatoire (qui ne contenoit autre chose que toutes denegations) redigé par escrit. Quoy voyant, le juge le fait despouiller et mettre à la torture en presence du pere, qui, voyant son fils prins et lié au tourment, demeura plus mort que vif. Ce faict, Rosolin tous-

jours present, le juge fit guinder Barget, qu'il interrogeoit tousjours de plusieurs choses; mais le pauvret, qui estoit innocent, disoit ne sçavoir rien de ce qu'on luy demandoit; dont le juge, faignant estre en colere : « Et je te le feray bien sçavoir », dit-il. Lors ordonna redoubler la question : au moyen dequoy le pauvret, qui enduroit beaucoup, crioit tant qu'il pouvoit : « Misericorde, Messieurs, misericorde! je suis innocent, je n'ay failly et ne sçay dequoy on m'accuse. » Le juge, l'oyant ainsi plaindre et douloir, luy disoit : « Barget, confesse la verité, sans te laisser ainsi gaster ; aussi bien sçavons-nous tout, mais nous voulons que tu le declares. — Messieurs, respondoit Barget, je ne sçay que vous voulez dire, et cela sçay-je seulement que je suis innocent de ce dont on m'accuse. » Adonc le juge, qui avoit instruit le maistre de la question, luy dit que sans misericorde ny aucune pitié l'on le laissast tomber du haut en bas. Barget, entendant ceste cruelle sentence, et considerant ne pouvoir endurer ce tourment, qu'il estimoit pire que la mort, se resolut mourir et confesser ce qu'il n'avoit jamais fait; parquoy s'escria : « Messieurs, je vous supplie donner quelque relasche à mon tourment, et je vous confesseray tout. » A ces paroles, fut osté de la question et conduit devant messieurs, ausquels il dit, en la presence de son pere, avoir commis tous les cas

dont il estoit accusé. Rosolin, qui avoit ouy ceste confession, aprés avoir long temps discouru en soymesme, meu d'amitié paternelle et considerant l'innocence du pauvre Barget, dit : « Messieurs, je vous supplie ne tourmenter plus mon fils et le delivrer : car il est innocent des cas à luy imposez, et c'est moy qui est coulpable et a fait la faute. » Lors commença par le menu à declarer tout ce que les tourmens, pour cruels qu'ils fussent, ne luy avoient onc sceu faire confesser : laquelle confession le juge fit enregistrer, et, desireux sçavoir l'occasion de ce soudain changement, dit à cet homme : « Rosolin, pour tous les tourmens que tu as soufferts on ne t'a jamais sceu faire dire la verité ; toutesfois, aprés que tu as veu Barget à la question, tu en as plus dit qu'on n'en demandoit ; je sçaurois volontiers (ainsi Dieu ayt mercy de ton ame !) qui en est la cause. — Ha ! dit Rosolin, ne le sçavez-vous pas ? — Non, certes », dit le juge. Respond Rosolin : « Et vrayement, si ne la sçavez, je la vous diray, s'il vous plaist m'escouter. Or, Messieurs, vous avez veu et clairement congneu ma constance en la question, d'autant que lors vous tourmentiez mes membres morts ; mais, quand vous avez gehenné Barget, mon seul fils, adonc vous avez tourmenté le plus vif de mes membres. — Tu es donc mort, dit le juge, puis que tes membres sont morts ? — Je ne suis pas mort, dit

Rosolin, ny mes membres morts, ains vivent; mais, quand vous me tourmentiez, je ne souffrois rien, pource que ces membres qu'ores vous voyez et tourmentiez lors n'estoient les miens, ains ceux de mon pere mort, pourri et reduit en pouldre; mais, quand avez tourmenté mon fils, vous tourmentiez mes membres, pource que les membres du fils sont proprement les membres du pere. » Le juge, entendant ces raisons, le vouloit absouldre; mais, pource que la justice ne pouvoit souffrir que tant de meschancetez demeurassent impunies, le bannit à perpetuité : non que ses mesfaits ne meritassent une peine plus griefve, mais en consideration de l'amitié que le pere portoit au fils. Rosolin, oyant prononcer sa tant legere et douce sentence, levant les mains et les yeux au ciel, en rendit graces à Dieu, promettant par vœu solemnel changer ses mauvaises façons en une vie meilleure et toute saincte; et, sortant de Pavie, s'alla rendre en un hermitage, où depuis il a sainctement vescu, et fait telle et si grande penitence qu'il s'acquit paradis, de maniere que jusques aujourd'huy sa memoire sert d'exemple aux bons.

Cataruze avoit mis fin à sa fable, quand ma Dame ordonna que par le recit d'un plaisant enigme elle suyvist l'ordre, laquelle doucement dit en ceste sorte :

ENIGME

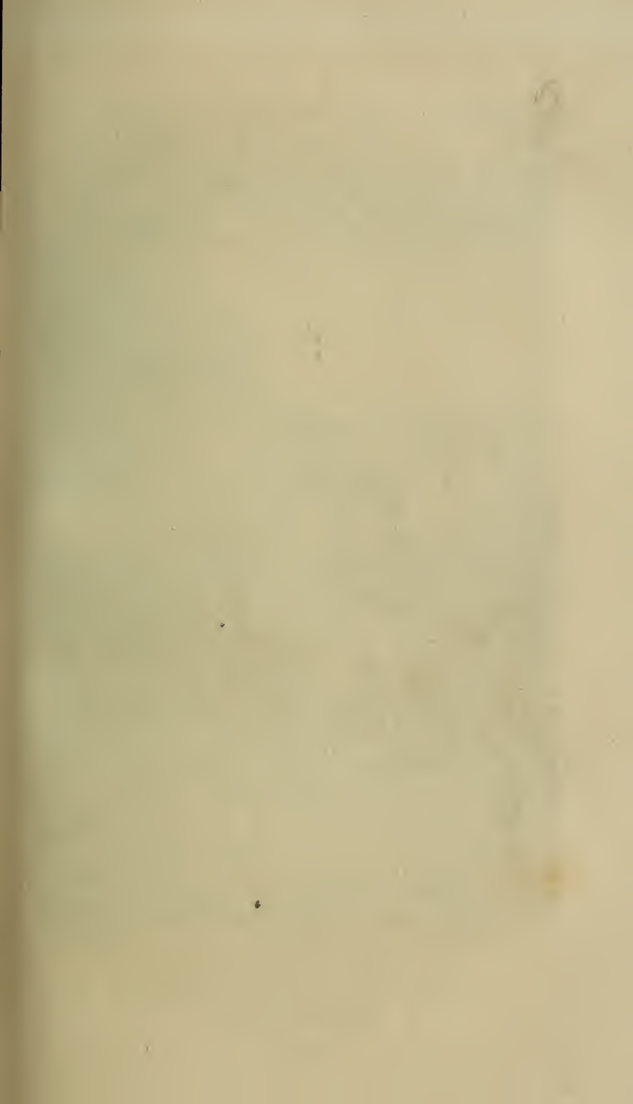
Elle estoit preparée, attendant finement,
Tenant à tous venans tousjours sa porte ouverte,
Quand voicy le galant, qui, l'ayant descouverte,
Court, se haste et l'accoste assez legerement.

Il la flatte, il la baise, il entre brusquement,
Ne se doubtant en rien de l'embusche couverte
Que ceste laide icy, conjurée à sa perte,
Dedans son lasche sein luy couvoit laschement.

Ce pendant tout joyeux il saoulle son envye
De ce qu'il ayme tant, qu'au hazard de sa vie
Il le cherche parmy cent et cent mille mors;

Mais, en fin, se voulant retirer, il s'estonne
Qu'elle le presse tant qu'il fault que dans son corps,
Gros et remply de luy, sa vie il abandonne.

«Ha! vrayement, dict le Trevisan, c'est cestuy-cy qui parle de la rusterie!—Encores moins que l'autre, dict Cataruse, et pour vous le monstrer je vous en veux donner l'interpretation. Sachez donc que mon enigme ne veut signifier autre chose que la ratiere, laquelle tient tousjours sa porte ouverte à tous venans, et le gallant est le rat, qui, ne se doubtant de l'embusche, y entre et se saoulle de ce qu'il y treuve; mais, en voulant sortir, se trouve prins, si bien qu'il faut qu'il y meure.» Ceste exposition finie, ils se leverent tous, et prindrent congé de ma Dame, soubz promesse de retourner le soir ensuivant comme ils avoient accoustumé.





E. Champollion, sc. Jouaust, Ed. A. Salmon, Imp.

ONZIÈME NUIT

Fable I.



L'UNZIESME NUICT

DES-JA *la noire nuict, mere nourrisse des peines journalieres, estoit venue, et les animaux recreuz prenoient repos, quand l'amiable et douce compagnie, mettant tout ennuyeux chagrin sous le pied, se trouva au lieu accoustumé; et, les damoiselles ayans faict quelques tours de danse, suyvant leur bonne coustume, le vaisseau fut apporté, duquel, par hazard, fut premierement tiré le nom de Fleurdiane, aprés celuy de Leonor, puis celuy de Diane, et pour le quatriesme celuy d'Isabelle, reservant le dernier reng à Vincende.*

Cela faict, et les instrumens estans apportez et mis d'accord, ma Dame commanda à du Moulin et au Trevisan dire une chanson, lesquels, sans trop songer, commencerent chanter en ceste maniere :

CHANSON

Les douceurs de vostre face,
Vos beautez et vostre grace,
Et vostre œil qui m'ensorcelle
D'un plaisant effort,
Et, larron, en soy recelle
Ma vie et ma mort,

Me charment de telle amorce,
M'estraignent de telle force,
Que, contrainct soubs leur puissance,
Ils forcent mon cueur
Plyer soubs l'obeissance
De vostre grandeur.

Aussi, qui est la personne,
Tant grossiere, tant felonne,
Tant cruelle et tant barbare,
Qui peust quelque jour
Veoir vostre beauté si rare,
Où niche l'amour,

Qui ne sentît en son ame
Ne sçay quelle chaude flame,
Ne sçay quelle douce glace,
Naistre d'un desir
Qui le rechauffe et r'englace
D'un nouveau plaisir,

Et dont la poictrine ardante,
Grosse d'une ardeur mordante,
Ne face par tout entendre
Ses souspirs legers,
Forts assez pour piteux rendre
Les lyons plus fiers,

Et, impatient, n'implore
Et dieux et hommes encore,
Les astres, les cieux, la terre,
  Et la mer aussi,
Pour trouver à ceste guerre
  Pardon ou mercy?

Ceste belle et douce chanson, chantée par du Moulin et le Trevisan, pleut merveilleusement à la compagnie, avec ce qu'elle fut de telle vertu et force que, de pitié, elle fit plorer celle à qui elle touchoit de trop prés; et, à fin de donner commencement aux nouveaux discours de ceste soirée, ma Dame voulut que Fleurdiane commençast, laquelle, avoir faict la reverence, dict en ceste façon.





FABLE I.

Soriane meurt, laisse trois enfans : Dussolin, Tesifon, et Constantin le Fortuné. Ce dernier, par le moyen d'une chatte, acquiert un puissant royaume.

On void bien souvent, amoureuses Dames, un grand riche homme tomber en une grande pauvreté, et celuy qui est en une extreme misere s'eslever au comble de tous biens, comme advint à un pauvre chetif, lequel du bissac parvint à la couronne.

En Boheme estoit jadis une bonne pauvre vefve nommée Soriane, laquelle avoit trois fils : l'un nommé Dussolin, l'autre Tesifon, et le troisiesme Constantin le Fortuné. Ceste-cy n'avoit autres biens en ce monde que trois choses, assçavoir : une huche à pestrir le pain, un tour ou rondeau sur lequel on tourne la paste, et une chatte. La pauvre vieille, chargée d'ans et agravée de maladie, se

sentant au lict de la mort, voulut disposer de si peu qu'elle avoit et faire un testament, par lequel elle laissa à Dussolin, son aisné, la huche, à Tesifon le tour ou rondeau, et au petit Constantin la chatte. Elle morte et ensevelie, les voisins, qui congnoissoient la pauvreté de ses enfans, empruntoient d'eux le plus souvent et la huche et le rondeau, et en les rendant leur donnoient, pour le louage, tousjours quelque petite fouasse ou tourteau, que Dussolin et Tesifon mangeoient seuls, sans d'un seul petit morceau en faire part à leur jeune frere Constantin, auquel, s'il advenoit quelquefois qu'il leur en demandast, ils respondoient qu'il en demandast à sa chatte, et qu'elle luy en bailleroit; à raison dequoy le pauvret enduroit beaucoup de disettes.

Quoy voyant, la chatte, laquelle estoit féée, en eut telle pitié qu'elle ne print jamais repos qu'elle ne trouvast à son maistre remede propre contre la malice et gloutte gourmandise des deux freres; de maniere qu'un matin, accostant son maistre Constantin, elle luy dict : « Monsieur, qui endure n'est pas vaincu, la patience surmonte la douleur; c'est pourquoy je vous supplie attendre le temps et me laisser faire, d'autant que j'espere en bref pourveoir si bien à noz necessitez que voz freres se sentiront bien heureux pouvoir vous requerir ce dont vous les suppliez maintenant. » Ce disant,

print une meschante besace, sortit de la chambre, et s'en alla en la campagne, où, faignant dormir, elle print un lievre, lequel se jouoit autour d'elle, et le tua. Ce faict, le serrant dans son sac, qu'elle jetta sur ses espaules, alla au palais royal, auquel elle se promena cinq ou six tours, et, s'estant accostée de quelques courtisans, les pria la faire parler au roy, ce qu'ils firent; lequel, entendant qu'une chatte vouloit parler à luy, la fit entrer, et, s'estant informé qu'elle demandoit, respondit que Constantin, son maistre, l'avoit envoyée pour, en son nom, presenter ce levrault à Sa Majesté. Ce disant, le tira de sa besace, et, faisant une grande reverence, le luy presenta. Le roy le receut fort amiablement, luy demandant qui estoit ce Constantin. « C'est, dict la chatte, un jeune gentilhomme qui en bonté, beauté, vertu et puissance, n'a son pareil. » Quoy entendu par le roy, en fut fort joyeux, esperant le congnoistre mieux à l'advenir; et, commandant qu'on fist disner ma dame la chatte, se retira. La chatte, ayant bien farcy sa panse, voulut que son maistre se resentist de sa bonne fortune, de façon qu'avec ses griffes, le plus subtilement qu'elle peut, et sans estre aperceuë de personne, emplit secrettement sa besace des meilleures viandes et plus frians morceaux qui fussent sur table; et, ayant prins congé de toute la cour, s'en retourna trouver son maistre.

Les deux freres, voyans Constantin triompher de tant de vivres, luy en demanderent; mais, leur rendant la pareille, les renvoya à leurs huche et rondeau, dont ils furent tant irritez qu'ils l'eussent volontiers devoré. Et , comme ainsi soit que Constantin fust beau, accomply en ses membres et de bien bonne grace, si est-ce que la pauvreté, la faim et la necessité qu'il avoit enduré, l'avoient tant deffiguré de rongnes et gratelles que c'estoit horreur de le veoir; au moyen dequoy sa chatte, qui l'aymoit beaucoup, s'advisa le soulager par certains remedes à elle congneuz, de mode qu'aprés l'avoir instruict de ce qu'il avoit à faire, le mena prés le coulant d'un certain fleuve, où elle le fit despouiller tout nud, aprés le plongea par trois fois en l'eau; puis, avec sa langue, le lescha diligemment depuis les pieds jusques à la teste, qu'elle pigna avec ses griffes, et continua cet office tant songneusement qu'en moins de trois jours elle le rendit tout sain et gaillard.

Ce faict, et la chatte voyant son maistre bien guery et dispost, luy dict : « Monsieur, si me voulez croire et suivre mon conseil, faisant ce que je vous diray, je m'ose vanter vous enrichir en bref. — Et comment? dict Constantin. — Le mieux du monde, respond la chatte; venez seulement avecques moy, et ne vous souciez d'autre chose. » Ce dict, le mena vers une riviere qui estoit assez prés

du palais royal, et là le despouilla de tous ses vestemens, puis le fist mettre en l'eau jusques à la gorge ; cela faict, elle se print à cryer tant qu'elle peut : « A l'ayde! à l'ayde! au secours! au secours! Helas! monsieur Constantin se naye! Chetive moy! que deviendray-je? que feray-je? » Ce cry fut si grand et tant de fois reïteré qu'il vint jusques aux oreilles du roy, lequel, considerant que ce pouvoit estre ce Constantin qui luy avoit faict tant de presens, commanda qu'en toute diligence l'on l'allast secourir. Ce jeune homme, estant retiré de l'eau et sauvé du danger, fut revestu de beaux et riches accoustremens, et mené devant le roy, lequel le receut fort amiablement; et, luy demandant qui l'avoit ainsi jetté en la riviere, le pauvre homme ne sçavoit que respondre, quand sa chatte, qui l'accompaignoit, prenant la parole, dict : « Sire, la peur qu'il a euë, se voyant au danger où on l'a trouvé, l'a tellement eperdu qu'il ne peut encores bonnement reprendre ses forces ny recouvrer la parole pour vous rendre raison de ce que luy demandez. C'est pourquoy, s'il plaist à Vostre Majesté, je suppleray à ce deffaut et vous diray ce qui en est. Sachez donc, Sire, que, comme il estoit exprés party de sa maison, chargé de bagues, joyaux et pierres precieuses dont il vous venoit faire present, a esté chevalé par des voleurs, qui, le prenant à leur advantage, luy ont tout osté

jusques à sa chemise ; puis, le pensant noyer, l'ont jetté en la riviere, où, sans le bon secours de ces gentilshommes, il eust esté ensevely des ondes, et n'en fust jamais eschappé. » Quoy entendant, le roy commanda qu'il fust bien traicté et mis en une belle et riche chambre, joyeux à merveilles d'avoir un tel hoste, lequel croyant estre autant riche que beau, delibera luy faire espouser la princesse sa fille ; ce qui fut incontinent executé.

Les nopces faictes et solemnellement celebrées en toute magnificence, le roy commanda que dix mulletz fussent chargez d'or et d'argent, et cinq autres de riches vestemens et meubles precieux, et conduitz en la maison de son gendre Constantin, lequel, se voyant honoré de la compagnie d'un monde de braves gentilshommes, joint qu'en si peu de temps il estoit devenu si riche et puissant qu'il estoit la seconde personne aprés le roy, estoit joyeux à merveilles; toutesfois, ceste joye estoit temperée d'un ennuyeux soucy, ne sachant le bon seigneur où mener sa femme, dont il se faschoit assez en soymesme, quand sa chatte luy dict qu'il mist soubs le pied tout ce chagrin et se resjouyst, la laissant faire, parce qu'elle pourvoiroit bien à tout.

Ainsi donc, chevauchant ceste belle trouppe, la chatte courut devant, et, estant ja esloignée d'eux, rencontra quelques gents de cheval, ausquels elle

dict : « Que faictes-vous icy, pauvres hommes? Fuyez, de par Dieu, fuyez en toute diligence, si ne voulez estre perdus, car voicy une grande trouppe de gensdarmes qui ne falliront à vous prendre ou tuer. Et les voicy des-ja à voz talons. Et quoy! n'entendez-vous point le hennissement de leurs chevaux? — Que ferons-nous donc? dirent les chevaucheurs, estonnez de telles nouvelles. — Quoy? respond la chatte; il faudra que faciez ce que je vous diray : s'ils vous demandent à qui vous estes, vous respondrez ainsi : « Nous sommes « serviteurs et subjects du seigneur Constantin. » Et je m'asseure que, vous advouans de luy, duquel ils sont bons amys, ils ne vous feront point de tort. » Ce dict, ceste chatte alla plus avant et trouva des pasteurs qui gardoient force bestail, ausquels elle fit le semblable, comme à tous ceux qu'elle trouva par les chemins. Les gentilshommes qui accompagnoient la princesse Elisette (car tel estoit le nom de la nouvelle mariée), venans à passer, demanderent à ces hommes de cheval et aux pasteurs à qui ils estoient, lesquels unanimement respondirent estre à monsieur Constantin; alors les gentilshommes luy dirent : « Et bien! Monsieur, nous commençons donc à entrer sur voz terres? » A quoy, d'un branslement de teste et gracieux soubzris, il fit signe que ouy, faisant tousjours pareille responce à tout ce qu'on luy demandoit; au moyen

dequoy on l'avoit en estime d'un tresriche gentilhomme.

Ma dame la chatte, qui alloit tousjours devant pour preparer les logis, arriva de fortune en un tresbeau chasteau, auquel entrée, elle dict à ceux qu'elle y trouva : « Que faictes-vous ici, gens de bien ? Hé Dieu ! vous apercevez-vous point de vostre prochaine ruyne? — Quelle? dirent ceux du chasteau. — Quelle? respond la chatte; telle que je vous asseure que, devant qu'il soit une heure d'icy, vous serez tous taillez en pieces. Escoutez, n'entendez-vous point des-ja le bruict des chevaux? Regardez, voyez-vous pas la poudre qu'ils font voller en l'air? Or, si ne voulez tous mourir, prenez mon conseil, et je promets vous garantir. Si quelques-uns vous demandent à qui est ce chasteau, dictes seulement que c'est à Constantin le Fortuné, et ils ne vous feront rien, je vous en respond. » Ces trouppes, arrivées au chasteau, demanderent aux gardes qui en estoit le seigneur, lesquels respondirent que c'estoit Constantin le Fortuné; à raison dequoy ils y descendirent et s'y logerent fort commodement et honorablement. Or, estoit advenu que le seigneur de la place, nommé Valentin, fort brave soldat, estoit le jour precedent sorty de ce chasteau pour conduire en une autre sienne maison sa nouvelle femme, mais, par ne sçay quel estrange malheur, estoit mort subi-

tement par les chemins; de maniere que Constantin, qui, par la confession publiquement faicte par ceux de dedans, en avoit prins possession, en demeura maistre et seigneur. A quelque temps de là, Morand, roy de Boheme, trespassa; à raison dequoy Constantin le Fortuné, qui avoit espousé la princesse Elisette, fille unique du roy deffunct et seule et legitime heritiere de la couronne, fut par les estatz couronné roy. Ainsi, de pauvre et belistre qu'il estoit, parvint à la couronne d'un tant puissant royaume, duquel avec sa bien aymée Elisette il a paisiblement jouy jusques à son decez, laissant aprés iceluy plusieurs beaux enfans heritiers de tant riches possessions.

Les auditeurs prindrent grand plaisir au recit de la fable racontée par Fleurdiane; mais, à fin de ne perdre temps, ma Dame voulut qu'elle proposast son enigme, lequel, avec un visage joyeux et fort gay, elle recita, disant :

ENIGME

Dedans un beau jardin, long, large et spacieux,
Peuplé de mille fleurs qui ne craignent l'injure
D'un yver englacé tout roidy de froidure,
Et qui gourfoule tout d'un pas audacieux,

Sont plantez deux fleurons riches et precieux,
Dont l'un resemble au lis en sa blanche taincture,
Et l'autre est enflambé, imitant la figure
D'une fleur de soulcye en ses plis gracieux.

Au plus prés d'eux se void un chesne grand et large,
Ayant tant seulement, et non point d'avantage,
Douze branchus rameaux, droicts, estendus et grans.

Et toutesfois pourtant chacun d'iceux ne porte
En toute sa saison que quattre petits glands,
Semblables en grandeur et d'une mesme sorte.

Il n'y eut aucun en toute la trouppe qui sceust interpreter cet obscur enigme, et, encores que l'un dict une chose et l'autre une autre, si est-ce que jamais ils ne peurent aprocher du vray sens. A raison dequoy Fleurdiane, le voyant inresoult, dict : « Messieurs, mon enigme ne signifie autre chose que ceste machine ronde, laquelle est comme un grand jardin peuplé de mille fleurs, qui sont les estoilles, entre lesquelles sont deux fleurons, l'un blanc et l'autre rouge, c'est à dire la lune et le soleil. En ce jardin est planté un grand chesne, qui est l'an, lequel a douze rameaux, c'est à dire moys, chacun desquels a quattre glands, qui sont quattre sepmaines. » Ceste belle interpretation fut louée et fort recommandée d'un chacun. Aprés, Leonor se leva, laquelle, sans attendre autre commandement de ma Dame, dict ainsi.





FABLE II.

Xenophon, notaire, faict son testament, laisse à son fils Bertuce trois cens ducatz, cent desquels il employe en l'achat d'un corps mort, et deux cens pour la rançon de Tarquinie, fille à Crisippe, roy de Navarre, laquelle en fin il espousa.

On dict en commun proverbe que jamais un bienfaict n'est perdu, ce qui s'aprouve veritable en ce qui advint au fils d'un notaire, comme le discours de ceste fable vous fera cognoistre.

Au chasteau de Trine, en Piedmont, demeuroit jadis un notaire nommé Xenophon, homme discret et fort bien entendu, lequel avoit un fils appellé Bertuce, aagé de quinze ans ou environ, jeune garçon qui tenoit plustost du simple qu'autrement. Advint que Xenophon tomba en une griefve maladie; au moyen dequoy, desesperant de sa vie, voulut faire son testament, par lequel il institua Bertuce, son fils legitime, son heritier universel,

aux conditions toutesfois qu'il ne pourroit aprehender la succession qu'il n'eust attaint l'aage de trente ans, voulant neantmoins le testateur qu'iceluy son heritier, estant parvenu à l'aage de vingt-cinq ans, peust prendre sur la succession la somme de trois cens ducatz pour iceux employer en marchandise ou autres affaires, comme bon luy sembleroit. Ce bon homme mort, Bertuce, ayant vingt-cinq ans, demanda à sa mere, qui estoit sa tutrice, cent ducats seulement; ce qu'elle luy accorda, le priant bien fort les bien employer et faire profiter, de sorte que la maison s'en resentist.

Bertuce party, et continuant son voyage, trouva un voleur, lequel avoit occis un marchant, et neantmoins, encores que ce marchant fust mort, ne cessoit de le pointeller à grands coups de dague. Quoy voyant, Bertuce en eut pitié, et dict : « Helas! Monsieur, que faictes-vous? Voyez-vous pas qu'il est mort et sans sentiment? » Auquel le voleur, plein d'ire et de maltalent, ayant les mains toutes rouges de sang, respondit : « Desloge d'icy pour ton proffit, et passe ton chemin, qu'il ne t'advienne pis. » Dict Bertuce : « Mon Dieu, que j'ay pitié de ce pauvre corps! Mais, Monsieur, me le voudriez-vous bien vendre, et je le vous payeray argent content? — Qu'en veux-tu donner, dict le voleur. — Cinquante ducats, dict Bertuce. — C'est trop bon marché, respond le voleur :

le corps vault d'avantage; mais, si tu en veux donner quatre vingts, il est à toy. » Bertuce, qui estoit tout bon, s'accorde du prix, compte deniers, et, ayant chargé sur ses espaules le corps mort, le porta en la prochaine eglise, où il le fit honorablement enterrer, et despendit le reste de ses cent ducats à luy faire dire des messes et services.

Ainsi desnué de tous ses deniers, et n'ayant pas un seul double, fut contraint retourner en la maison, où arrivé, sa mere, pensant qu'il eust faict quelque grand trafic, luy courut au devant, demandant comme il s'estoit porté en marchandise. « Bien, dict-il, car hier je gaignay vostre ame et la mienne, de maniere qu'à la sortie de ces corps elles iront droit en paradis. » Lors luy raconta par le menu ce qu'il avoit faict. Quoy entendant, la mere commença fort à se tourmenter, le tansant et reprenant assez aigrement de sa sotise et grande simplesse.

A quelque temps de là, ce jeune homme assaillit de rechef sa mere, luy demandant le surplus des trois cents ducats que son pere luy avoit laissez; à quoy elle, qui ne luy pouvoit desnyer, respondit : « Or va, pren ton argent, fay du pis que tu pourras, et ne me vien plus rompre la teste. » Respond Bertuce : « Ma mere, ne vous faschez point, j'espere si bien faire que demeurerez contente. » Ainsi s'en alla.

Estant entré en une grande forest, y trouva deux soldats, lesquels avoient enlevé Tarquinie, fille à Crisippe, roy de Navarre, à raison de laquelle ils estoient en grande contention, à sçavoir à qui elle seroit, quand Bertuce leur dict : « Dea, mes amys, que faictes-vous? Quoy! vous voulez vous entretuer pour ceste fille? A quoy pensez-vous, je vous prie? Où avez-vous les yeux? Or, si, oubliant toute querelle, vous me la voulez donner, je vous feray un si bon present qu'en serez contens. » A ces paroles, les soldats, mettans fin à leur estrif, luy demanderent qu'il leur vouloit donner pour la fille, et ils la luy livreroient. « Je vous en donneray deux cens ducatz », dict-il. A cet offre, les soldats, qui ne cognoissoient à qui apartenoit la princesse, ouvrirent les oreilles, et, prenans les deux cens ducatz, les partirent entre eux, puis livrerent la fille à Bertuce, qui, tout joyeux d'avoir acquis si belle marchandise, s'en retourna vers sa mere, à laquelle il dict : « Ma mere, à ceste heure ne vous pourrez-vous plaindre que je n'aye bien employé mes deniers, parce que, considerant que vous estiez seule, je vous ay acheptè ceste belle jeune pucelle, à fin qu'elle vous tînt compagnie. » La mere, ne pouvant ouyr ces choses, voulut mourir de dueil, et, se retournant vers son fils, commença à l'outrager de toutes les sortes d'injures dont elle se peut souvenir, souhettant qu'il fust cent pieds soubs terre,

d'autant, disoit-elle, qu'il estoit sa ruyne et la honte de sa maison; mais le jeune homme, portant ces choses patiemment, prenoit le tout en bonne part, disant, pour reconforter sa mere, qu'il avoit faict cela pour l'amour d'elle.

Ce pendant le roy de Navarre, pour le recouvrement de sa fille perduë, avoit envoyé gens de toutes pars, lesquels en firent si diligente perquisition qu'aprés une longue queste on sceut finablement qu'elle estoit en la maison de Bertuce de Trine, en Piedmont, lequel l'avoit achetée pour le pris de deux cens ducatz; au moyen dequoy ceux qui avoient commission de la recouvrer l'allerent demander à Bertuce, lequel leur respondit que veritablement il avoit en sa maison une fille, laquelle il avoit puis n'agueres achetée de quelques larrons; mais de dire d'où ny de quels parens elle estoit, il n'en sçavoit rien. « Où est-elle maintenant? dirent les gens du roy. — Avec ma mere, respond Bertuce, laquelle ne l'ayme moins que si c'estoit sa propre fille. » Ce dict, les mena en sa maison, où ils trouverent la princesse, qu'à peine peurent-ils recongnoistre, tant elle estoit mal vestue, maigre et deffaicte; neantmoins, aprés l'avoir diligemment et à loisir bien contemplée et considerée, cogneurent finablement à certaines marques qu'elle estoit celle qu'ils cherchoient, dont ils furent fort joyeux. Bertuce, voyant à leurs

gestes qu'il en estoit quelque chose et parloient à bon escient, leur dict : « Messieurs, je suis tant joyeux de vostre aise que je ne voudrois pas pour beaucoup que cela ne fust advenu, tant pour vostre repos que pour le bien et contentement de la fille, laquelle je desire que remeniez à ses parens, si pensez les congnoistre, et je vous en prie d'aussi bon cueur que je prie Dieu vous en donner la grace. » Ce dict, la vouloit livrer aux gens du roy, quand la princesse, le tirant à part, luy dict son estre et quels estoient ses parens, luy enchargeant expressement que, quand il sçauroit que le le roy son pere la voudroit marier, il allast à Navarre, et, tenant sa main droicte sur sa teste, se fist veoir, pour ce qu'en consideration de tant de biens qu'il luy avoit faicts, elle avoit deliberé et s'estoit resoluë n'en espouser jamais autre que luy. Ce dict, et ayant prins congé de la mere et du fils, s'en alla trouver le roy son pere, qui, la voyant retrouvée, fut saisy d'une telle joye que de plaisir les grosses larmes luy couloient des yeux, et, aprés longs et estrois embrassemens et baisers paternels, luy demanda comme elle s'estoit ainsi adirée, laquelle, pleurant tendrement, luy raconta sa prinse, son rachapt et la conservation de son chaste honneur.

Ces choses ainsi passées, et quelque temps aprés que la princesse eut recouvré son enbonpoint, et

devenue belle et fresche comme la rose, le bruit fut publié par tout que le roy son pere la vouloit marier ; quoy venu aux oreilles de Bertuce, monta incontinent sur une vieille haridelle de jument qu'il avoit, et laquelle estoit si maigre et descharnée qu'on luy eust conté les os, et print son chemin vers Navarre. Ainsi chevauchant le bon homme, et assez mal en conche, fut rencontré par un chevalier fort bien en ordre et accompagné d'une grande suyte de serviteurs, lequel, avec une chere joyeuse, luy dict : « Frere, où allez-vous maintenant ainsi seulet et en si grande diligence ? » Auquel Bertuce humblement respondit qu'il alloit à Navarre. « Et que faire? demanda le chevalier. — Je le vous diray, dict Bertuce, si me voulez escouter. Il y peut avoir trois mois que je delivray la fille au roy de Navarre des mains de quelques larrons, ausquels pour sa rançon je payai deux cens ducatz ; à raison dequoy elle me commanda que, quand je sçaurois que le roy son pere la voudroit marier, je ne faillisse à l'aller trouver, et pour me faire voir je misse ma main sur ma teste, pource qu'elle n'espousera autre mary que moy. » Dict le chevalier : « Pauvret, j'y seray devant toy, d'aultant que je suis mieux monté et en meilleur equipage que tu n'es. — A la bonne heure, dict Bertuce ; j'estime autant vostre avancement que le mien propre. » Le chevalier, voyant la civilité, ains

simplesse, de Bertuce, luy dict : « Donne-moy ta jument et tes vestemens, et pren les miens et mon cheval, et va au nom de Dieu; mais à la charge qu'à ton retour tu me rendras ce que je te preste, avec la moitié de ce que tu auras gaigné. » Ce que luy promist Bertuce; lequel fist tant par ses journées qu'il arriva en la cité, où entrant il vid le roy Crisippe apuyé sur une galerie qui regardoit en la place. Le roy, ayant jetté la veuë sur ce jeune homme tant gaillard et bien à cheval, dit en soymesme : « O! que pleust à Dieu que ma fille voulust choisir cestuy-cy à mary! Ha! que j'en serois aise, tant il me revient bien! » Et, sorti de la gallerie, alla en la salle, où plusieurs princes et grands seigneurs estoient assemblez pour veoir la princesse, laquelle il fit venir, et luy dit : « Tarquinie, toute ceste noble compagnie s'est (comme tu veois) assemblée icy à ton occasion; regarde et considere bien lequel d'entre eux t'est plus agreable et desires qui soit ton mary. » Lors la princesse, faisant quelques tours par la salle pour les mieux contempler, veit entre le menu peuple Bertuce tenant sa main haute par dessus sa teste, lequel elle recongneut. Adonc, se retournant vers le roy son pere, luy dit : « Sire, je choisirois volontiers ce seigneur pour mon espoux, si vous le trouvez bon. » A quoy le roy, qui ne souhaittoit autre chose, donna consentement, et ne partit jamais de là que les nopces

ne fussent celebrées avec toute la pompe et solemnité requise à telle princesse, au grand contentement des deux parties.

Le temps venu qu'il falloit que Bertuce menast sa nouvelle femme en sa maison, monterent à cheval, et, arrivez au lieu où premierement il rencontra le chevalier, fut soudain par luy arresté, disant : « Frere, prens ta jument et tes accoustremens et me rends les miens et mon cheval, avec la moitié de ce que tu as acquis. — C'est raison », dit Bertuce. Et, descendu de cheval, se despouille et rend tout au chevalier, avec la moitié de ce qu'il avoit eu en mariage. Adonc le chevalier : « Tu ne m'as pas baillé tout ce qui m'appartient, d'autant que je n'ay eu la moitié de ta femme. » Respond Bertuce : « Et comment la partirions-nous? » Dit le chevalier : « Il la faut fendre par la moitié. » Alors Bertuce : « A Dieu ne plaise, Monsieur, car ce seroit pecher trop lourdement que de meurtrir une beauté tant belle. Helas! j'ayme beaucoup mieux que la preniez toute saine et entiere, plustost que consentir à sa mort. Quoy faisant, me ferez beaucoup d'honneur, me sentant assez recompensé de la bonne amitié qu'elle m'a portée, et de la douceur et courtoisie dont avez usé envers moy. » Le chevalier, voyant la simplesse de Bertuce, luy dit : « Frere, prens femme, vestemens, cheval et tresors, car je te donne tout ce que j'y

pouvois pretendre; et sçaches que je suis l'esprit de celuy qui fut occis par les voleurs et auquel tu as donné sepulture, faisant dire à mon intention plusieurs messes et services; c'est pourquoy, en recompense de tant de biens-faits, je te gratifie de toutes ces choses, t'annonçant qu'à ta mere et toy sont preparez les sieges au royaume celeste, pour y vivre perpetuellement. » Ce dit, s'esvanouyt. Bertuce, joyeux d'avoir entendu ces choses, continua son chemin vers sa maison avec sa bien aymée Tarquinie, qu'il presenta à sa mere, luy racontant tout ce qui luy estoit advenu, laquelle, avoir remercié Dieu des graces qu'il luy avoit faites, embrassant amiablement la princesse, la recongneut pour sa fille. Ainsi, concluant la fin par le commencement, je dy qu'un bienfait n'est jamais perdu.

Leonor, ayant mis fin à sa fable, se retourna vers ma Dame, disant : « Madame, avec vostre congé et permission, je suivray, s'il vous plaist, l'ordre commencé. » Ce dict, et faisant une grande reverence, ouvrit la bouche à ces paroles :

ENIGME

Je suis long d'un empan, delicat, rond et blanc,
Ayant devers le bas la pointe un peu grossette.
Ma Dame m'a sans cesse où avoir me souhaitte,
Entre ses jeunes doigts ou auprés de son flanc.

Bien souvent et tousjours quasi elle me prend,
Et dans le creux ouvert d'une motte douillette,
Pelue tout autour, rebondie et mollette,
Joyeuse elle me mect, puis soudain me reprend.

Pour me rendre plus prompt, plus dispost et habile,
D'une mine affettée et grace fort gentille
Elle crache sur moy et m'en frotte à l'entour.

Je suis son seul plaisir, je suis sa contenance.
Mais, las ! si reboucher il m'advient quelque jour,
Pour tout jamais je suis banny de sa presence.

Au recit de cet enigme, les hommes se prindrent si fort à rire que l'on n'eust pas ouy Dieu tonner ; et ce qui plus les entretenoit en ceste risée estoit la honteuse contenance que tenoient les damoiselles, lesquelles, baissans les testes en leurs girons, ne sçavoient que faire ny dire, quand Leonor, qui veid ma Dame la regarder d'un œil farouche et rouïllé de colere, se leva et dict : « Je serois ayse, Messieurs, qu'il vous pleust m'escouter, et vous, mes Dames, me prester audience; et je vous en prie autant humblement qu'il m'est possible, tant je desire vous monstrer que l'intention des paroles par moy purement et simplement proferées n'est sale comme la pensez; et qu'il ne soit ainsi, quand les aurez bien considerées, je m'asseure que congnoistrez mon innocence, et trouverez que mon enigme ne signifie autre chose que le fuzeau, qui est long, delicat, rond, blanc, gros par le bout, et quasi tousjours entre les mains des femmes,

qui souvent le fichent dans une motte douillette, qui est la filasse d'autour leur quenouille; elles crachent dessus pour le faire mieux tourner; mais, s'il s'espointe, elles ne s'en veulent plus servir. » *Les hommes et les dames, entendans ceste honneste interpretation, furent merveilleusement estonnez de la sublimité du subtil esprit de Leonor, qu'ils louerent grandement. Et, affin qu'elle oubliast l'injure qu'on luy avoit faite et n'eust loisir d'en faire plus grande instance, ma Dame fit signe à Diane qu'elle suyvist recitant sa fable; ce qu'elle fit d'une contenance joyeuse et fort asseurée, commençant en ceste maniere.*





FABLE III.

Dom Pomporio, moyne, est accusé de gourmandise pardevant son abbé, lequel demeure absoult au moyen d'une fable par luy recitée.

Je voudrois ce soir estre à jun, et estre exempte de discourir, parce qu'il ne me souvient d'aucune nouvelle qui soit de plaisir; neantmoins, pour ne destourber l'ordre commencé, j'en diray une, laquelle, encor qu'elle ne soit plaisante, vous pourra peutestre agreer.

Au temps passé demeuroit en un monastere un religieux assez aagé, nommé Dom Pomporio, mais si grand avalleur de poix gris qu'il se vantoit manger en un seul repas un quartier de veau avecques une paire de chappons gras. Il avoit une grande jatte, qu'il nommoit son oratoire de devotion, qui tenoit pour le moins sept grandes es-

cuellées de potage, laquelle, oultre sa pitance ordinaire, il emplissoit tous les jours, tant à disner comme à soupper, de quelque brouët, dont il ne laissoit perdre une seule goutte, oultre ce qui restoit devant les autres religieux, qu'il r'amassoit en cet oratoire de devotion, jettant le tout sur sa conscience, et escrimant des machoires comme s'il n'eust mangé de trois mois. Quoy voyans, ses compagnons religieux s'esmerveilloient de sa gloutte gourmandise, le reprenans souvent, tant par douces que par aigres paroles, de telles insolences; mais plus on luy en disoit, plus luy croissoit le desir de emplir de potage son oratoire, ne se souciant autrement de toutes les remonstrances qu'on luy faisoit, ayant ce porc une telle vertu en soy que jamais ne se courrouçoit pour chose qu'on luy dist.

Advint un jour que les religieux, voyans que pour toutes leurs remonstrances il n'oublioit point ses mauvaises façons de vivre, en advertirent leur abbé, lequel, ayant ouy toutes ces plaintes, manda querir le compagnon, auquel doucement il dit : « Et dea, Dom Pomporio, que veut dire cecy, qu'on ne me fait que rompre la teste de voz faits, lesquels, oultre que d'euxmesmes ils sont si vergongneux que rien plus, sont encores forts assez pour engendrer quelque scandale à la religion? A quoy pensez-vous? Cela est-il bien seant à un

homme de vostre aage et condition? » Respond le moyne : « Et quelle plainte peuvent contre moy faire mes adversaires, sinon que je suis le plus doux et paisible moyne de tout le convent, que je n'ay jamais fait tort à aucun, que je fuy toutes noises et debatz, et que, si l'on me poursuit d'injures et convices, je l'endure patiemment? » Dit l'abbé : « Ce n'est pas cela; vous avez un grand plateau, non d'un religieux, mais d'un ord et sale porc, dans lequel, oultre vostre ordinaire, vous r'amassez tous les restes qui demeurent devant les autres, et sans aucun respect, sans aucune honte ou vergongne, les devorez plus gloutteement que ne feroit un chien affamé. Cela vous semble-il honneste? Voyez-vous pas, grosse beste, que chacun se mocque de vous et estes la fable de ceans? » Respond Dom Pomporio : « Quelle honte voulez-vous que j'aye? Où se trouve aujourd'huy la vergongne? Qui la craint? S'il vous plaist permettre que je parle librement, je vous respondray; sinon je passeray le tout soubs silence et obeissance. » Dit l'abbé : « Dites hardiment tout ce que voudrez, et nous vous escouterons. » Lors le frater : « Monsieur, nous sommes de la condition des bossus, qui voyent bien l'imperfection d'autruy, mais ne peuvent veoir la leur. Si je mangeois des viandes delicates, ainsi que font les grands seigneurs, je ne me remplirois de potage comme je

fais. » L'abbé, de qui la table estoit tousjours couverte de faisans, perdrix, beccasses, chappons, levraux et autre sorte de gibier, dont il faisoit bonne chere avecques son grand prieur et autres ses amis, s'apperceut où tendoient les paroles du moyne, et, craignant qu'il ne decelast apertement ce qu'il tenoit caché, l'absoult avec permission de manger de ce qu'il pourroit avoir.

Dom Pomporio, estant ainsi parti de son abbé, n'oublia ses bonnes coustumes, emplissant tous les jours l'oratoire de sa devotion jusques par dessus les bords, à raison dequoy les autres religieux crioient sans cesse aprés luy, blasmans sa gourmandise. Parquoy, un jour qu'il s'advisa, monta en la chaire du refectoir, et d'une bonne grace, tandis que les autres disnoient, leur recita ceste courte fable :

« Il y a desja fort long temps, mes freres, que le vent, l'eau et la vergongne se trouverent ensemble en une hostellerie, où aprés disner, devisans de plusieurs choses, la vergongne dit au vent et à l'eau : « Mes freres, quand verrons-nous « jamais le temps que nous nous rencontrerons « ainsi paisiblement ensemble? » Respond l'eau : « Certes, je ne sçay, Dieu le sçache, et ne pense « pas que jamais cela puisse advenir; mais, si je te « voulois trouver, dit-elle au vent, où fais-tu ta « demeure ordinaire? » Respond le vent : « Toutes

« les fois que me voudrez venir veoir, vous me « trouverez au milieu de quelque huys ouvert, ou « en quelque chemin estroit : car tousjours j'y de- « meure. Et vous, où residez-vous? dit-il à l'eau. « — Je demeure, respond-elle, entre ces roseaux « qui croissent en ces creux maretz ou vieux pal- « luz, et face chault, face froid, et la terre se « seiche tant que l'on voudra, si est-ce que me « trouverez tousjours en ces endroits. — Mais où « est vostre habitation ? dirent-ils à la vergongne. « — Ma foy, mes amis, je ne sçay, respond-elle, « pource que je suis si pauvre que chacun me « chasse. Si me venez chercher entre les grands, « vous ne m'y trouverez pas, d'autant qu'ils ne « me veulent veoir ny rencontrer, et se mocquent « de moy; si entre le peuple, encores moins, car « il est si meschant qu'il m'a en desdain; si entre « les femmes, tant mariées que vefves, vous ne « m'y verrez jamais, car elles me fuyent comme « une chose monstrueuse; si entre les religieux, « j'en seray bien esloignée, parce qu'ils me chas- « sent à grands coups de baston : de mode que « jusques à ceste heure je n'ay retraite asseurée, « et, s'il ne vous plaist me loger avec vous, je me « voy hors de toute esperance. » Quoy entendans, le vent et l'eau, meuz à compassion, menerent la vergongne avec eux; mais ils ne furent gueres loing qu'il s'esleva une telle tourmente que la pau-

vrette, travaillée du vent et de l'eau, ne sçachant où se retirer, fut miserablement submergée en la mer. Depuis je l'ay cherchée en plusieurs endroits, comme je la cherche encores ; mais je n'ay jamais peu trouver personne qui m'en sceust dire des nouvelles. A raison dequoy, ne la pouvant trouver, je ne me mettray plus en peine la chercher, ains feray comme je l'entends ; aussi bien n'y a-il plus de honte au monde. » Ce dict, descendit de la chaire, et, laissant là les moynes, alla caresser son oratoire de devotion, selon sa coustume.

Jaçoit que Diane blasmast, et devant et aprés, ceste fable par elle recitée, si est-ce qu'elle fut trouvée belle, et comme telle louée de tous ; mais elle, qui n'estoit ambitieuse et ne se soucioit pas beaucoup de telle loüenge, proposa son enigme en ceste sorte :

ENIGME

Une grande princesse, entre les belles belle,
Aymée et cher tenue et requise de tous,
Regne ordinairement icy bas entre nous,
Ainsi comme une royne, ains deesse mortelle.

Et toutesfois, pourtant, elle est si trescruelle
Que ses propres subjects elle occit à tous coups ;
Elle fuyt les vertus comme l'aigneau les loups,
Et court effrenément où le vice l'appelle.

Elle ravyt le sens, l'esprit et la raison,
Et le beau bastiment de sa propre maison
Elle-mesme destruict d'une estrange furie.

Malheureux est celuy qui tombe en son pouvoir :
Car, luy ayant osté ses biens et son avoir,
En fin elle luy succe et le sang et la vie.

Cet enigme fut entendu par la plus part des auditeurs, qui l'expliquerent ainsi, à sçavoir que ceste belle princesse est l'estrange gourmandise, laquelle debilite le corps de celuy qui luy est subject et mange trop, fuyt toute vertu et engendre la mort, pource que le nombre de ceux qui ont esté tuez par la gourmandise est plus grand que des autres. Ysabelle, qui estoit assise à costé de Diane, voyant cet enigme arrivé à une fin desirée, donna tel commencement à sa fable.





FABLE IV.

Par une certaine ruse, un bouffon ou plaisant trompe un gentilhomme, à raison dequoy il est mené en prison, d'où finablement il sort et eschappe par le moyen d'une autre tromperie.

L'on dict communément que les plaisans ne sont tousjours plaisans, à raison dequoy, m'estant ce soir escheu le quatriesme reng pour deviser, je me suis souvenu d'une nouvelle tromperie qu'un bouffon ou plaisant fit à un gentilhomme, lequel, encor qu'il se vengeast de ceste tromperie, si est-ce que le plaisant ne cessa qu'il ne luy en fist une autre, par laquelle il fut delivré de prison.

En Vicence, qui, comme chacun sçait, est une ville noble, riche, pompeuse, et douée de braves et gentils esprits, demeuroit jadis Hector, issu de la noble et ancienne famille des Dresens, lequel,

tant par la doulceur et gentillesse de son parler que pour la grandeur et promptitude de son bon esprit, donna et laissa à sa posterité le nom et tiltre de noblesse, et si grandes les perfections de ce gentilhomme furent qu'il merita qu'on luy dressast des statues, et qu'avec un merveilleux artifice son ymage fust mise et affichée aux rues publicques, grandes places, temples et theatres, et que la loüenge de ses vertus fust portée jusques aux estoilles; et tant grande estoit sa liberale grandeur qu'il ne luy manquoit, ce sembloit, chose qui fust digne de memoire. Il estoit fort patient à ouyr, grave en ses responses, constant en adversité, magnifique en ses faicts, juste et misericordieux en ses jugemens; bref, tel que l'on pouvoit veritablement dire que le magnanime Hector tenoit le premier reng entre tous ceux de sa famille.

Advint un jour qu'un gentilhomme envoya à ce seigneur un gras quartier de veau. Le serviteur qui portoit ce present, entrant en la maison du seigneur Hector, trouva un maistre rustre sur le pas de l'huys, lequel, le voyant chargé de ceste viande, luy demanda qui envoyoit ce present. L'autre luy ayant fait entendre sa legation et de la part de qui il estoit envoyé, le gallant luy dit : « Compagnon, attendez un petit icy, s'il vous plaist, tandis que j'en iray advertir monsieur. » Et, estant r'entré dans le logis, à la façon des

plaisans et bouffons, commença à se joüer et plaisanter assez long temps avec les uns et les autres, et faisoit cela expressément affin de tromper le serviteur et le seigneur Hector, auquel il ne parla en façon quelconque ny du present ny du serviteur. Aprés, et luy semblant avoir assez competamment demeuré, retourna trouver ce serviteur, qui attendoit à la porte, auquel il dit que son maistre remercioit bien humblement le seigneur qui luy avoit envoyé ce present, et qu'il n'oubliast point à luy presenter ses recommandations, et luy baiser les mains de sa part. Ce dict, pria ce serviteur aller avecques luy, pource, disoit-il, que le seigneur Hector envoyoit ce present à un autre gentilhomme, son amy ; ainsi le conduisit en la maison de son frere, auquel il donna ce quartier de veau, en intention de s'en donner au travers des jouës. Ce faict, prenans congé l'un de l'autre, s'en retournerent chacun où bon luy sembla.

A quelques jours de là, le gentilhomme qui avoit envoyé le present, ayant rencontré le seigneur Hector, luy demanda s'il avoit trouvé le veau bon et gras. Hector, ne sçachant rien de toutes ces choses, luy demanda de quel veau il parloit, et qu'il n'en avoit rien veu. L'autre, qui l'avoit envoyé, appella son serviteur, luy demandant à qui il avoit donné le veau. « Je l'ay donné, dict le serviteur, à un gros homme qui a un grand ventre et le vi-

sage fort gras, et qui est tousjours joyeux ou faint l'estre, et parle hastivement comme en begayant, lequel le receut au nom du seigneur Hector, puis me le fist porter à un autre gentilhomme, auquel il me dict qu'il l'envoyoit. » A ces enseignes, le seigneur Hector congneut le pelerin, lequel estoit coustumier bailler telles trousses; et, l'ayant faict appeller, trouva comme le tout s'estoit passé. A raison dequoy, aprés luy avoir faict quelques remonstrances, indigné d'avoir tant laschement esté trompé par un tel glouton, l'envoya en prison, où il ne fut longuement qu'à travers la grille il veid un sergent nommé le Veau qui se promenoit par le palais, lequel ayant appellé (soit pour adjouster mal sur mal, ou trouver remede à sa maladie), escrivit une missive au seigneur Hector contenant ces motz : « Monsieur, me confiant en la liberalité de Vostre Seigneurie, j'ay receu le quartier de veau qu'on luy avoit envoyé; mais, en recompense, voicy je vous envoye pour ce quartier un veau tout entier. Baisant les mains de Vostre Grandeur, je me recommande tres-humblement aux graces d'icelle. » Et, ayant fermé ce mot de lettres, le bailla à ce sergent, le priant les porter en son nom au seigneur Hector, ce qu'il fit. Hector, les ayant receuës et leuës, commanda incontinent à ses gens prendre le veau que luy avoit envoyé le bouffon, et qu'on luy couppast la gorge. Quoy entendu

par le sergent, mit soudain la main à l'espée, et, enveloppant son manteau autour de son bras, s'escria à haulte voix : « Ha ! qu'il est bien vray que les grandes meschancetez regnent en la maison des grands ! Toutefois, si n'aurez-vous point le Veau que mort et desmembré. Parquoy retirez-vous, dit-il aux serviteurs, sinon je vous feray tous mourir. » Ceux qui estoient presens demeurerent assez estonnez de la nouveauté de ce faict, neantmoins perdoient toute contenance à force de rire. Ainsi, et par ce nouveau stratageme, le prisonnier fut remis en liberté. Et sur ce propos disoit à bon droict le fameux philosophe Diogene que nous devons plustost eviter l'envie des amis que l'embusche des ennemis, pource que ceste-cy est aperte, et la premiere est cachée ; mais la tromperie dont l'on ne se doubte est encor plus dangereuse.

Ysabelle, ayant mis fin à sa courte fable, mit la main en sa pochette, et en tira un papier contenant cet enigme :

ENIGME

Nous sommes deux en un qui ne pouvons pas estre
Desjoints ny separez de nostre commun corps,
Auquel sommes uniz par accordans accords,
Sans forcer nostre nom, nostre forme et nostre estre.

Si tost que fusmes faicts nous nous fismes cognoistre
Aux dames, qui tousjours nous ont aymez deslors,

Et tenus aultant chers que leurs plus chers tresors :
Car par nous leurs tresors et leurs biens on void croistre.

Nous sommes frais, poliz, mignons et delicats ;
Nostre bouche tousjours bée aprés le repas,
Et sans dents devorons tout ce qu'on nous presente.

Aussi ne veult-on pas que nous ayons des dents :
Car, s'aucune nous vient, tout soudain on l'absente,
Pour autant que les dents nous rendent moins mordans.

« Cet enigme ne signifie autre chose que les forces ou cizeaux, que les dames, principalement les lingeres, ayment beaucoup, pource que par eux elles accroissent leurs biens. » Ceste exposition fut bien receuë de la compagnie, qui la trouva fort belle. Lors Vincende, qui devoit clorre ceste soirée par une fable, y donna tel commencement.





FABLE V.

Frere Bigoce, devenu amoureux de Glicere, jette le froc aux ortyes et l'espouse; puis, l'ayant engrossie, l'abandonne et retourne à son convent; quoy entendu par l'abbé, la maria honorablement.

On dict communément, amoureuses Dames, que la vertu perit par la fraude : ce qui s'est congneu en un religieux qu'on estimoit le plus sage et devot de tout son convent, lequel, épris de l'amour d'une jeune fille, quitta son habit et l'espousa; mais, estant en fin descouvert, en porta assez dure penitence, comme je vous feray entendre par le bref discours de ceste fable.

En Rome estoit jadis un religieux, nommé frere Bigoce, jeune homme beau, gaillard, et extraict d'une noble et ancienne famille, lequel estoit devenu tant éperdüement amoureux des bonnes

graces d'une bien belle jeune fille qu'il en pensa mourir. Il ne reposoit ne nuict ne jour, et estoit si fort attenué, maigre et deffaict, qu'il ne sentoit rien de son moyne. Les medecins et medecines ne luy profitoient en rien, il ne trouvoit goust en chose quelconque, et l'espoir de la joüyssance des biens paternels ne luy aportoit aucune consolation. A raison dequoy, estant continuellement tourmenté d'un monde d'ennuyeux pensers, qui le poulsoyent d'un en autre, et fantasiant mille plaisans et resveurs discours, s'advisa d'une ruse, qui estoit d'obtenir par une fausse lettre missive congé de son superieur. Et, comme il se le proposa, ainsi fut-il par luy executé : car, sans prendre autre conseil que de ses desirs, il entre en son estude, prent encre et papier, met la main à la plume, et, feignant que son pere, malade, le demandoit, escrivit en son nom ceste missive à l'abbé : « Monsieur, puis qu'il plaist à Dieu m'appeller des siens, et que desja je sens mes forces tellement m'abandonner que je n'attens autre chose que la mort, qui ne peut beaucoup tarder, j'ay deliberé, avant que je passe de ceste vie en l'autre, faire mon testament et ordonnance de ma derniere volonté, qui est de laisser mon heritier universel mon fils, vostre religieux, lequel, pource que je n'ay autre que luy, je desire veoir, embrasser, baiser et honorer de ma benediction avant mon tres-

pas, que je sentiray plus doux, et mourray plus content, si, par vostre faveur et bonté accoustumée, il vous plaist me l'envoyer; et vous en supplie autant humblement que je salue vostre paternité, laquelle je prie avoir mon ame pour recommandée en voz bonnes prieres et oraisons. » Ceste lettre, ainsi bastie, pliée et cachetée, est par frere Bigoce, qui faisoit fort plaisamment le marmiteux, presentée à son abbé, lequel, l'avoir leuë et quelque temps pensé en soy-mesme, appella frere Bigoce, luy fist quelques legeres remonstrances, puis, luy donnant sa benediction, le licencia.

Le moyne, ayant obtenu son congé, trousse ses quilles et va à Florence, lieu où demeuroit son pere, en la maison duquel, arrivé, il demeura quelques jours; puis, ayant faict sa main et saisy d'une bonne somme de deniers et du meilleur cheval de l'estable, part un beau matin et s'en retourne à Rome, où ayant prins une maison à loüage prés le logis du pere à sa maistresse, se fit mignon, brave et gaillard, changeant tous les jours d'accoustremens nouveaux et de toutes façons, de mode qu'on l'eust plustost prins pour un prince ou grand seigneur que pour un moyne. Ce pendant, et petit à petit, ayant prins accointance avec le pere de celle qu'il aymoit plus que soymesme, l'appelloit souvent à boire et manger avec luy, et luy faisoit present tantost d'une chose et maintenant d'une autre.

Ainsi ayant continué quelques mois en ses amitiez, un jour aprés disner, comme ils devisoient ensemble, frere Bigoce, voyant que l'occasion luy presentoit son front, et le temps l'opportunité, dict qu'il se vouloit marier; et, pource qu'il avoit sceu, disoit-il à ce pere, qu'il avoit une fille belle et accomplie en beaucoup de vertueuses perfections, il seroit bien ayse l'espouser, à fin qu'ils fussent joincts et estraints ensemble d'un double lyen, affermant estre incliné à ce faire pour beaucoup de bons recits qu'on luy avoit faicts d'elle. Le pere, qui estoit de basse condition, respondit que ce n'estoit bille pareille, et que sa fille n'estoit sa semblable, d'autant qu'elle estoit pauvre, luy riche; elle roturiere, luy noble; toutefois, où elle luy seroit agreable, il la luy donneroit volontiers, non pour femme et espouse, mais pour le servir et tenir lieu d'une simple chambriere. Dict le jeune homme : « Je ne vouldrois pour tous les biens du monde commettre si lourde faulte que me faire servir par la beauté des beautez, qui, pour ses perfections et bonnes graces, meriteroit l'alliance d'un prince, et non espouser un petit compagnon tel que je suis; toutefois, s'il vous plaist me la donner, non comme servante, mais pour ma bien-aymée femme et espouse, je la recevray volontiers et traicteray comme elle le merite. » Et sceut le galant si bien causer que en fin, d'un commun

consentement, le mariage fut accordé et conclud, et eut frere Bigoce la fille vierge pour sa femme.

Le soir venu, et les nouveaux mariez estans au lict et se caressans amoureusement, frere Bigoce s'aperceut que Glicere (ainsi se nommoit l'espousée) avoit des gands en ses mains, ou ses mains en des gands, parquoy luy dict : « M'amye, que voulez-vous faire de ces gands? Ostez-les, car cela n'est pas bien seant porter des gands dans le lict. » Respond Glicere : « Mon amy, je ne toucheray jamais cela avec les mains nuës; Vierge m'amye! il me faict trop pœur. » Quoy entendant, frere Bigoce ne dict mot, ains entendit seulement à se donner du plaisir avec elle.

Le soir du lendemain venu, et qu'il se failloit aller coucher, frere Bigoce cacha secrettement des getz ou lanieres d'esprevier environnées de sonnettes, et les lya autour son membre viril; puis, sans qu'elle s'en aperceust, se coucha doucement auprés d'elle, qu'il caressa, baisa et embrassa. Glicere, qui avoit ses mains en ses gands, et avoit la nuict de devant gousté des douceurs du sucre de reins, mit la main au membre à son mary, lequel trouvant enveloppé de ces brayes et sonnettes, luy dict : « Mon amy, qu'est-ce que je tiens? Hier vous n'aviez pas cela. » Respond frere Bigoce : « C'est pour aller à la vollerie. » Et, montant sur l'arbre, vouloit mettre sa gaulle entre les branches

pour secouer les noix; mais, pour ce que ces brayes ou lasnieres et sonnettes l'empeschoient, il ne peut entrer; lors, Glicere : « Ho! mon Dieu, vous me faictes mal; je ne veux point de sonnettes. » Dist frere Bigoce : « Je ne veux aussi point de gands. » Ainsi, d'un commun accord, ils jetterent sonnettes et gands au mylieu de la place, prenant jour et nuict plaisir l'un avec l'autre d'une telle ardeur que la dame devint grosse.

Le terme venu que les femmes sont faictes meres, frere Bigoce, prenant secrettement tout le plus beau et le meilleur qui fust en la maison, s'enfuyt, laissant la vache et le veau, et, ayant reprins son premier habit de moyne, retourne en son convent. La bonne dame, relevée de ses couches, ignorant qu'estoit devenu son mary, en continuant ses premieres devotions, alloit tous les dimanches ouyr la messe au convent où son mary estoit religieux. Advint une fois que de fortune, ains plustost par volonté divine, ainsi que Glicere entroit en l'eglise de ce convent, frere Bigoce se revestoit pour dire la messe, au moyen dequoy elle s'alla mettre à genoux derriere luy; mais, comme il se retournoit pour dire *Dominus vobiscum*, elle leva la teste et congneut que c'estoit son mary qui chantoit. A raison dequoy, emeuë de colere, se leva soudain, et au plus tost qu'elle peut alla trouver l'abbé, auquel, en peu de paroles, elle fist l'entier discours de

toute l'histoire. L'abbé, entendant ces choses, fit prendre mon moyne, auquel il fist le procés, qu'il envoya clos et seellé au superieur ; lequel, l'ayant diligemment veu, ordonna telle et si dure penitence au pauvre diable qu'il s'en souvinst tout le temps de sa vie ; puis, des deniers de l'abbaye, fit marier la jeune femme, aprés avoir prins l'enfant, qui fut nourry aux despens du convent.

Icy la gracieuse Vincende mit fin à sa nouvelle, laquelle fut louée de tous, qui rioient de la simplesse de ceste pauvre femme, qui sans gands n'osoit manyer le membre de son mary, et laquelle fut bien estonnée quand elle le trouva enveloppé de brayes, lasnieres et sonnettes; mais, pour ce qu'il estoit des-ja tard, ma Dame commanda à la damoiselle suyvre l'ordre par le recit de son enigme, laquelle, à ce premier commandement, dict ainsi :

ENIGME

Vous qui me regardez, dictes-moy qui je suis,
Car vous me cognoissez, ou me devez cognoistre,
Puisque quasi tousjours, ainsi comme à mon maistre,
Je rens compte et raison de cela que je puis.

Jamais, ou peu souvent, je me monstre les nuicts,
Encor que serviteur d'un chacun je vueille estre.
Si quelcun est joyeux, joyeux je veux paroistre ;
S'il est triste, je suis chagrin et plein d'ennuis.

J'ayme la verité, et ne veux faire accroire
Que cela qui est blanc soit une chose noire :
Aussi je n'ay jamais apris d'estre flateur.

Neantmoins, à tous coups, mainte vieille ridée,
Chassieuse, edentée et assez mal fardée,
Va publiant par tout que je suis un menteur.

Il n'y eut personne en toute la trouppe qui peust dire que vouloit signifier l'enigme recité par Vincende, d'autant que le vray sens estoit caché soubs l'escorce. Au moyen dequoy la prudente damoiselle, pour ne le laisser inresout, l'exposa en ceste maniere : « Mon enigme ne signifie autre chose que le miroir, qui rend compte de ce qu'il peut à un chacun qui le regarde ; il ne peut flatter et ne sçauroit monstrer le blanc pour le noir ; neantmoins, ces vieilles laides, qu'il ne sçauroit faire trouver belles, disent tousjours qu'il n'est qu'un menteur. » L'enigme fut ingenieux, et ingenieuse l'interpretation. Mais, pour ce que l'aube du jour commençoit des-ja à rayer, ma Dame les licencia, commandant qu'ils s'allassent reposer, aux conditions toutesfois que le soir ensuyvant ils retourneroient tous bien muniz d'armes necessaires, pour ce qu'elle vouloit que chacun dist une courte fable, accompagnée d'un plaisant et gentil enigme ; ce qu'ils promirent faire.





E. Champollion, sc. Jouaust, Ed. A. Salmon, Imp.

DOUZIÈME NUIT

Fable I.



LA DOUZIESME NUICT

Les oyseaux, vagabonds et clairvoyans, avoient desja ceddé à l'obscurité de la nuict, et les chauvesouriz, ennemyes du jour et consacrées à Proserpine, estoient des-ja sortyes de leurs grottes et lieux ombrageux, s'esgayans joyeusement par la noire épaisseur de l'air, quand l'honorable et plaisante compagnie s'assembla au lieu accoustumé, où chacun s'estant assis selon son reng et degré, ma Dame entra, les saluant amoureusement. Aprés, et avoir quelque peu dansé et devisé, elle commanda que le vaisseau d'or luy fust apporté, auquel ayant mis la main, en tira les noms de cinq damoiselles, dont le premier fut celuy de Leonor, le second de Louyse, le troisiesme de Fleurdiane, le quatriesme de Vincende, et le cinquiesme

d'Ysabelle, ausquelles, comme à toutes les autres, elle donna plain pouvoir, licence et permission dire librement tout ce qui plus leur viendroit à gré, à la charge que leurs discours seroient plus succintz que ceux des nuicts precedentes, à quoy toutes s'accorderent tres-volontiers. Ce chois et eslite de ces damoiselles, qui ceste douziesme soirée devoient discourir, estant ainsi faict, ma Dame fit signe au Trevisan et à du Moulin chanter une chanson, lesquels, obeissans à ses commandemens, prindrent leurs instrumens, et, iceux accordez, chanterent en ceste maniere :

CHANSON

Si ce faucheur outrageux,
Courageux,
Ravit d'une main felonne
Tout ce que nature a faict
De parfaict,
Mesme aux beautez ne pardonne,

Pourquoy, ores que l'amour
Faict sejour
En nostre poitrine tiede,
Ne soulagez-vous l'ardeur
De mon cueur
Par quelque amoureux remede?

Volages, legers et cours
Sont noz jours;
Incertaine est nostre vie,
Qui d'un monde de malheurs,
Soings et pleurs
Est incessamment suyvie.

Caducques sont noz desirs;
        Noz plaisirs
Balancent sans asseurance;
L'heure de nostre trespas
        Pas à pas
Devers nostre fin s'avance;

Et nostre espoir incertain,
        Fresle et vain,
Nous deçoit par une attente
Qui, nous rongeant jusqu'aux os,
        Sans repos,
Importune, nous tourmente.

C'est pourquoy tousjours je sens
        Et mes sens
Et ma pauvre ame abbatue
Se consumer peu à peu
        Dans le feu
Qui cruellement me tue.

Un jour, helas! mais trop tard,
        Seule à part,
Attainte de repentance,
Vous pleurerez et ma mort
        Et l'effort
De vostre fiere arrogance.

Donc, tandis que vostre sein,
        D'amour plein,
Une jeune ardeur souspire,
Et que vif je suis encor,
        Donnez or
Quelque trefve à mon martire,

Et d'un baiser amoureux,
        Savoureux,
Effacez ceste tristesse

Et cet ennuyeux soucy
Qui ainsi
Triomphe de ma jeunesse.

Ceste plaisante et armonieuse chanson, chantée par le Trevisan et du Moulin, pleut merveilleusement à tous, qui la louerent et recommanderent beaucoup. Aprés, ma Dame, voyant que personne ne disoit plus mot, imposa à Leonor, à qui par sort estoit escheu reciter la premiere fable de ceste soirée, qu'elle y donnast commencement, ce qu'elle fist, disant en ceste sorte.





FABLE I.

Florio, jaloux de sa femme, est par elle finement trompé, et si bien guary de ceste maladie que depuis ils ont vescu heureusement ensemble.

J'ay souventesfois ouy dire, Mesdames, qu'il n'y a aucun art, science ou industrie qui puisse valoir contre l'astuce des femmes; et cela advient parce qu'elles n'ont esté produites d'une terre seiche et aride, mais de la coste de nostre premier pere Adam; ainsi sont de chair, et non de terre, jaçoit que finablement leur corps retourne en terre. A ceste cause, voulant donner commencement aux joyeux discours de ceste nuictée, je me suis advisée vous reciter ce qui advint à un jaloux, lequel, encor qu'il fust en estime d'homme sage et bien advisé, fut neantmoins deceu par sa femme, et par ce moyen guary de sa jalouse maladie.

En Ravenne, ancienne ville de la Romaigne,

peuplée d'hommes illustres et fameux, mesmement en medecine, demeuroit jadis un tres-excellent medecin, nommé Florio, homme de fort noble, riche et ancienne maison; lequel, estant jeune et bien voulu de tous, tant pour estre gracieux que sçavant en son art, espousa une gentille et fort belle femme, nommée Dorathée, pour les beautez et autres perfections de laquelle il fust assailly d'une telle pœur et jaloux soupson que quelque autre ne souillast son lict matrimonial qu'il ne voyoit trou, fente ou petit pertuys en toute sa maison, qu'il ne fist, tant il estoit ombrageux, songneusement bouscher et estoupper, faisant clorre toutes ses fenestres de gros treillis de fer et ses portes de forts cadenatz dont luy seul portoit les clefs. Davantage, ne vouloit permettre que aucun, pour parent, amy et alié qu'il luy fust, entrast en sa maison, de laquelle, s'il eust peu, il eust chassé les mousches, desquelles il ne se deffioit seulement, mais de sa propre ombre, voire mesme des tableaux pendus en sa chambre, lesquels il faisoit retourner ce que dessus dessoubs. Et employoit le pauvret toute sa puissance, force, esprit et industrie, à rechercher les causes qui eussent peu souiller la pudicque chasteté de sa femme et la faire decliner de la foy qu'elle luy avoit jurée; et, combien que, selon les loix civiles et municipales, ceux qui sont prisonniers pour debtes soient eslargis en baillans

par eux caution, et qu'en certain temps les criminelz mesmes soient relaschez, neantmoins il n'estoit jamais possible à ceste pauvre captive, de laquelle la condition estoit pire qu'à ces deux premiers, sortir seulement le sueil de sa porte, ny se delivrer de ceste trop rude servitude, d'autant que ce jaloux avoit gens qui ne faisoient autre chose que prendre garde à ce qu'elle faisoit et où elle alloit, et luy-mesme y avoit l'œil plus vigilant que pas un; et, s'il advenoit de fortune qu'il allast à ses praticques ou autres ses affaires, ne sortoit jamais que premierement il n'eust cherché par tous les coings du logis, fermé toutes les fenestres et songneusement cadenassé les portes.

Ceste sage et prudente femme, qui estoit le miroüer de toute vertu et pudicité et pouvoit estre egallée à une Lucresse romaine, prenant pitié de la sotte bestise de son mary, delibera le guarir de ceste jalouse maladie. Ce qu'elle pensa ne luy pouvoir autrement succeder si son bon esprit ne luy monstroit que peuvent et sçavent faire les femmes. Advint que son mary et elle avoient faict un complot aller le lendemain matin ensemble, desguisez en moynes, se confesser en un certain monastere qui estoit hors la ville. A raison dequoy, ayant trouvé le moyen d'ouvrir une fenestre, et regardant au travers le treillis d'icelle, veid de fortune en la rue passer un jeune homme qui estoit bien

serviteur de ses bonnes graces, lequel finement elle appella et luy dict : « Monsieur, par ce que demain de grand matin je doibs aller, vestuë d'un habit de moyne, au monastere qui est hors la ville, vous me ferez plaisir, et je vous en prie, vous y trouver en pareil accoustrement, et là m'attendre jusques à ce que me voyez arriver avec mon mary, qui sera desguisé comme moy, et lors ne faillez à me venir au devant, et, comme ravy de grande joye et allegresse, me caresser, embrasser, baiser, et me prier d'aller disner en vostre chambre, vous resjouissant le plus du monde de ma venuë et me veoir en bonne disposition; mais je vous recommande sur tout que soyez bien advisé, hardy, vigilant, et ne vous égarer en voz discours. » Ce dicts, se retira, et le jeune homme, ayant faict provision de vivres, partit et s'en alla en ce convent, où il s'accommoda avec un des religieux de leans, qui le lendemain matin l'abilla de ses accoustremens. Ce jouvenceau, ainsi accoustré, et ayant donné ordre que le disner fust prest, tenant un breviere en son poing, sortit, faisant contenance de dire ses heures, et commença à se promener par devant la porte du monastere; mais il n'y fut longuement qu'il vit venir sa Dorathée, masquée soubs un pareil habit que celuy dont il estoit vestu, au devant de laquelle, avec un visage riant et chere joyeuse, et comme transporté de trop grande et

inopinée allegresse, ayant oublié toute crainte, courut les bras ouvers, disant : « Helas! frere Felice, mon autre moymesme, je te laisse à penser combien ores ta venue m'est plaisante et agreable, attendu le long temps que ne nous sommes veus. O jour heureux pour moy, auquel je puis jouyr de la chose que plus je souhette en ce monde! » Et, proferant ces paroles, s'embrasserent estroictement l'un l'autre, baignans leurs visages de larmes fainctes et se baisans fort amoureusement. Aprés, et l'ayant prié, et son compagnon, de s'aller reposer et disner en sa chambre, la print par la main et les emmena tous deux, puis, aprés quelques legers devis, les fist laver et seoir à table l'un devant l'autre et bec à bec comme fourbisseurs, et servir de si friants metz et delicates viandes que l'on n'eust sceu desirer mieux; et luy, s'estant assis auprés sa dame, la servoit et baisoit quasi à chacque morceau qu'elle mettoit en sa bouche. A raison dequoy le pauvre jaloux, qui pour la nouveauté du faict restoit plus estonné que un fondeur de cloches, et qui avoit l'estomac plus chargé de colere que de viande, ne sçavoit quelle contenance tenir, oubliant le boire et le manger, tant il estoit saisy d'un despit crevecueur de veoir ainsi la rare et delicate beauté de sa femme, qu'il avoit tant cherement tenuë, estre profanée par les poluz embrassemens et baisers illicites d'un moyne enfroqué.

Ainsi se passa tout le reste de ceste journée, et jusques au soir assez tard, que ce pauvre jaloux, ne pouvant plus souffrir ces choses, et voyant que le tard aprochoit, fut contrainct ouvrir la bouche à ces paroles : « Frere, il ne nous ennuyroit jamais d'estre en vostre compagnie, comme je croy que la nostre ne vous est desplaisante, ainsi que j'appren par les caresses que faictes à mon compagnon. Mais, par ce que la nuict s'aproche, et qu'il y a ja fort long temps que sommes absens de nostre convent, auquel, comme sçavez, nous devons pour le moins nous rendre au giste, nous vous prions bien fort nous licencier. » A quoy l'autre ne vouloit entendre, quand la dame, qui voyoit son mary luy faire signe, le pria leur donner congé, lequel ils obtindrent, non sans grande difficulté, et aprés une infinité d'estrois embrassemens et savoureux baisers. Ces deux novices estans de retour en leur maison, le mary se jetta sur un lict, et, considerant qu'il avoit esté cause et auteur de tout ce mal, et que c'estoit chose vaine, superflue et frustratoire, vouloir resister aux subtiles inventions et tromperies des femmes, se jugeant soymesme en sa conscience, passa condamnation et se confessa vaincu. A raison dequoy fit ouvrir toutes ses fenestres, serrures et cadenatz, de maniere qu'en toute la ville n'y avoit maison plus persée de fenestrages ny mieux esclairée que la sienne; et, oubliant toute jalouse crainte,

laissa sa femme en plaine liberté, laquelle, par ceste subtile invention, le guarit si bien de ceste furieuse maladie que depuis il a tousjours paisiblement vescu avec elle.

Des-ja la gracieuse Leonor avoit mis fin à sa plaisante fable, qui fut à suffire louée et recommandée de tous, quand ma Dame luy commanda qu'elle suivist recitant son enigme, laquelle, n'attendant autre chose, dict ainsi :

ENIGME

Je vy ces jours passez une fort belle garce,
Negligemment coiffée, assise sur du foing,
Ayant les deux genoux l'un de l'autre si loing
Qu'ils occupoient quasi deux ou trois pieds d'espace.

Ses cuisses elle ouvroit d'une tant bonne grace
Qu'entre deux on voyoit, vers le hault, en un coing,
Un trou large et ouvert à y mettre le poing,
Mais qui faisoit, ce semble, assez laide grimasse.

Joyeuse, elle tenoit à belles plaines mains
Un chose gros et long d'un quartier pour le moins,
Qu'elle mettoit dedans d'une mine asseurée;

Et, remuant tousjours, tant elle le pressoit
Que jamais en repos elle ne le laissoit
Qu'une doulce liqueur elle n'en eust tirée.

Cet enigme, qui toutesfois n'estoit entendu d'aucun, apresta tellement à rire aux hommes que les

dames en devindrent tant honteuses qu'elles cacherent leurs visages en leur giron. A raison dequoy la gentille Leonor l'exposa en ceste sorte : « C'estoit une belle fille de village, assez mal attiffée, laquelle estoit assise sur l'herbe, les genoux ouvers, tenant entre ses jambes, qu'elle equarquilloit, un mortier, et entre ses mains un pillon, qu'elle remuoit tousjours, broyant certaines herbes, dont elle tiroit le jus pour faire de la sauce. »

La declaration de cet obscur enigme fut bien prinse de tous, qui la louerent grandement; et, aprés avoir mis fin à la risée, ma Dame commanda à Loyse commencer sa fable; laquelle, pour ne se monstrer retive, dist en ceste façon.





FABLE II.

Un fol, aprés avoir jouy des embrassemens d'une gaillarde et belle dame, fut finablement recompensé par le mary d'elle.

Je n'avois deliberé vous raconter la presente fable; mais la nouvelle recitée par ceste mienne sœur m'a faict changer d'advis et entreprendre vous monstrer que quelquefois la folie est profitable, jaçoit qu'aucun ne doibve communicquer ses secretz aux folz.

En Pise, noble cité de Toscane, demeuroit de nostre temps une fort belle femme, le nom de laquelle, par honneur, je passeray soubs silence; combien qu'elle fust mariée avec un beau jeune homme, riche, gaillard et de bonne maison, ne laissoit d'avoir encor un amy, qui ne luy devoit gueres en beauté et gentillesse, lequel tous les jours l'alloit veoir environ l'heure de midy, et lors

entroient aux prinses, escrimans fort et roide des bastons amoureux dont nature les avoit armez, dequoy ils recevoient tel contentement que chacun peut penser.

Advint un jour qu'un fol, criant tant qu'il pouvoit, poursuivoit un chien qui fuyant emportoit une piece de chair qu'il luy avoit desrobée. Ce chien, ententif à se sauver et songneux de sa vie, trouvant l'huis de la maison à ceste dame entr'ouvert, entra dedans et s'y cacha ; quoy voyant, le fol, qui estoit suivy d'un monde de personnes, s'arresta devant ce logis, et, frappant contre la porte, crioit à haute voix, disant : « Ouvrez, meschans, ouvrez, mettez dehors le larron que vous recelez leans, et ne cachez point les volleurs et ceux qui ont merité la mort ; autrement je m'en plaindray. » La dame, qui lors devisoit avec son amy, mit la teste à la fenestre, et, voyant tant de peuple assemblé à l'entour de ce fol, eut pœur qu'il ne fust là venu pour surprendre le mignon, et par sa prinse descouvrir son forfaict ; tellement que, craignant estre à ceste occasion punye selon la loy, descendit, ouvrit la porte, et fit doucement entrer ce fol, devant lequel, aprés avoir refermé l'huys, elle se jetta à deux genoux, et, en forme de suppliante, le requist luy faire ceste faveur ne sonner mot et ne desceler son jeune adultere ; et où il luy feroit tant de bien qu'en recompense, outre qu'elle luy en se-

roit à jamais tenue, elle feroit tout ce qu'il voudroit. Le fol (mais sage en cest endroit), la voyant belle et fresche, oublia sa premiere fureur, et, s'approchant d'elle, commença l'embrasser, baiser et tellement s'eschauffer en son harnois qu'en bref il fallut entrer en lice; mais ne furent pas plustost descoupplez que le mary d'elle arriva, lequel, frappant contre la porte, appella qu'on luy ouvrist. Adonc ceste excellente et brave femme, touchée d'un tant soudain et inopiné mal, ne sachant en ceste ruyne quel conseil prendre, cacha fidellement soubs le lict son amoureux, tout trancy et demy mort de frayeur, et fist monter le fol dans le tuyau de la cheminée, puis ouvrit à son mary, lequel entré elle baisa et caressa, l'invitant par ces blandissantes mignardises à se jouer avec elle; mais, par ce que c'estoit en yver et faisoit grand froid, il n'y voulut entendre, ains, commandant que l'on fist bon feu, dict qu'il se vouloit chauffer. Adonc la bonne dame se mit en devoir de le contenter ou en fist le semblant, et, par ce qu'on ne vouloit pas que le feu s'allumast si tost, on apporta du bois tant vert qu'au lieu de flambe ne rendoit que fumée, si aigre et espaisse qu'elle emplit tellement la bouche, le nez et les yeux à ce pauvre diable de fol qu'il pensa estouffer; de mode que, n'en pouvant plus, fut contrainct esternuer par plusieurs fois.

Au moyen dequoy le mary, regardant en haut dans la cheminée, y vid ce maistre fol, et, pensant que ce fust quelque larron, commença fort rudement à le reprendre et asprement le menasser. Auquel le fol : « Tu me voys bien, dict-il, mais tu ne vois pas celuy qui est caché soubs le lict. J'ay couché une seule fois avecques ta femme, et il y a couché plus de cent mille fois. » Le mary, entendant ces fascheuses paroles, entra en telle furie que, trouvant l'adultere soubs le lict, luy passa l'espée à travers le corps. Adonc le fol, estant descendu, print un gros baston, et, s'escriant à haute voix, dict : « Tu as donc occis mon debteur ! Mais, par Dieu, si tu ne me payes ce qu'il me devoit, je t'en feray repentir, car je t'accuseray en justice et te feray pendre et estrangler. » Le pauvre homme, oyant ces menaces, et voyant qu'il ne pouvoit faire taire ce fol estourdy, luy ferma la bouche par le moyen d'une bonne somme de deniers qu'il luy donna. Ainsi sa folie gaigna ce que sa sagesse eust perdu.

Loyse, ayant mis fin à sa courte fable, poursuivyt, recitant son enigme en cette maniere :

ENIGME

Je ne le veux celer, quand je me trouve à point,
Je vas veoir mon amy, je le pren, je l'embrasse,
Et si souvent son nerf entre mes doigts je passe
Que je le fais roidir, ne le voulust-il point.

Aprés, le voyant prest, gaillard et bien en point,
Mes deux cuisses ouvrant d'un assez large espace,
Je le mects entre deux, et si bien je le place
Qu'on ne nous diroit qu'un, tant de prés il me joint.

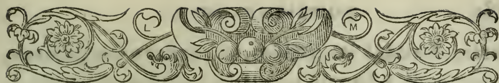
Adonc, d'un maniment fretillard et adextre,
Remuant hault et bas, ore à gauche, ore à dextre,
Entre mille doulceurs j'accomply mon desir;

Et, si par fois son nerf devient lasche et s'abaisse,
Avecques les deux doigts si bien je le redresse
Que plus qu'au paravant j'en tire du plaisir.

Ce docte enigme proposé, les dames s'abstindrent de rire le mieux qu'il leur fut possible; mais, pour la douceur d'iceluy, ne peurent si bien masquer leur ayse qu'elles ne souriassent un petit. Aucunes furent qui reprindrent la damoiselle, et avec paroles injurieuses blasmoient son honnesteté, quand elle, se sentant picquer et toucher de trop prés son honneur, dict : « Il ne peut sortir que choses tristes et mauvaises d'un estomach peu sain et mal disposé; c'est pourquoy, vous qui avez l'estomach debile et tout discrasié, exposez mon enigme tout autrement que je ne l'enten; et, qu'il ne soit ainsi, je veux bien que sachez que par iceluy je ne veux entendre autre chose que la violle, laquelle la dame, pour se recreer, prend et accorde, aprés la mect entre ses cuisses, et avec l'archet, qu'elle remue haut et bas et de tous costez, s'en donne du plaisir. » Ils demeurerent tous satisfaicts et grandement contentez de l'ingenieuse inter-

pretation de ce subtil enigme, qu'ilz louerent par sur tous les autres. Mais, à fin de ne perdre temps, ma Dame commanda à Fleurdiane commencer sa fable; laquelle, ouvrant les levres à sa parole, dict en ceste maniere.





FABLE III.

Federic du Petit Puys, lequel entendoit le langage de tous animaux, bat estrangement sa femme, qui le vouloit forcer luy declarer un secret.

Les hommes sages et bien advisez doivent tenir leurs femmes en crainte, et ne souffrir qu'elles les coiffent de leurs brayes ; autrement s'en trouveront mauvais marchans et s'en repentiront.

Federic du Petit Puys, jeune homme bien accort et discret, chevauchant un jour vers Naples, sur une jument qui de fortune estoit plaine, menoit sa femme en crouppe, laquelle estoit fort grosse, quand il entendit hannir un jeune poulain qui de loin les suyvoit, disant en son langage de cheval : « Ma mere, allez plus bellement, pource qu'estant trop jeune et seulement d'un an, je ne vous puis suyvre. » Auquel la jument, secoüant la

teste, dressant les oreilles, et ronflant des naseaux, commença à hannir bien fort, et, luy respondant, disoit : « Je porte le maistre et la maistresse, qui est grosse, et ay le ventre plain de ton frere, et toy qui es jeune, dispos et ne portes rien, refuses de cheminer ! Or vien si tu veux, sinon fay ce que tu vouldras. »

Quoy entendant, Federic, qui sçavoit interpreter le langage des oyseaux et des bestes, se print à sousrire, à raison de quoy sa femme, qui en estoit assez émerveillée, luy demanda pourquoy il rioit ainsi. « Je ne l'oserois dire, respond-il, pource que, si je vous en declarois la cause, les Parques trancheroient incontinent le fil de ma vie, et ainsi je mourrois sur le champ. » Adonc l'importune femme luy dict qu'elle vouloit sçavoir l'occasion de son rire, autrement qu'elle s'iroit pendre et estrangler par le col. « Quand nous serons de retour au Petit Puys, je le vous diray, dict le mary; mais il fauldra premier que j'ordonne de mes affaires et dispose de mon ame. » Par ceste promesse, ceste meschante et malheureuse femme s'appaisa, laquelle de retour, se souvenant de ce que son mary luy avoit promis, le somma de ceste promesse. « Puis qu'il fault, dict-il, qu'à ceste occasion et pour vous complaire je meure, allez donc querir le prestre, car je me veux confesser et recommander mon ame à Dieu

avant que je passe de ceste vie en l'autre; puis je vous diray le tout. » A quoy elle obeyt, aymant plustost la mort de son mary que desister de sa malheureuse volonté.

Elle partye, ce pauvre homme, reduict en ceste misere, pensant en sa conscience, entendit le chien qui, tensant le coq (lequel, battant des aisles, ne cessoit de chanter), luy disoit : « Et quoy ! malheureux, à quoy penses-tu ? As-tu point de honte chanter ainsi, et à ceste heure que tu devrois t'atrister et fondre en larmes pour la perte que nous faisons de nostre bon maistre, qui n'attend que la mort ? » Respond le coq : « Et qu'il meure, qu'en ay-je à faire? Suis-je cause de sa mort? Si de gayeté de cueur il veult mourir, qui l'en empeschera ? Ne sçay-tu pas qu'il est escrit au premier des Politicques que la femme et le serviteur sont en pareil degré? Le mary estant donc chef de la femme, ne doibt-elle pas reputer les coustumes d'iceluy estre la loy de sa vie ? J'ay cent femmes, et toutesfois je les sçay rendre tant craintives que je les fais obeyr à mes commandemens, chastiant tantost les unes, et maintenant les autres, selon qu'elles m'offencent; et luy qui n'en a qu'une est tant nyais qu'il ne luy peult aprendre à l'obeyr. Laisse-le donc; qu'il meure puis qu'il veult mourir; qu'autant en puisse-il prendre à tous ceux desquels la teste est si mal faicte qu'ils ne pensent rien faire

de bien sinon lors qu'ils se rendent obeissans aux sottes et effrenées volontez de leurs femmes. » Ces paroles bien entenduës et considerées par le jeune homme, congneut que le coq disoit vray et avoit raison, parquoy, revoquant sa sentence, delibera suyvre ce conseil.

A quelque temps de là, ceste femme retourna, laquelle, n'ayant la patience que le prestre que elle venoit de querir fust venu, ne cessoit d'importuner son mary, voulant à toute force sçavoir pourquoy il avoit ry. Quoy voyant, cet homme voulut praticquer ce que le coq luy avoit enseigné; parquoy, la prenant par les cheveux, la battit tant qu'il la laissa quasi pour morte, si que depuis ne luy print envie vouloir sçavoir les secrets de son mary.

Ceste fable ne pleut beaucoup aux dames qui l'escoutoient, mesmement quand elles entendirent que le mary avoit tant cruellement battu sa femme qu'il l'avoit presque laissée pour morte; neantmoins blasmoient fort la curiosité d'elle, qui pour peu de chose consentoit à la mort de son mary, pourveu qu'elle sceust ce qu'elle desiroit. Et, à fin que le temps ne s'escoulast en tels discours, ma Dame dict à Fleurdiane qu'elle poursuivist; laquelle, avec une face joyeuse, commença à dire ainsi :

ENIGME

M'allant esbatre aux champs, je passay avant-hier
Par un certain endroit où je vy une fille
Gaillarde, belle, accorte, amiable et gentille,
Qui adonc exerçoit un fort plaisant mestier.

Un trou large et fendu or' elle ouvroit entier,
Et ores à demy, puis, dextrement habile,
Le refermoit si joinct (tant elle estoit subtile)
Que l'on n'y cognoissoit ne trace ne sentier.

Aprés, elle prenoit en sa main remuante
Je ne sçay quoy de long qu'en ceste mesme fente
Souvent elle mettoit et retiroit souvent.

Puis, les pieds et les mains remuant de vitesse,
Tiroit tousjours à soy ou poussoit en avant,
Tant elle se plaisoit en ce jeu d'alegresse.

Cest enigme presta assez à rire, d'autant qu'aucuns l'interpretoient en mauvaise part; à raison dequoy Fleurdiane, qui des-ja s'en estoit aperceuë, se leva debout, et d'une fort bonne grace leur dict : « Messieurs et Dames, je congnois manifestement à vos contenances que non seulement vous estimez mon enigme sale, mais tres-deshonneste; neantmoins, si voulez bien ouvrir vos oreilles, je me persuade que le trouverez tout autre que ne pensez, pource qu'il ne signifie autre chose sinon la belle tisserande, laquelle ouvre et referme le large trou qui est la trame de sa toille, aprés y mect souvent je ne sçay quoy de long,

qui est la navette ; puis, remuant les pieds et les mains, prend plaisir à travailler. » Adonc chacun loüa beaucoup le bon esprit de Fleurdiane, se resjouïssant fort avec elle de sa subtile interpretation ; mais, pour gaigner temps, ma Dame fit signe à Vincende qu'elle suivist l'ordre ; laquelle, obeissante, dit ainsi.





FABLE IV.

D'aucuns enfans qui ne voulurent executer le testament de leur pere.

La plus grande folie que puisse faire l'homme ou la femme est ceste cy, à sçavoir : se reserver à faire du bien aprés sa mort, d'autant que peu ou point la foy est aujourd'huy gardée aux trespassez, ce que nous avons approuvé, pource que de tout ce qui nous a esté autrefois legué n'en avons peu jamais avoir un denier; et cecy est advenu par la faulte des executeurs des testamens, qui, voulans enrichir les riches, ont apauvry les pauvres, comme entendrez par le discours de ma fable.

Je vous dy doncques qu'en Pesare, ville de la Romaigne, estoit un honorable citoyen, fort pecunieux, mais chiche et trop bon mesnager, lequel, parvenu au dernier terme de sa vie, fit son testa-

ment, par lequel il institua ses enfans, qui estoient en nombre, ses heritiers universels, leur enjoignant payer ses debtes et accomplir les legs portez par iceluy. Ainsi estant mort, ensevely et pleuré selon la coustume du païs, les enfans heritiers s'assemblerent pour adviser à executer le testament de leur pere, lequel estoit tant excessif en ses legs que, si de point en point on l'eust voulu suyvre, c'est chose toute asseurée qu'il eust excedé l'heredité, laquelle, à ceste occasion, leur eust esté plus dommageable que de proffict, si qu'ils eussent esté contraincts faire cession. A raison dequoy le plus jeune d'entre eux se leva debout, disant : « Mes freres, sachez qu'il est plus vray que la mesme verité, s'il faut ainsi parler, que, si l'ame de nostre pere est ensevelie au profond d'enfer, qu'en vain à sa descharge nous executerons son testament, d'autant qu'en enfer n'y a aucune redemption, ains est toute esperance ostée à ceux qui y entrent d'en pouvoir jamais resortir. S'il est en paradis, où les bien-heureux jouyssent d'un eternel repos, son ame n'a que faire si son testament est accomply ou non. Et s'il est en purgatoire, où les pechez sont purgez, il est manifeste qu'aprés que ses faultes luy seront remises, il en sortira entierement libre et tout net, et qu'ainsi n'aura plus besoin de l'execution de ses volontez. A raison dequoy, laissant l'ame de nostre pere soubs la di-

vine puissance, je suis d'avis que divisions la succession, et que comme nostre pere en a jouy durant sa vie, qu'ainsi en jouyssions durant la nostre, à fin que la condition des morts ne soit meilleure que celle des vivans. »

Je conclu donc par ceste mienne brefve nouvelle que nous devons faire du bien durant nostre vie et n'attendre aprés nostre mort, d'autant que (comme nous avons dict au commencement) l'on ne garde point la foy aux trespassez.

L'ingenieux conseil de ce jeune frere pleut à toute la compagnie, fors à Vincende, à qui il touchoit de trop prés, laquelle, pour en oublier la memoire, proposa ce plaisant enigme, disant en ceste sorte :

ENIGME

En jouant et riant, folastrant et chantant,
Je m'accoste de toy, que doulcement j'aprouche;
Puis, devenu hardy, à demy je me couche
Dessus ton ferme corps, sur lequel je m'estens.

Aprés, entre mes mains mon long chose mettant,
Je l'entre tout à coup dedans la large bouche
De ton ventre fecond, qui jamais ne se bouche,
Et y en entrast-il vingt et cinq fois aultant.

Adoncques si tresfort sur toy je me remue
Que de peine et d'ahan le plus souvent j'en sue,
Tant je pren de plaisir à ce maniment doux.

Je l'y mects dur et sec, chantant d'ayse et de joye;
Mais, quand je le retire, en larmes il se noye,
Tant il y a esté estrangement secoux.

« Cet enigme ne signifie autre chose que la chambriere, laquelle, riant et chantant, va à l'eau, s'aproche du puys et se penche à demy dessus, puis, prenant la corde, descend son seau, et en le puisant se remue si fort que le plus souvent elle en sue; elle l'y mect sec et dur, mais elle l'en retire tout mouïllé. » La compagnie se pleut merveilleusement en l'exposition de cet enigme, qui leur apresta assez à rire. Aprés, Isabelle se leva, et, donnant commencement à sa fable, dict en ceste maniere.





FABLE V.

Un basteleur, ostant les chausses à un pendu, luy couppe les pieds, lesquels il laisse aprés en son hostellerie, et s'en va; l'oste, trouvant ces pieds, et ignorant le depart de cet homme, pense que son veau l'ayt devoré; parquoy, doubtant la fureur de ceste beste, s'enfuyt et laisse sa maison à la mercy du peuple, qui met le feu dedans.

Les fables recitées par ces miennes sœurs ont esté si belles et ingenieusement poursuivyes que je crains, pour la petitesse de mon esprit, que, si j'entrepren les suyvre, je ne demeure en chemin. Mais, encor' que ce malheur m'advînt, si veux-je pourtant tenter la fortune et monstrer que j'ay la volonté si bonne que la pœur ne me peult faire mancquer à mon devoir. Et jaçoit que la fable qu'ores je vous veux reciter ne merite empescher vos oreilles, si ay-je telle foy en vostre humanité que je m'asseure que elle sera par vous

receuë au reng des autres, et comptée pour la cinquiesme et derniere de ceste soirée.

Je dy doncques, mes Dames, qu'au pays de Saxe estoit jadis un certain basteleur, qui, allant de village en village cherchant comme il pourroit decevoir quelqu'un, à la façon de tels faineans que luy, passa de fortune par dessoubs un gibet, auquel puis n'agueres estoit pendu un beau jeune homme que le bourreau n'avoit despouyllé, ains luy avoit voulu faire cet honneur le laisser ensevely en ses accoustremens. Quoy voyant ce basteleur, et considerant que les chausses à ce pendu valloient mieux que les siennes et estoient quasi toutes neufves, delibera les avoir quoy qu'il en advînt; parquoy, s'aprochant prés, fist tant qu'il les destacha d'avec le pourpoint; puis, les prenant par le hault et les renversant ce que dessus dessoubs, tira si fort contre bas et à tant de secousses qu'il sembloit qu'il escorchast les jambes à ce pendu, tant il s'y prenoit aspremens. Toutesfois ne peut si bien faire que ces chausses ne demeurassent arrestées environ les chevilles des pieds, soit pource qu'ils estoient roides et sans mouvement, ou à cause de l'humidité de la rosée et de la nuict, dont il estoit assez fasché; parquoy, craignant estre surprins sur le faict et puny de pareille peine que celuy qu'il despouylloit, tira sa dague et luy couppa les pieds joignant l'endroit qu'il ne pouvoit deschausser; puis, enve-

loppant chausses et pieds en un petit pacquet, le serra soubs ses aisselles et poursuivit son chemin; lequel ayant quelque temps continué, arriva finablement en un village, où il se logea en la maison d'un bon laboureur, qui luy fist preparer un lict dans une petite chambre basse et fort chaulde, en laquelle, de pœur du froid, il avoit faict mettre en un coing un petit veau que sa vache luy avoit faict la nuict precedente.

Le lendemain, ce maistre joueur de passe passe, s'estant levé de grand matin, arracha violentement et à toute peine les pieds qui estoient demeurez dedans ces chausses, et les jetta en la place et assez prés de ce veau; puis, troussant ses quilles, sans rien oublier, sinon dire à dieu et remercier son hoste, partit et s'en alla devant que les chatz fussent chaussez. Le vilageois, qui s'estoit levé un peu plus tard, voulut, devant qu'aller au labourage, veoir comme s'estoit porté son veau; parquoy, entrant dans ceste chambre, le veit au mesme endroit où il l'avoit fait mettre, et les pieds d'un homme auprés de luy; à raison dequoy, cherchant par tout et ne trouvant point son hoste, qu'il ignoroit estre sorti, eut peur, luy tombant incontinent en la fantasie que ce veau l'avoit devoré : parquoy, tout transporté de frayeur, et ne pouvant (ce luy sembloit) assez à temps trouver la porte, craignant qu'il ne luy en fist autant, s'enfuyt à ses voisins,

ausquels il conta l'inconvenient qui luy estoit advenu. Ces bonnes gens, estonnez de ces merveilles, assemblerent leurs testes au conseil, et, ayans assez longuement consulté sur ce faict, furent d'advis qu'il falloit brusler vif ce maistre veau qui avoit fait ce dommage : car, disoient-ils, si, jeune comme il est, n'ayant encores trois jours passez, et sortant quasi du ventre à sa mere, il a peu exercer ceste tant grande cruaulté, il est croyable que, si l'on le laisse croistre, il devorera à la parfin tout le monde, bestes et gens. Autres disent qu'à ceste occasion tous ceux du village, grands et petits, furent saisis d'un tel espouventement que, s'estant assemblez et mis en armes, ils vindrent environner ceste maison (laquelle le bon homme et toute sa famille avoient des-ja abandonnée), à fin d'assaillir, prendre et tuer ce veau ; mais, parce qu'en toute leur trouppe il n'y avoit aucun si hardy qui osast entrer dedans, d'un commun consentement ils y misrent le feu, jugeans estre plus expediant perdre une maison que hazarder tout un peuple à la mercy d'une tant cruelle, furieuse et inhumaine beste.

Isabelle avoit mis fin à sa fable, quand du Moulin se leva, disant : « Il n'estoit besoin, ma Damoiselle, vous excuser, ainsi qu'avez faict dés le commencement, pource que vostre nouvelle a emporté le prix sur toutes celles qui ce soir ont esté recitées. » Auquel la damoi-

selle : « Seigneur Anthoine, si je pensois que parlassiez à bon escient, je m'en tiendrois toute glorieuse, d'autant que je serois louée par celuy qui est recommandé et estimé de tous; mais, pource que je voy que dictes ces choses par mocquerie, je demeureray en mon ignorance, laissant le prix de la gloire à ces miennes sœurs qui sçavent mieux dire que moy. » Mais, à fin qu'on n'entrast plus avant aux paroles, ma Dame luy fit signe qu'elle continuast recitant son enigme; laquelle, joyeuse de ce que du Moulin avoit dict d'elle, parla en ceste sorte :

ENIGME

Toute chose a son temps, et ce qui est passé
Ne se peult recouvrer, quoy que l'on puisse faire,
Comme ce qui n'est point ne se peult pas refaire,
Et ce qui ne fut onc ne peult estre effacé.

Lors que je ne l'ay eu, je ne vous ay chassé,
Ainçois vous l'ay donné, tant j'aymois vous complaire;
Mais, ores que je l'ay, je ne puis satisfaire
A vostre volonté comme par le passé.

Vous resverez long temps avant que de cognoistre
Cela que j'ay esté et ce que je puis estre,
Ce qu'aultrefois j'ay eu, et ce que je n'ay or.

C'est pourquoy librement je vous prie et supplie
Chercher que celle-là qui ne l'a point encor
En vous la presentant contente vostre envie.

Icy Isabelle mit fin à son ingenieux enigme, et,

pource qu'il estoit remply de grand mystere, fut diversement interpreté, sans toutesfois qu'il y eust aucun qui le peust entendre. Quoy voyant, Isabelle, avec un plaisant geste et chere joyeuse, dict en soubsriant : « Messieurs, mon enigme ne demonstre autre chose qu'une jeune dame non mariée, laquelle a un amy qu'elle ne recongnoist plus aprés qu'elle s'est mariée, à raison dequoy elle le persuade qu'il aille chercher l'amour de celle qui n'a point encor de mary. » Ceste docte exposition pleut universellement à tous, qui la louerent grandement. Or desja les coqs crestez avoient par leur chant annoncé la venuë du jour, quand ces magnifiques seigneurs prindrent congé de ma Dame, laquelle d'une fort bonne grace les pria retourner au mesme lieu le soir ensuivant, ce qu'ils promirent faire.





E. Champollion, sc. Jouaust, Ed. A. Salmon, Imp

TREIZIÈME NUIT

Fable XI.



LA TREIZIESME NUICT

DES-JA *Phœbus avoit abandonné ces parties basses et terrestres, et la claire splendeur du jour s'estoit retirée de nous, si que manifestement aucune chose ne pouvoit estre congneuë, quand ma Dame sortit de sa chambre en la compagnie de ses dix damoiselles, et alla jusques à l'escalier joyeusement recevoir la noble compagnie, qui des-ja avoit mis pied à terre et estoit descenduë de leur barque. Et, entrez en la salle et s'estans tous assis selon leur reng et degré, ma Dame dict : « Je serois d'advis (si ceste honorable trouppe le trouvoit bon) qu'aprés quelques tours de danse et avoir chanté une chanson, chacun de nous, tant hommes que femmes, dist une fable, pource qu'il ne me semble beaucoup honneste que les dames*

portent seules le faix d'une si lourde et pesante charge; ainsi, chacun dira la sienne, aux conditions toutesfois de les coupper courtes, à fin qu'à ce dernier soir des jours gras chacun puisse dire sa ratelée. Le seigneur ambassadeur, comme principale personne entre nous, sera le premier qui commencera; aprés, chacun suyvra de main en main et selon son ordre. » Ce conseil et sage advis pleut generalement à tous, lesquels ayans quelque peu dansé, ma Dame commanda au Trevisan et du Moulin accorder leurs instrumens et dire une chanson; lesquels, vrais enfans d'obedience, empoignans leurs lutz, chanterent en ceste maniere :

CHANSON

Les dieux benins et la nature amye,
Lors que du ciel çà bas fustes ravye,
Verserent dedans vous
Tout le plus beau des beautez les plus belles
Et le parfaict des vives estincelles
D'un feu honneste et doux.

Si je contemple ou vostre belle face,
Dont les atrais, les douceurs et la grace
Enchantent mon desir,
Ou les beaux lis de vostre gorge pleine,
Ou vostre sein, où amour se promeine
Avecques le plaisir,

Adonc, ravy, je dy en mon courage
Que le pourtraict de vostre belle image
A esté faict aux cieux,

Et envoyé en la terre où nous sommes
Pour honorer et r'adresser les hommes
Qui vivent vicieux,

Et pour monstrer, aprés cent mille peines,
Mille tourmens et langueurs inhumaines,
Qu'endurer il nous fault,
Quel est le bien et la gloire infinie
Dont des heureux la saincte compagnie
Jouyt au ciel là hault.

La chanson du Trevisan et du Moulin finie, ma Dame pria le seigneur ambassadeur vouloir donner commencement aux discours de ceste soirée, lequel, à ceste premiere semonce, sans se faire tirer l'oreille, parla en ceste sorte.





FABLE I.

Un loup, un regnard et un asne se confessent l'un l'autre ; les deux premiers s'entrepardonnent, puis, d'un commun accord, devorent le pauvre asne, soubs couleur de une legere faulte qu'il dict avoir faicte.

La charge qu'il a pleu à ma Dame me donner est fort grande et onereuse, d'autant que reciter fables est plustost l'office des femmes que des hommes; toutesfois, puis que telle est sa volonté et de ceste honneste et honnorable compagnie, je me efforceray, sinon en tout, au moins en quelque chose satisfaire à vos desirs.

Au temps passé que les bestes parloient, le loup, le regnard et l'asne delibererent un jour aller à Rome gaigner les pardons. Advint que, comme ils cheminoient de compagnie, devisans de plusieurs choses, le loup, à qui les pieds commençoient à

faire mal, dict aux autres : « Mais, mes freres, à quoy nous travaillons-nous ainsi en l'accomplissement d'un tant long et fascheux voyage, veu que ne sommes asseurez y trouver ce que nous y allons chercher? Et quoy ! pensez-vous point, par vostre foy, que le pape ne soit assez empesché ailleurs, et n'ayt autres affaires à demesler qu'à escouter parler des pauvres bestes telles que nous sommes? Certes je croy bien que ouy; c'est pourquoy je serois d'advis (si le trouvez bon) que, sans d'avantage nous tuer le cueur et le corps et nous hazarder aux dangereux inconveniens qui journellement adviennent aux voyageurs, nous demeurassions icy, et, sans passer plus oultre, nous confessassions l'un l'autre, et que chacun de nous, selon la gravité de ses pechez, receust la penitence et absolution par son compagnon. » Ce que les autres accorderent. Au moyen dequoy ce maistre loup commença, et, se jettant à genoux aux pieds du regnard, en s'accusant, dit ainsi : « Je vy ces jours passez une truye qui avoit douze petits cochons, laquelle, grasse, refaite et en bon poinct, s'alloit tous les jours promener aux champs et prendre du bon temps, sans se soucier de ses petits, que elle laissoit mourir de faim en la maison. A raison dequoy, et ne pouvant souffrir une telle impieté et mauvais naturel de mere, je la devoray. Aprés, me souvenant que ces petits cochonnetz n'avoient plus qui leur bail-

last à tetter, meu à compassion, je les mangeay tous les uns aprés les autres, affin de les oster de ceste misere. J'ay commis ces choses, mais à bonne intention; toutesfois, où j'auray offensé, j'en demande pardon et absolution. » Et disoit ceste bonne beste tout cecy en pleurant, faisant la meilleure mine du monde. Adonc le regnard luy dit : « Frere, ton peché n'est pas grand, pource que tu as eu commiseration des pupiles; pour ta penitence, j'ordonne et t'enjoincts que tu n'assailles jamais que par le derriere tous animaux cornuz, si tu ne veux estre blessé de la corne. »

Ce faict, et le loup s'estant levé, le regnard se prosterna devant luy, disant : « Un bon villageois avoit un coq si meschant et querelleux qu'il battoit tous ceux des voisins, et, se voyant victorieux, chantoit si hault et souvent qu'il estourdissoit tout le monde; et ne molestoit seulement ceux qui estoient malades, mais jour et nuict rompoit la teste aux plus sains; à raison dequoy, ne pouvant plus supporter son audacieuse gloire, un jour, comme il se promenoit avec ses femmes, je luy mis la main sur le collet, l'estranglay à belles dents et le devoray; depuis, ses femmes, faschées de se veoir vefves et par moy privées de leurs amours, m'en ont tellement voulu qu'elles n'ont jamais cessé me poursuivre à belles injures, tant que, n'en pouvant plus, je fus contraint leur monstrer que cela me

desplaisoit, de mode qu'en ayant attrappé la plus grande partye, je les ay mangées. J'ay peché, je le confesse ; je m'en repen et vous en demande l'absolution. » A quoy le loup : « Tu as bien faict d'avoir ainsi chastié et l'orgueil du coq et l'injurieuse insolence des poulles ; et, encores qu'en cela tu n'ayes beaucoup offencé, si ne me veux-je monstrer envers toy tant indulgent comme tu m'as esté, ains t'enjoincts pour ta penitence que par trois vendredis consecutifs, si tu n'as de la chair, tu t'abstiennes d'en manger. Va en paix. » Puis, se tournant vers l'asne, luy dict : « Et toy, frere, qu'attens-tu, que ne viens à confesse ? Qu'as-tu faict ? » Respond le pauvre asne : « Que voulez-vous que je confesse ? Vous sçavez les longs travaux et grands tourmens que sans cesse et à toute heure je suis contraint endurer, portant incessamment bleds, farines, boys, fumyer, bref tout ce que l'on peult dire, avec un nombre infiny de lourds, pesans et meurtriers coups de baston. Toutesfois, puis que il fault confesser verité, je pense avoir offensé en une seule chose, c'est qu'en me joüant dernierement, je fis sortir trois ou quatre brins de paille des souliers au serviteur qui m'avoit en sa charge, lesquels je mangé, et croy qu'à ceste occasion il a enduré quelque froid aux pieds : j'ay failly en cela, je le confesse ; je m'en repen, vous suppliant humblement avoir pitié et misericorde de moy, et m'or-

donner penitence digne de mon forfaict. — O larron! dirent les autres, qu'as-tu faict? Malheur sur toy à jamais! tu es damné, car, par ta confession mesme, tu es seul cause que ce pauvre serviteur a enduré beaucoup de mal et de froidures aux pieds, dont peult-estre il est mort, qui faict que, ton ame estant damnée, ton corps ne peult estre sauvé. » Ce disant, se ruerent impetueusement sur luy, et, le prenant à belles dents, le devorerent.

Ceste fable recitée par le seigneur ambassadeur pleut à tous, qui ne l'estimerent fable, mais une pure verité, cachée soubs ce masque alegoric : car par le loup et le regnard s'entendent les grands, qui, se pardonnans l'un l'autre, tourmentent l'asne, qui est le pauvre peuple, lequel porte le fais de leurs meschancetez, ce que Juvenal en sa seconde satire a fort bien noté, disant :

Le magistrat pardonne aux corbeaux offençans,
Et mulcte par tourmens les pigeons innocens.

Or, affin que le seigneur ambassadeur ne fust ou se monstrast inferieur aux autres, proposa son enigme en ceste maniere :

ENIGME

J'estois en ma maison vivant paisiblement,
Loin des mutins debats d'une guerre intestine,
Quand je fus assailly d'une trouppe mutine,
Qui me tint assiegé assez estroitement.

Hardy, je resistay dés le commencement
A ses plus durs assaux, et d'une ruse fine,
Me pensant garantir d'une proche ruyne,
Or'deçà, or'delà, m'eschappay finement.

Toutesfois, à la fin, je ne peu si bien faire
Que ne tombasse és mains de ce fier adversaire,
Qui, si tost qu'il m'eut prins, cruel, me mit à mort.

Et ce malheur m'advint par ma maison, qui, traistre,
Les sentant aprocher, saulta par la fenestre,
Et s'enfuyt, me laissant sans ayde et sans support.

L'enigme recité par le seigneur ambassadeur ne fut moins plaisant que la fable recreative, et, jaçoit que chacun l'entendist, si n'en voulurent-ils faire semblant, attendant sagement que luy-mesme l'interpretast, lequel, souzriant un petit, dit que c'estoit le poisson, qui vivoit paisiblement en sa maison, à sçavoir l'eau, quand il fut assailli par ses ennemis les pescheurs, lesquels, si tost qu'ils l'eurent prins, le mirent à mort; et ce malheur luy advint par sa maison, qui sauta par la fenestre des retz et filetz. Ce faict, ma Dame, qui estoit assise auprés de l'ambassadeur, par ces paroles donna tel commencement à sa fable.





FABLE II.

Un belistre deçoit un bonhomme de village, et luy emporte vingt escus au soleil.

La fable recitée par le seigneur ambassadeur a esté si belle et plaisante que je crains n'en approcher de la milliesme partie ; toutesfois, pour ne contrevenir à ce que j'ay proposé au commencement de ceste nuictée, et devant que le seigneur ambassadeur recitast sa fable, j'en diray une par laquelle je vous monstreray que la malice de ces faineans qui vont belistrant d'huys en huys est si grande qu'elle s'estend jusques aux bonnes gens des champs.

Aux montagnes et alpes de Sueve, non fort loing du village Justingence, demeuroit un bon laboureur nommé Held (qui en commun françois vaut autant à dire que Gean), homme riche et plus doué des biens de fortune que de l'esprit, pour

lequel decevoir et fraudeusement circonvenir, deux belistres (que le commun peuple de ce pays-là appelle escoliers errans) userent de ceste ruse. L'un d'iceux, bien tard sur la brune, ayant à son costé une petite bouteille pleine de fort bon vin, accosta cet homme, le suppliant, en l'honneur de Dieu et des sept arts liberaux, luy faire tant de bien que le loger pour ceste nuict; et, faisant ceste supplication, sceut tant bien faire le marmiteux qu'il impetra ce qu'il demandoit, et, estant entré dans le poisle, qui estoit si bas que l'on pouvoit de la main toucher aux fenestres, mit sa bouteille sur l'une d'icelles. Aprés, et la table estant couverte pour soupper et chacun assis, cet escolier se mit prés sa bouteille, et, la monstrant, invitoit tous ceux de la maison à faire carousse et boire d'autant, pource, disoit-il, que, si la nuict duroit cent ans, ils n'auroient faute de vin, et en deussent-ils boire cinq cens muydz. Or, ce gallant dont je vous parle avoit laissé son compagnon en la rue, lequel, à cet effect ayant faict bonne provision de vin, remplissoit la bouteille à mesure qu'elle estoit vuyde, et y besongna tant dextrement qu'il ne fut onc veu de personne. L'hoste et ceux de sa maison, estans faicts plus gaillardz et yvres à force de trinquer et boire d'autant, voyans leurs verres demeurer pleins sur table et la bouteille encores toute pleine, s'enquirent de la nature et vertu d'icelle, et comme

cela se pouvoit faire qu'elle ne se vuidoit point. « Je le vous diray, dit l'escolier : c'est le vaisseau du glorieux amy de Dieu, monsieur sainct Othmar, lequel ne tarit jamais non plus que voyez, ains est tousjours plein de fort bon vin, et ce par les merites de ce glorieux sainct. Mais, pource qu'il me fasche de tant boire et qu'il faut quasi tousjours que je l'aye en la bouche, je delibere le vendre, et voudrois avoir trouvé marchant qui y voulust employer son denier. » Quoy entendant, ces bonnes gens proposerent l'achepter, attendu la commodité et grand profit qui leur en pourroit revenir; parquoy luy demanderent combien il le vouloit vendre. « Je ne veux point aller par quatre chemins, dit-il; j'en auray cent escuz d'or au soleil au dernier mot, encores les veux-je avoir et un et deux, car argent content porte medecine. » En fin, s'estans accordez de prix, l'hoste luy conta vingt beaux escuz d'or et de poix, et promit luy bailler le reste en certain temps.

Le lendemain, et ce fin marchant party, l'achepteur, joyeux à merveilles d'avoir tant bien employé ses deniers, ce luy sembloit, print sa bouteille; mais, ayant mis deux fois le nez dedans, fut tout estonné qu'elle ne respondoit point à son intention. A raison dequoy alla trouver ses voisins, ausquels se pensant plaindre, se fist la fable du commun, de mode qu'aujourd'huy en ce pays-là ce

proverbe est demeuré : *La bouteille ou vaisseau du Gean,* quand on veut parler de quelque chose vaine et frivole ou de quelcun qui a esté deceu.

Le seigneur ambassadeur, qui ententivement avoit presté l'oreille et escouté la fable tant gayement recitée par ma Dame, la loüa grandement, affermant estre beaucoup plus belle que la sienne; dequoy elle fut fort joyeuse, et, tournant son beau visage vers luy, dict ainsi :

ENIGME

De ma mere jadis mon pere print naissance,
Lequel elle meurtrit au bout de quelque temps.
Lors mes freres et moy, qui sommes ses enfans,
Par son cruel trespas prinsmes vie et croissance.

Ainsi ensemble naiz et conjoincts d'aliance,
Avons tousjours vescu comme roys par les champs,
Jusques adonc que, faicts et plus fors et plus grands,
Nous fusmes massacrez par les pieds plats de France.

Il estoit bien en nous de vanger cet effort,
Et d'apaiser un jour nostre mort par leur mort,
Domptant de leur fureur la malice ennemye;

Mais nous n'avons voulu, comme ne voulons pas;
Ains, rendant bien pour mal, en leur donnant la vie,
Nous les garantissons d'un plus cruel trespas.

Encores que sur cet enigme on fist assez de commentaires, si ne fut-il d'aucun entendu, qui fut cause

que ma Dame, voyant que personne ne pouvoit donner au blanc, l'interpreta disant : « Mes gentilshommes, mon enigme ne signifie autre chose que le froment, qui naist du froment son pere et de la terre sa mere, laquelle par aprés tue ce pere; lors, par sa mort, les espicz croissent, et, devenuz haults et puissans, demeurent ainsi jusques à ce que les laboureurs les couppent, les mettent en la grange, les battent, et finablement en font du pain. Il est au bled se germer aux greniers et se gaster, et par ainsi causer beaucoup de maladies; toutesfois il est tant bon qu'il nourrit ceux qui le destruisent. »

Ceste exposition finie et louée à suffisance, le seigneur Pierre Bembe, se levant, donna tel commencement à sa fable.





FABLE III.

Une jeune mariée, par le conseil de sa mere, contrefaict le chat, à fin d'estre caressée par son mary, qui, ne la pouvant souler de chair, est contrainct luy bailler encor le potage.

Mes Dames, nous sommes aujourdhuy si avant aux jours gras qu'il me semble qu'il n'y aura pas beaucoup de mal si je vous recite une petite fable qui sent le moins du monde son caresmeprenant; toutesfois, s'il advenoit qu'elle ne fust agreable à toutes, dés maintenant je supplie ces delicates me traiter autant doucement que le loup s'est monstré indulgent envers le regnard en la fable recitée par le seigneur ambassadeur.

En la ville de Basle, en Allemaigne, demeuroit jadis une bonne dame, laquelle depuis quelques jours avoit marié sa fille, belle, jeune et fort deliberée, avecques un jeune homme qui n'estoit moins

qu'elle accompli en ses perfections. Advint, comme est la coustume des nouvelles mariées, que ceste jeune femme alla veoir sa mere, soit pour luy faire paroistre par sa presence qu'elle n'estoit morte le lendemain de ses nopces, soit pour luy raconter comme elle se portoit en son nouveau mesnage. Ceste bonne mere, joyeuse de la veoir tant gaillarde et deliberée, voulut sçavoir les secretz; parquoy, aprés les caresses accoustumées et mille menuz et plaisans propos, elle luy demanda comme la traitoit son mary et si la nuict il faisoit bien les besongnes de la maison. « Il ne me traite que trop doucement, dit-elle, car, quand je suis couchée auprés de luy, jamais il ne me berce, et que je dorme si je veux, ains seulement, en me tastant, traisne ses mains par sus mon ventre, et puis c'est tout; encores peut-estre n'en feroit-il rien si je ne me retournois vers luy. — Vierge Marie! ne te faict-il autre chose? dict la mere. Or, m'amye, s'il te traicte encores en ceste façon, voicy je te veux aprendre un secret qui peut-estre luy fera changer sa mauvaise nature. Quand tu sentiras qu'il estendra ses mains sur toy pour te manyer le ventre, il faudra que tu contrefaces la voix du chat et cryes sans cesse: « Myaou, myaou. » Lors, s'il te demande : « Que voulez-vous, mynette? que voulez-vous, « mignonne? » tu respondras : « Je veux de la chair « en mon charnier. » Adonc il entendra bien que tu

voudras dire, de façon que, s'il n'est insensible ou plus froid que la mesme glace, il ne faillira te caresser et rendre jouissante des amoureux plaisirs que les femmes reçoivent de leurs maris. »

Ce conseil pleut merveilleusement à la nouvelle mariée, laquelle, ayant prins congé de sa mere, s'en retourna en sa maison. Le soir venu, elle se coucha prés son mary, qui, selon sa coustume, coulant sa main par sur son ventre, commençoit à la taster, quand elle, memorative des secrets enseignemens que sa mere luy avoit donnez, se print par quatre ou cinq fois à crier : « Myaou ! myaou ! » Le mary, entendant ceste voix, et par icelle congnoissant le desir de sa femme, se mit en devoir payer ses debtes ; en quoy il se monstra si bon creancier, et s'y employa d'une tant gaillarde façon, qu'il ne demeura gueres en arrerages. Neantmoins, à la fin, rompu et cassé des chaudes et sottes volontez de sa femme, commença à alentir ses coups et n'estre plus si aspre en ses escarmouches ; à raison dequoy ceste espousée crioit sans cesse : « Myaou ! » Quoy voyant, le mary, fasché de ces importunes crieries, qu'il ne pouvoit appaiser, print le pot à pisser, et, le presentant à sa femme, luy dit : « Or, m'amie, puis que l'on ne vous peut saouler de chair, tenez, voila le pot, saoulez-vous au moins du potage. » La jeune femme, entendant ces paroles, demeura plus muette que un poisson ; de sorte que depuis

elle n'eut plus la hardiesse crier « Myaou », se contentant de là en avant de l'ordinaire que son mary luy pouvoit donner.

Ce dict, et sans autrement prendre haleine, il proposa son enigme, disant :

ENIGME

Le lieu de ma demeure, et où tousjours j'habite
Ainsi qu'en un palais, est si hault et si grand
Que l'aisle des oyseaux, mesmes celle du vent,
N'y sçauroit aborder, tant soit legere et viste.

Le seul esprit humain seulement me visite,
Et de tous mes secrets le plus secret comprend.
La nature des cieux par moy seule il aprend,
Et par moy les dangers à venir il evite.

Je favorise, avance et pousse aux grands estats
Ceux qui me sont amis, et qui de moy font cas,
Et laisse l'ignorant cropir dedans sa fange.

C'est pourquoy bien souvent l'erreur de ces nyais
Desguise ma grandeur d'un masque tant estrange
Que je parois cela que je ne fu jamais.

« L'enigme ne signifie autre chose que l'astrologie, laquelle est mise en lieu eminent, où avec aisles on ne peut atteindre. » Cet enigme ainsi interpreté, Vero-nicque se leva debout, et en ceste sorte donna commencement à sa fable.



FABLE IV.

Fortunin, voulant tuer une mousche, tua son maistre, dequoy, par une plaisanterie, il fut absoult.

J'ay souventesfois ouy dire, excellens seigneurs, que les pechez qui se commettent insciemment ne sont tant graves comme les volontaires : de là provient que l'on pardonne plustost à la rusticité, aux enfans et autres semblables, qu'à ceux qui sçavent bien qu'ils font mal. A raison dequoy, m'estant escheu raconter une fable, m'est souvenu de ce qui advint au serviteur d'un espicier, qui tua son maistre en pensant tuer une mousche qui le faschoit.

En la ville de Ferrare demeuroit jadis un espicier assez riche et de bonne maison, lequel avoit un serviteur nommé Fortunin, jeune garçon tout simple, nyais et de peu d'entendement. Or cet

homme, à cause de la grande et excessive chaleur qu'il faisoit lors, ne failloit jamais à dormir toutes les aprés-disnées, et, tandis qu'il prenoit son repos, Fortunin ne faisoit autre chose que chasser les mousches qui le tourmentoient, affin qu'il reposast mieux à son aise. Advint qu'entre ces mousches estoit une grosse fort importune, laquelle, se souciant peu de Fortunin, s'attaquoit tousjours aux temples de l'espicier, et, l'esguillonnant fort asprement, ne cessoit le tourmenter et picquer jusques au sang; et, jaçoit que Fortunin mist tous ses efforts à la faire quitter sa prinse, il n'en peut jamais venir à bout: car plus il la chassoit, plus elle retournoit, se mettant tousjours en la mesme place, qu'elle succçoit incessamment; dequoy finablement Fortunin se faschant, et voyant la temeraire presumption de ceste beste, delibera la tuer. Ainsi, ceste fascheuse mousche estant comme collée contre la temple de cet espicier, le pauvre, simple et maladvisé Fortunin print un gros et lourd pilon de bronze, et, d'iceluy deschargeant un pesant coup sur la teste à son maistre, le tua, pensant tuer la mousche; dequoy s'apercevant aprés, et se jugeant à ceste occasion digne de mort, pensa se sauver et praticquer le proverbe qui dict qu'une bonne fuyte vaut mieux qu'une mauvaise attente. Toutesfois, appellant de sa propre sentence, delibera secretement l'ensevelir, et de faict, l'ayant mis en un sac,

le porta en un jardin joignant la bouticque, où ayant à toute peine faict une petite fosse, il l'enterra; puis print un grand bouc barbu et le jetta dedans le puys.

L'espicier ne retournant le soir en son logis selon sa coustume, et sa femme n'en entendant aucunes nouvelles, eut pœur de ce qui luy estoit advenu, parquoy, commenceant avoir quelque soupson sur son serviteur, luy demanda où estoit son maistre; à quoy il fit responce qu'il n'en sçavoit rien; au moyen dequoy, elle, triste et dolente à merveilles, se print à douloir, plaindre, tourmenter et faire le plus esploré dueil du monde, et, cherchant de tous costez, couroit deçà et delà, appellant sans cesse avec une voix cassée, enrouée et lamentable, son mary; mais c'estoit en vain. Les parens et amys d'elle, advertis de tant tristes et fascheuses nouvelles, allerent au juge de la ville, par devant lequel ils formerent complainte contre le pauvre Fortunin, concluans à ce qu'il fust prins et apprehendé au corps, et mis à la question, à fin de luy faire confesser qu'estoit devenu son maistre, pour ce qu'ilz avoient opinion qu'il en sçavoit quelque chose, d'autant que toute la journée il avoit esté avecques luy, et neantmoins nioit l'avoir veu.

Le juge, ayant fait mettre la main sur le collet à ce pauvre diable, et iceluy lier à la torture, l'in-

terrogeoit de son maistre et où il estoit, quand, ne pouvant plus endurer la rigueur des tourmens qu'on luy faisoit souffrir, il respondit que, s'il plaisoit à la justice le faire detacher, qu'il declareroit le tout : ce qui fut fait. Adonc, estant mené devant le juge, s'aydant d'une subtile menterie, dit en ceste façon : « Monsieur, hier en m'endormant j'entendy un grand bruit, comme qui jetteroit une grosse pierre dedans l'eau ; à raison dequoy, me levant en sursault, je couru vers le puys, dans lequel je regarday ; mais, y voyant l'eau belle et claire, je ne m'y arrestay pas d'avantage, et, ainsi que je m'en retournois, j'entendy derechef un pareil bruit ; parquoy je m'arrestay, n'osant passer plus oultre. Or je pense veritablement que c'estoit mon maistre, qui, voulant puiser de l'eau, se laissa cheoir dedans le puys ; et, affin que la verité ne demeure doubteuse, ains que du soupçon intervienne un vray et juste jugement, il faut aller sur les lieux ; là je descendray au puys, et verray ce qui y sera. »

Le juge, voulant executer ce que Fortunin avoit dit (pource que l'experience est maistresse des choses, et que la preuve oculaire est tousjours plus certaine que toute autre), se transporta vers le puys, en la compagnie des officiers de la justice, et plusieurs gentilshommes suyvis d'un monde infiny de peuple, assez curieux de veoir l'evenement

de tout cecy. Ce serviteur, estant donc, par le commandement du juge, descendu en ce puys, et cherchant son maistre dedans l'eau, y trouva le bouc qu'il y avoit jetté; parquoy, finement et d'une façon assez nyaise, en criant, appella à haute voix sa maistresse, disant : « Madame, dites-moy, je vous supplie, vostre mary avoit-il des cornes? Je le demande pource que j'en ay icy trouvé un qui en a de fort grandes et longues. Seroit-ce bien vostre mary? » A ces paroles, la bonne dame, toute honteuse, se teut, ne sonnant depuis un seul mot. Les assistans, estendans leur col sur la bouche du puys affin de contempler ce mort cornu, et voyans que c'estoit un bouc, frappans les mains l'une contre l'autre, pissoient quasi en leurs chausses à force de rire.

Quoy voyant le prevost, et jugeant ce serviteur de bonne foy, l'absoult des fins, demandes et conclusions de ses partyes, comme innocent des cas à luy imposez. Et depuis jamais on n'a peu ouyr ny vent ny voix de l'espicier, la femme duquel demeura avec un pied et demy de nez.

Les hommes et femmes rirent assez de ce maistre bouc, et encores plus de la dame à laquelle on demanda si son mary estoit cornu; mais, pour ce que l'heure se passoit, et y en avoit encores beaucoup à discourir, Veronicque proposa son enigme en ceste maniere :

ENIGME

J'ay esté engendré de toute pourriture,
Et de mon pere mort vie et force j'ay pris.
A peine fu je né que j'eu les cheveux gris,
Ains plus blancs que cotton, voire que neige pure.

Je suis pourtant si gay et joyeux de nature
Qu'au nombre des mauvais tousjours je suis compris.
Les roys et grands seigneurs me tiennent à mespris,
Mais des roys et seigneurs je n'ay ny soing ny cure.

Je n'ayme que les champs, et la rusticité
Me plaist sur toute chose en sa simplicité,
Comme je luy agrée en ma simple simplesse.

Et, combien que mon chef, chenu et tout grison,
Ne semble rien chercher que la terre, si est-ce
Que ma queue est tousjours et verte et en saison.

L'enigme raconté par Veronicque pleut à la compagnie, partye de laquelle entendit ce qu'il vouloit signifier ; toutesfois aucun ne se voulut attribuer l'honneur de l'explicquer, ains attendit qu'elle-mesme l'interpretast, laquelle, voyant que chacun avoit la bouche fermée, dict : « Encores que je sois la moindre de la trouppe, si ne laisseray-je vous declarer mon enigme, me submettant neantmoins au jugement des plus sages. Il ne signifie donc autre chose que le pourreau, lequel n'est pas plustost né qu'il a la teste et cheveux blancz ; il est de mauvais suc, est hay des grands et aymé

des bonnes gens des champs. Il ne demande que la terre, et a tousjours la queuë verte. »

Cet enigme ainsi interpreté, ma Dame enjoignit au seigneur Bernard Capel les faire participantes de quelcune de ses fables, usant toutesfois de la breveté requise à ceste nuictée; lequel, mettant soubs le pied tout autre penser, commença à dire ainsi.





FABLE V.

Vilio tue un larron qui s'estoit mis en embusche pour le tuer.

Le tresfameux et renommé poëte dict que qui prend plaisir à tromper ne se doibt douloir si un autre le trompe. J'ay souventesfois et quasi tousjours veu que ceux qui veulent decevoir demeurent finablement deceuz, comme il advint à un larron, qui, voulant occire un artizan, fut par luy occis.

En Pistoye, ville de Toscane, assise entre Florence et Lucques, demeuroit un artizan fort riche et pecunieux, lequel se nommoit Vilio. Cestuy, de pœur des larrons, faignoit estre le plus pauvre du pays, et, pour paroistre tel, demeuroit solitaire, sans femme ny serviteur, en une mechante petite maisonnette, toutesfois bien garnye de toutes choses necessaires à l'entretien de la vie humaine Ses

chausses estoient tousjours rompues aux talons, ses souliers escullez et rapetassez de tous costez, et portoit un vieil saye tant ord, sale et gras, que du collet seulement on eust bien tiré de la gresse pour fournir un baudroyeur l'espace d'un mois. Il estoit vigilant, laborieux et assidu au travail, mais tant chiche et avare en sa despence qu'il se laissoit mourir de faim auprés son argent, lequel il gardoit songneusement, le laissant moisir en son coffre, si qu'au meilleur et plus friant de ses repas se contentoit d'un morceau de pain et de formage, d'un peu de vin et quelque rave ou salade.

Quelques larrons et meschans garnemens, estimans à bon droict cet homme avoir beaucoup d'escus, allerent en une nuict, à heure qui leur sembloit commode, en sa maison, en intention de le desrobber; mais, ne pouvans avec leurs ferremens et autres engins ouvrir ny rompre la porte, et doubtans qu'à raison du bruict qu'ils faisoient ils n'esveillassent à leur dommage les voisins, s'ymaginerent l'avoir d'une autre façon, et voicy comment. Ils avoient en leur compagnie un jeune homme qui estoit tant familier de Vilio que le plus souvent ils buvoient et mangeoient ensemble. Ces gallans, luy ayans faict la bouche, prindrent un grand sac et mirent dedans le plus meschant de leur trouppe, comme s'il eust esté mort, puis le firent porter par ce jeune homme en la maison de

Vilio, lequel il pria fort affectueusement luy faire ceste amitié luy garder ce sac jusques à ce qu'il le viendroit reprendre, et qu'il n'arresteroit beaucoup.

Vilio, qui n'y pensoit aucun mal, voulant complaire à cet amy simulé, souffrit qu'il mist ce sac en son logis. Or ces rustres avoient conclud entre eux que, quand Vilio seroit endormy, celuy du sac sortiroit, luy couperoit la gorge, et se saisiroit du plus beau et meilleur qui fust en la maison. Vilio, travaillant bien tard à la chandelle, et (comme est la coustume des paoureux et mal asseurez) jettant tousjours la veuë çà et là, et tournant de fortune ses yeux vers ce sac, luy fut advis que ce qui estoit dedans se mouvoit. Au moyen dequoy, se levant de dessus sa selle, print un baston gros et nouailleux, et en deschargea si pesant coup sur la teste à ce larron qu'il l'assomma, tellement que d'un mort fainct et simulé il en fit un vray mort. Les compagnons à ce larron, ayans attendu jusques au matin et voyans qu'il ne retournoit, en donnerent la coulpe au sommeil, jugeans qu'il s'estoit endormy. En fin, doubtans, non à cause de leur compagnon, mais du jour qui approchoit, retournerent à Vilio redemander leur sac qu'ils luy avoient baillé en garde, lequel leur ayant rendu, r'entra en son logis, où s'estant bien enfermé, il leur dit à haute voix : « Vous m'avez baillé un corps vif au lieu d'un mort, pour me faire peur; mais maintenant,

pour vous faire peur, je vous rends un corps mort au lieu d'un vif. » Quoy entendans, les larrons demeurerent fort estonnez, et, ouvrans leur sac, trouverent que veritablement leur compagnon estoit mort, pour honorer la valleur duquel, aprés l'avoir pleuré et plainct, le jetterent en la mer. Ainsi celuy qui vouloit tuer fut tué luy-mesme.

Le seigneur Bernard avoit mis fin à sa fable, au contentement de tous, quand ma Dame le pria poursuivre et reciter son enigme, lequel commença à dire ainsi :

ENIGME

Je n'euz jamais de mere, et de germe ou semence
Je ne fus onc conceu ny enfanté çà bas ;
Mais, comme si j'estois quelque neuve Pallas,
Du cerveau de mon pere au monde ay prins naissance.

A grande peine entrois-je en ma premiere enfance
Que, fecond, j'engendray mille noiseux debats ;
Et toutesfois de moy on a faict tant de cas
Que chacun a depuis cherché mon accointance.

Je creu en peu de jours, et grandy tellement
En force et en credit que generalement
Des grands et des petits je me suis faict cognoistre ;

Et, combien qu'à beaucoup souvent je face tort,
Si est-ce qu'avec moy tousjours ils veullent estre,
Et plustost que me perdre ils choisiroient la mort.

Plusieurs penserent interpreter cet enigme, mais ils

furent deceuz, d'autant qu'ils le prenoient à contre-poil. Quoy voyant le seigneur Capel, et que la chose tiroit en longueur, dict : « Seigneurs, à fin de ne perdre temps, je vous apren que mon enigme ne signifie autre chose que le jeu, qui, estant né du cerveau de l'homme, à grande peine commençoit à venir et se monstrer qu'il engendra mille debatz, et neantmoins chacun le suit, et s'est tellement faict congnoistre qu'encores que l'on perde, si est-ce que l'on ne le peut laisser. » Ceste exposition pleut à tous, mesmement au seigneur Antoine Bembe, qui aimoit assez à jouër; et, pource que la nuict s'enfuyoit, ains s'envoloit, ma Dame commanda à madame Claire commencer sa fable; laquelle, levée de son siege, se mit en lieu plus eminent, d'autant qu'elle estoit petite, et dit en ceste maniere.





FABLE VI.

Lucette envoye son fils chercher le bon jour, lequel, l'ayant trouvé, retourna vers elle avec la quatriesme partie d'un thresor.



Mes Dames, j'ay apprins des sages que la fortune ayde tousjours aux songneux et vigilans, et rejette les craintifs et paresseux; et, qu'il ne soit ainsi, je le vous monstreray par le discours d'une petite fable, qui, comme je pense, vous sera de plaisir et contentement.

En Cesenne, ville de la Romaigne assise prés la riviere de Savye, demeuroit une pauvre vefve, mais fort femme de bien, nommée Lucette, laquelle avoit un fils, le plus grand faineant et lasche paillard que jamais nature crea, lequel, puis qu'il s'estoit une fois couché pour dormir, ne se levoit jamais qu'il ne fust midy, encores falloit-il que devant

qu'il sortist du lict il fust une grosse heure à se frotter les yeux, estendre les bras et les pieds, et faire tous les actes du plus paresseux homme de la terre, dont la pauvre mere se tourmentoit le plus du monde, d'autant qu'elle esperoit ce jeune homme devoir estre un jour le baston de sa vieillesse. Au moyen dequoy, pour le rendre soigneux et vigilant, elle ne cessoit l'admonester, disant : « Mon enfant, l'homme diligent et advisé, et qui desire avoir le bon jour, se doit lever de grand matin, pource que la fortune ayde aux soigneux et eveillez, non pas aux paresseux et endormis; parquoy, mon fils, si tu veux croire mon conseil, je m'asseure que tu trouveras le bon jour, si que tu en seras content. » Lucilie (ainsi se nommoit ce bon gallant), qui estoit plus ignorant que la mesme ignorance, n'entendoit ce que vouloit dire sa mere, mais regardoit seulement à l'escorce, et non au sens des paroles, et, comme s'eveillant d'un lourd et profond sommeil, se leva et s'en alla hors une des portes de la ville, où, s'estant couché au travers le grand chemin, se mit à dormir, empeschant ceux qui alloient ou retournoient de leurs affaires.

Advint de fortune que ceste mesme nuict trois compagnons cesennois estoient sortis de la ville pour aller fouïller un thresor qu'ils avoient trouvé, à fin d'emporter iceluy en leurs maisons; lesquels l'ayans descouvert et le voulans transporter en la

ville, se heurterent à Lucilie, qui estoit couché sur le chemin, non toutesfois qu'il dormist lors, mais bien esveillé pour trouver le bon jour, comme sa mere luy avoit enseigné. Auquel le premier des compagnons dict en passant : « Mon amy, Dieu vous doint le bon jour. — Dieu soit loüé! respond Lucilie, en voila desja un », entendant des bons jours. Le jeune homme coulpable du thresor, interpretant autrement les paroles que cestuy-cy luy avoit dictes, pensa qu'il parlast de luy; ce qui n'est de merveilles, car il est escrit que les coulpables pensent tousjours qu'en toutes choses l'on parle d'eux. Le second passa pareillement, donnant le bon jour à Lucilie, lequel, s'escriant assez hault, dict : « Et çà, de par Dieu, çà, j'en ay deux », entendant deux bons jours. Et le dernier, passant aprés, le salüa comme les autres, priant Dieu luy donner le bon jour; adonc Lucilie, se levant tout joyeux : « Me voila bien, dict-il, je les ay tous trois, et m'est heureusement succedé selon mon intention », voulant dire qu'il avoit trois bons jours. Les compagnons, pensans qu'il parlast d'eux et craignans qu'il ne les allast accuser en justice, l'appellerent, et, luy ayans recité tout le faict, l'associerent avec eux, luy donnant la quatriesme partye du thresor. Lucilie, ayant gentiment prins sa part, alla trouver sa mere, à laquelle il la donna, disant : « Ma mere, la grace de Dieu

m'a assisté, parce qu'executant vos commandemens j'ay trouvé le bon jour; tenez cet argent, et le serrez pour nous ayder à vivre. » La mere, joyeuse de ceste bonne adventure, exhorta son fils à estre vigilant, à fin qu'il luy advînt tousjours des bons jours pareils à cestuy-cy.

Ma Dame, voyant la fable racontée par madame Claire estre achevée, la pria proposer son enigme, à fin qu'elle ne troublast l'ordre commencé. Adonc elle, qui ne fut jamais mal aprinse, avec un visage riant et d'une fort bonne grace, dict ainsi :

ENIGME

Un vif auprés d'un mort je voy en un tombeau.
Du mort le vif prend vie, où peu de temps il dure.
Ce mort est profitable à l'humaine nature.
On ne se peult passer du vif non plus que d'eau.

Le mort est sale et vil, le vif est net et beau.
La dame ayme le mort, dont elle a soin et cure,
D'aultant qu'il purge tout, ne laissant une ordure,
Mesme au plus sale endroit du plus sale drapeau.

Le vif aulcunefois maintes choses devore;
Il nettoye et corrompt maintes autres encore,
Et, bien qu'il soit sans bouche, il se plaint à tous coups.

Quand il se mect à mal, à rien il ne regarde;
Aussi, s'il n'a quelcun qui (curieux) le garde,
Il pert, gaste et mect tout ce que dessus dessoubs.

« Mon enigme ne signifie autre chose que le feu et

la cendre, que je voy au tombeau, c'est à dire au foyer, où souvent ils sont ensevelis l'un dans l'autre. Par le vif j'enten le feu, et par le mort la cendre; au reste, il me semble de soy si aysé qu'il ne merite plus ample exposition.» Quoy entendant, le seigneur Beltrame, qui estoit assis auprés d'elle, et que c'estoit à luy à dire sa fable, ne voulut attendre autre commandement; ains, d'une façon fort gaye, dict en ceste façon.





FABLE VII.

George capitule avec son maistre touchant son service ; en fin, George faict convenir son maistre en jugement.

Jusques icy ces magnifiques seigneurs et amoureuses dames ont tant dict qu'il ne reste quasi plus rien à dire ; toutesfois, à fin que je ne rompe ce bel ordre commencé, je m'efforceray à mon pouvoir vous reciter une fable, laquelle, combien que elle ne soit ingenieuse, sera peult-estre plaisante, comme vous entendrez.

Pandolphe Zabarel, gentilhomme de Padouë, qui en son temps fut fort vaillant homme, magnanime et bien advisé, ayant un jour affaire d'un serviteur et n'en pouvant trouver un à son gré, finablement luy tomba entre les mains un meschant garnement, fin et cauteleux, lequel toutesfois sçavoit tant bien desguiser sa malice par un doux semblant que l'on

l'eust jugé le plus simple homme de la terre, auquel Pandolphe demanda s'il le vouloit servir. « Je suis content, dict George (ainsi se nommoit ce bon frippon), mais ce sera à la charge que je ne m'employeray sinon à penser vos chevaux et vous accompagner : car je ne me veux mesler d'autre chose. » A quoy s'accorda Pandolphe; et, allans chez les notaires, en passerent contract selon les clauses et ypotheques par eux convenuës et accordées.

A quelque temps de là, Pandolphe, allant aux champs et passant de fortune par un lieu fort fangeux et mal-aysé, fit entrer son cheval en un grand fossé, duquel il ne se peut jamais retirer, à cause des fanges et bouës dont il estoit plein; parquoy, craignant demeurer en ce bourbier, appella son George pour l'ayder; mais ce mauvais serviteur, qui le regardoit, n'en voulut jamais rien faire, d'autant, disoit-il, que cela n'estoit porté par son obligation; et, icelle tirant de sa gibeciere, commença la lire depuis un bout jusques à l'autre, pour veoir si cet article y estoit comprins. « Mais, luy disoit son maistre, encores que cela ne soit expressement et par mots exprés porté par ton obligation, n'es-tu pas tenu me secourir? Ayde-moy donc, je te prie. — Je n'en feray rien, dict le serviteur, pource que je ne le sçaurois faire sans contrevenir à mon contract. » Adonc Pandolphe : « Tu

ne me veux donc pas ayder? Mais, par Dieu, poltron, si tu ne me retires de ce bourbier, je ne te payeray jamais ce que je te doy. — Vous me payerez, et si je ne vous ayderay pas, dict le serviteur. Et quoy! me penseriez-vous bien tant sot que de faire ce que je ne doy et ne puis sans encourir aux peines portées par nostre transaction? Ma foy, Monsieur, je m'en garderay bien, et deussiez-vous demeurer en la place. » Tellement que, si de fortune Pandolphe n'eust esté secouru par les passans, c'est chose toute asseurée que jamais il n'en fust eschappé. Pandolphe, estant donc sorty de ce bourbier, transigea de nouveau avec son serviteur, qu'il fit obliger soubs certaines peines de l'ayder en toutes choses que il luy commanderoit, et ne l'abandonner jamais.

Advint une autre fois que, Pandolphe se promenant en une eglise avec quelques gentilshommes venitiens, son serviteur, marchant tousjours à ses costez, se promenoit quand et luy, ne le voulant abandonner. Dequoy les gentilshommes et ceux d'alentour rioient assez, prenant fort grand plaisir en ceste nouveauté, qui fut cause que Pandolphe, retourné en son logis, reprint aygrement son serviteur, luy disant qu'il avoit mal et sottement faict de s'estre ainsi promené coste à coste de luy, sans avoir respect ny aucune reverence à luy, qui estoit son maistre, ny aux gentilshommes de sa compa-

gnie. Le serviteur, serrant les espaules, disoit avoir obey à ses commandemens, alleguant son contract. Au moyen dequoy ils en refirent un autre, par lequel le maistre voulut que son serviteur marchast loin derriere luy. Alors George le suyvoit loin de cent pas, et, combien que son maistre l'appellast et fist signe qu'il vînt parler à luy, toutesfois George ne vouloit aprocher d'avantage, craignant encourir la peine portée par leur contract ; parquoy Pandolphe, se faschant de la lascheté et simplesse de son serviteur, luy interpreta ce mot, *loin,* et que par iceluy il entendoit loin de trois piedz.

Le serviteur, qui lors avoit bien entendu la conception de son maistre, print un baston long de trois pieds, et, mettant un bout d'iceluy contre son estomac et l'autre contre les espaules à son maistre, le suyvoit ainsi par la ville. Le peuple voyant ces choses, et pensant que ce fust gageure ou que ce serviteur fust fol, s'assembloit autour d'eux, riant à gorge desployée. Pandolphe, qui ne s'estoit encor' apperceu du baston que tenoit son serviteur, s'esbahissoit grandement pourquoy tout ce peuple le regardoit et rioit ainsi ; mais, ayant congneu la cause, se collera de façon qu'il le vouloit battre. Parquoy le gallant, se plaignant, s'excusoit, disant : « Monsieur, vous avez tort me vouloir outrager, parce que je ne pense avoir failly. Et quoy ! y a-il pas contract entre nous ? Ay-je pas

obey à vos commandemens? Quand ay-je manqué à ma promesse? Lisez nostre contract, et, si trouvez que j'aye failly, punissez-moy.» Ainsi George demeuroit tousjours vainqueur.

Une autre fois, Pandolphe l'envoya à la boucherie achepter de la chair, et, parlant ironiquement, à la façon des maistres, luy dict: «Va, et demeure un an à retourner.» Le serviteur, trop obeissant, alla en son païs, où il demeura jusques au bout de l'an. Aprés, retournant le premier jour de l'an suyvant, alla trouver son maistre, luy portant de la chair; dequoy Pandolphe fort esbahy, parce qu'il ne se souvenoit plus de ce qu'il avoit commandé à son serviteur, le reprint beaucoup de s'en estre fuy, disant: «Tu es venu un peu bien tard, larron de mille fourches; mais, par Dieu, je te feray payer la peine comme tu le merites; va, poltron, va, et ne penses pas que je te donne jamais un lyard.» Le serviteur respond avoir entretenu son contract, et selon le contenu d'iceluy obey à ses commandemens. «Souvenez-vous, Monsieur, disoit-il, que, quand m'avez commandé que je demeurasse un an sans retourner, je vous ay obey; pourquoy donc ne me payerez-vous? J'avouë Dieu que si ferez.» Ainsi ce serviteur fit convenir son maistre en justice, lequel, aprés une longue procedure, il fist finablement condamner luy payer les gaiges qu'il luy avoit promis.

La fable du seigneur Beltrame ne despleust aux auditeurs, ains fut par eux loüée, le priant proposer son enigme; lequel, ne les voulant esconduire, dict ainsi :

ENIGME

Ce guerrier indompté, hardy, victorieux,
Et qui, tousjours vainqueur, triomphe en toute guerre,
Sera d'un coustelas mort renversé par terre,
Et son regne destruict, jadis tant glorieux.

Aprés, pour un vieillard (ô cruauté des cieux!)
L'homicide poison secretement s'enserre
Dans une couppe d'or, ou d'argent, ou de verre,
Dont en fin il mourra dolent et soucieux.

Mais le Ciel pour cela n'apaisera son ire,
Car avec un baston au premier de l'empire
Peu aprés l'on verra rompre et briser le chef.

Ce faict, pour peu d'argent la fortune ennemie
Le monde acablera, puis tous reprendront vie,
Tant grands comme petits, pour mourir de rechef.

Non sans grande admiration fut escouté cet enigme, qui, pour resentir plus de sa prophetie qu'autrement, ne fut entendu d'aucun. Parquoy le gentilhomme dict qu'il ne signifioit autre chose que le jeu du tarot. Ce dict, Laurette, qui estoit assise auprés de luy, donna tel commencement à sa fable.



FABLE VIII.

Un cousturier est condamné en vingt escus d'amende, pour, au mespris de sainct Nicolas, avoir invocqué un Juif à son ayde.

Au Vorme demeuroient jadis deux cousturiers, l'un desquels, encor' qu'il fust fort riche et n'eust point d'enfans, estoit le plus chiche vilain de la terre, et l'autre, qui ne vivoit qu'au jour la journée, nourrissant de son labeur ordinaire sa femme et enfans, qui estoient en nombre, faisoit toutesfois bonne chere selon sa petite puissance. Cestuy-cy portoit une telle reverence à sainct Nicolas qu'il ne commençoit jamais sa besongne ny chose quelconque qu'il ne l'invoquast à son secours. A raison dequoy cet autre riche s'en fascha tellement que, soit par desdain, soit par envie, à toutes les fois que ce pauvre cousturier disoit : « Monsieur sainct Nicolas me soit aydant ! » l'autre s'escrioit : « Et

David me soit en ayde ! » Or ce David estoit un fort riche Juif qui à tous prestoit argent à usure. Ce Juif donc, passant souvent par devant la bouticque à ce cousturier, et entendant qu'il l'avoit en plus grande reverence que sainct Nicolas, patron de l'autre, pensa l'entretenir en ceste bonne opinion, et pour y parvenir, et se monstrer envers luy plus liberal que sainct Nicolas envers ce pauvre homme, luy bailla à un jour, comme il l'invocquoit à son ayde, une grasse oye au ventre de laquelle il avoit mis dix escus. Ce riche, joyeux d'avoir receu ce present, alla trouver son voisin, auquel monstrant son oye, exaltoit son juif, loüant sa liberalité, quand l'autre luy dict : « Tu te glorifies bien pour un oyson; mais j'ay telle esperance en sainct Nicolas qu'au lieu d'une oye il me donnera aujourd'huy un bœuf; et, pour ce que tu n'oserois faire un morceau de bonne chere, et as l'argent plus en recommandation que ton oye, je l'acheteray si tu veux. » A quoy s'accordant, le riche la luy bailla pour peu de deniers.

Ce pauvre homme, ayant invocqué S. Nicolas à son ayde, selon sa bonne coustume, print son oye et la porta en son logis, laquelle il pluma et accoustra; mais, comme il luy ouvroit le ventre pour en tirer les entrailles, fut estonné qu'il trouva entre les boyaux les dix escus qui y estoient cachez. Au moyen dequoy, s'en saisissant, et les avoir bien

nettoyez, alla au marché, où il acheta un fort beau et gras bœuf, et, iceluy conduisant en sa maison, trouva de fortune son riche voisin, lequel, esbahy de ceste rencontre, luy demanda qui luy avoit donné ce bœuf. « Monsieur S. Nicolas, qui s'est voulu monstrer plus liberal que ton parjure juif, me l'a donné », respond ce pauvre homme. Ce dict, picquant son bœuf, continua son chemin.

A quelque temps de là, le juif, passant par devant la porte de ce riche cousturier, luy demanda si son oye estoit bonne. « Je ne sçay, respond-il, pource que je l'ay venduë à mon voisin. » Adonc le juif luy declara le tout, et qu'il avoit mis dix escus dedans le ventre à ceste oye. A raison dequoy ce riche entra en telle colere qu'il envoya incontinent adjourner ce pauvre homme, le faisant convenir en justice, et concluant à l'encontre de luy à ce qu'il luy fist restitution de ses dix escus, d'autant, disoit-il, qu'il ne les luy avoit vendus, ains seulement son oye ; mais le juge, ayant congneu la verité du faict, absoult le pauvre cousturier et condamna le riche en tous ses despens, et en vingt escus d'amande pour avoir esté tant temeraire que preferer un sale maranne et infidelle juif au glorieux amy de Dieu, S. Nicolas.

La gentille damoiselle avoit mis fin à sa courte nouvelle, quand ma Dame luy fit signe qu'elle pour-

suivist recitant son enigme; laquelle, obeyssante, dict en ceste maniere :

ENIGME

D'un pere blanc et net une plus blanche fille
Parmy les durs cailloux sans mere prend naissance,
Et en bien peu de temps croist en telle puissance
Qu'elle seule nourrist toute grande famille.

Sa maison est obscure et noire, mais gentille,
Nette de toute ordure et chose qui offense
Sa blanche pureté, qui onc ne se dispense
(Ainsi que beaucoup font) de courir par la ville.

Elle ne mange pain ny chair, ny aultre chose,
Jamais dedans le lict son beau corps ne repose,
Et d'un manteau de lin tousjours elle est vestue.

Elle croist dedans l'eau, et les poissons deteste;
Sans son ayde et secours toute chose est moleste :
C'est pourquoy en tous lieux elle est la bien venue.

Chacun print grand plaisir au recit de cet enigme; mais, pource qu'il fut entendu par la plus part des auditeurs, qui dirent qu'il ne signifioit autre chose que la farine, ma Dame commanda au seigneur Anthoine du Moulin suyvre son reng recitant sa fable, lequel dict ainsi.





FABLE IX.

Philomene, estant mise en religion, devient malade, et, visitée par les medecins et chirurgiens, est trouvée estre hermaphrodite.

Mes gracieuses dames, les secrets de nature sont tant grands et innumerables qu'il n'y a homme au monde qui les puisse imaginer; et, à ce propos, j'ay deliberé vous raconter un cas depuis n'agueres advenu en ce païs.

En Salerne, ville honorable et peuplée de belles femmes, estoit un bon pere de famille, lequel avoit une fille en la fleur de sa beauté, et qui n'avoit encores attaint l'aage de dixsept ans, laquelle, à raison de ses belles perfections, estoit sollicitée d'un monde de jeunes hommes qui la demandoient en mariage, qui fut cause que le pere, craignant qu'il ne luy advînt ce qu'il ne desiroit, delibera la

mettre au monastere Saint-Jory, assis en ladicte ville, non à fin de la rendre religieuse professe, mais pour y estre nourrie avec les religieuses jusques à ce qu'il la voulust marier.

Ceste fille, qui Philomene estoit nommée, estant donc enfermée en ce convent, fut soudain saisie d'une fievre fort violante, dequoy le pere adverty y envoya du commencement quelques herboristes, lesquels avec longs juremens promirent faire en sorte qu'en bref elle recouvriroit sa santé; mais ils s'y travaillerent en vain. Au moyen dequoy le bon homme y envoya depuis plusieurs fameux et excellens medecins, qui n'y firent non plus que les premiers, dont il estoit tant fasché qu'il perdoit toute contenance. Aussi ceste belle et gracieuse fille estoit tellement tourmentée, tant à cause de ceste fievre que d'une enfleure grosse comme le poing qui luy estoit venuë au dessoubs du petit ventre, et droictement en l'eine, qu'elle desesperoit, ne faisant autre chose que se douloir, crier et lamenter, de façon qu'il sembloit que elle deust rendre l'esprit.

Ce bon homme de pere, prenant compassion de sa fille et craignant qu'elle n'en mourust, y envoya d'abondant des chirurgiens fort bien experimentez, lesquels ayans bien veu, manyé et diligemment consideré ceste enfleure, aucuns furent d'avis y applicquer d'une certaine racine cuyte et meslée avec

de la gresse de porc, à fin d'oster la douleur et l'inflammation; autres estoient d'opinion contraire, et qu'il y failloit mettre autres choses, et les autres qu'il n'y failloit rien mettre du tout. Finablement, s'estans aprés longues disputes accordez, trouverent bon inciser la partye enflée, à fin d'en faire evacuer la matiere cause de la douleur. Quoy conclud, un des chirurgiens, et le plus habille de la trouppe, en la presence de plusieurs religieuses, dames et damoiselles parentes de la patiente, ayant prins son rasouër en main, incisa doulcement et en moins d'un clin d'œil ceste partie enflée; mais il n'eut pas si tost crevé la peau qu'au lieu de sang ou matiere corrompuë et pourrie, on en vid sortir un gros membre viril, garny de ses deux compagnons, lequel les dames desiroient et n'osoient regarder qu'au travers la fente de leurs doigts, qu'elles tenoient entr'ouvers devant leurs yeux. Je ne me puis abstenir de rire, vous escrivant la verité pour une fable. Toutes ces religieuses, estonnées de ceste nouveauté, pleuroient de douleur, non à cause du mal qu'avoit enduré ceste pauvre fille, mais pour leur interest particulier, d'autant qu'elles eussent bien voulu que ce qui publicquement estoit apparu fust advenu en secret, pource qu'à leur grand regret, mais pour leur honneur et eviter à tout scandale, la fille fut incontinent retirée de la religion, où pour leur contentement elles

l'eussent volontiers retenuë. Ainsi, la playe s'estant en moins de rien refermée, ceste pucelle devint garçon fillette.

Ma Dame, voyant du Moulin avoir mis fin à sa plaisante et ridicule fable, et que legerement le temps s'escouloit, dict que par le recit de son enigme il devoit suyvre l'ordre. Alors le gentilhomme, sans plus les tenir en aboy, dict ainsi :

ENIGME

Pource que celle-là qui est ma propre mere
Ne me veult donner estre, ains tousjours me deffait,
Je hay tant celuy qui m'a formé et fait
Que je ne le veux suivre, encor qu'il soit mon pere

Et, s'il advient qu'aulcuns me contraignent ce faire,
Je crie, je tempeste, et fay tant que de faict
Je m'eschappe de luy ; adoncques par effect
Je fay à ces fascheux congnoistre ma colere.

On ne sçauroit manger un œuf que je n'y sois ;
Je suis aveugle et sourd, et neantmoins les roys
Ne prennent leurs repas que ne sois à leur table.

A tous, grands et petis, esgallement je plais ;
Aussi de tous en tout je me rend acostable,
Fors des pourris, infects, corrompus et punais.

Aucun ne pouvoit imaginer la signification de cet enigme recité par du Moulin, quand Catharuse dict qu'il ne signifioit autre chose que le sel, auquel la

mere, qui est l'eau, ne veult donner estre, ains le desfaict; il hait le feu, qui est son pere; et, s'il advient que quelque un le mette dedans, il petille et luy saulte quelquefois aux yeux. Ceste interpretation ainsi faicte, la damoiselle se teut quelque temps; mais, voyant que personne ne disoit mot et attendoit qu'elle racontast sa fable, ouvrant sa belle bouche, dict ainsi.





FABLE X.

Cesar, Napolitain, est long temps aux universitez de Bologne, prend le degré de docteur, et, retourné en sa maison, enfile les sentences, à fin de mieux et plus à l'aise donner ses jugemens.

Trois choses destruisent le monde et renversent tout ce que dessus dessous, assavoir l'argent, la hayne et la faveur, comme aysément pourrez entendre s'il vous plaist m'escouter.

Loys Mota (comme je pense qu'avez autrefois ouy dire) fut un homme sage, bien advisé et des premiers de Naples, lequel espousa la fille à Alexandre d'Alexandrie, citoyen napolitain, de laquelle il eut un seul fils, qu'il fit nommer Cesar. Cet enfant, devenu grandelet, fut mis soubs la puissance d'un precepteur qui luy enseigna les premieres lettres, et de là envoyé à Bologne pour estudier en droict

civil et canon, où il demeura assez long temps sans beaucoup profiter. Le pere, desireux que ce jeune homme se fist sçavant, luy fit achepter tous les livres des jurisconsultes et docteurs qui ont escript en l'une et l'autre faculté, pensant qu'il deust si bien profiter qu'à son retour il feroit leçon aux plus fameux et renommez advocats du païs, se persuadant qu'à ceste occasion il auroit beaucoup de partyes et procés d'importance; mais le bon homme comptoit sans son hoste, car son fils, qui ne faisoit que joüer et hanter compagnies, ne voyoit jamais gueres que la couverture de ses livres. Aussi estoit-il tant ignare et despourveu de bonnes lettres qu'ignorant les premiers rudimens legaux, n'entendoit ce qu'il lisoit, recitant neantmoins avec une audacieuse gravité ce qu'il avoit apris par cueur, mais sans ordre, et preposterément mettant la charruë devant les bœufs, et, prenant le vray pour le faux et le faux pour le vray, amenoit toutes choses en doubte, faisant les plus sots et cornus argumens du monde. Et, pource que les ignorans ont tousjours ce mot en la bouche, que les riches n'ont besoin de science, cestuy-cy, qui estoit riche, n'en fit pas grande provision.

Toutesfois vouloit égaller sa sottise et ignorance à la doctrine et bon sçavoir de ceux qui comme luy n'avoient perdu l'huille ne le temps; si que, tenté d'une vaine presumption, se voulut faire

passer docteur, et de faict se presenta au senat, devant lequel il fit publicque preuve de sa science, monstrant le noir pour le blanc et le verd pour le jaulne, pensant que, comme il estoit aveugle, les autres fussent sans yeux. Toutefois, de bonne fortune, soit par argent, faveur ou amitié, il receut le bonnet doctoral. A raison dequoy, accompagné d'une grande suyte de personnes de qualité, fut conduict en la maison de son pere au son de plusieurs instrumens, et vestu tant magnifiquement qu'il resembloit plustost un ambassadeur qu'un advocat.

Un jour, ce venerable docteur, se trouvant de loisir, fist plusieurs petits billets de papier qu'il enfiloit les uns avec les autres, comme s'il eust voulu faire une lyasse de notaire, et les mettoit en un certain vaisseau, quand en ces entrefaictes son pere vint, qui, le trouvant ainsi empesché, luy demanda qu'il vouloit faire de ces papiers; auquel il fist ceste responce : « Mon pere, il est escript és livres de droict civil que les sentences doivent estre nombrées entre les choses fortuites et accidentales; or, ayant bien consideré ces mots et ne m'estant arresté à l'escorce d'iceux, mais au vray sens de la loy, j'ay fortuitement et par hazard faict ceste lyasse, où j'ay escrit et notté aucunes belles sentences; lesquelles, aydant Dieu, quand vous m'aurez faict president, sans beaucoup de peines je pro-

nonceray aux partyes. Et bien, mon pere, que vous en semble? ay-je pas subtilement trouvé ce secret? » Quoy entendant, le bon homme pensa mourir de douleur, et, tournant ses espaules, laissa son fils en son ignorance.

Ceste fable ainsi recitée par Catharuse, au contentement de tous, qui y prindrent fort grand plaisir, ma Dame, aprés que chacun eut assez longuement discouru sur icelle, commanda à la damoiselle proposer son enigme; laquelle, sans attendre d'avantage, dict ainsi :

ENIGME

Chacun en pensera ce qu'il vouldra penser :
Je suis vieille, ridée, inconstante et legere;
Mais toutesfois tant belle, aymable et familiere,
Qu'aucunement de moy l'on ne se peult passer.

Si quelque curieux, desirant m'embrasser,
Monte dessus mon corps, je m'en tien toute fiere,
Et le vas secouant d'une telle maniere
Que plus il est sur moy, plus me veult caresser.

Je ne me fay prier, à tous je m'abandonne;
Aussi grands et petits, et bref toute personne,
A leur contentement peuvent jouir de moy.

Toutesfois, s'il advient que mon ventre grossisse,
J'entre en telle fureur qu'il n'y a roc ny roy
Qui, aprés ma bonté, n'espreuve ma malice.

Ilz se regardoient tous l'un l'autre, ne sachans que

dire, quand Catharuse, s'appercevant qu'aucun ne pouvoit interpreter son enigme, dict : « Messieurs, pour ne vous ennuyer et à fin de faire place aux autres, je vous declare que mon enigme ne signifie autre chose que l'eau, comme congnoistrez si vous y voulez un peu prendre garde. » Adonc ma Dame, tournant ses beaux yeux vers le Trevisan, luy fit signe poursuivre; lequel commença à dire ainsi.





FABLE XI.

Un pauvre novice part de Cologne pour aller à Ferrare, et, surprins de la nuict, se cache en une maison, où luy advint ce qu'entendrez.

Mes Dames, la pœur naist aucunesfois de trop grande hardiesse, et aucunesfois d'un courage lasche, coüart et pusilanime, lequel devroit seulement craindre les choses qui peuvent offenser autruy, et non celles qui ne sont à redouter.

A ce propos, je vous veux raconter un cas non fabuleux, ains veritable, advenu de nostre temps à un pauvre novice, lequel, estant party de Cologne pour aller à Ferrare, passa l'abbaye et le Polesin de Ruigue, et, entré au territoire du duché de Ferrare, poursuivit tant et si longuement son chemin qu'il fut surprins de la nuict; et, jaçoit que la lune fust belle et claire, neantmoins, ce pauvre moyne,

pour estre jeune, seul et en pays incongneu, eut pœur estre vollé et tué par quelques brigans, ou devoré des bestes sauvages. Au moyen dequoy, ne sçachant où aller et se trouvant sans argent, regardant à l'entour de soy, vid une maison assez esloignée des autres, en la court de laquelle il entra doucement sans estre veu de personne; et, montant au paillier (lieu à mettre le fourrage des bestes) par une eschelle qui estoit appuyée contre la muraille d'iceluy, s'y accommoda le mieux qu'il luy fut possible pour y reposer ceste nuict. Or à peine estoit-il couché, quand voicy arriver un jeune homme portant en la dextre une espée, et en l'autre une rudache, lequel, avoir faict quelques promenades és environs, se print à siffler par plusieurs foys. Ce pauvre moyne, entendant ce sifflet, pensoit avoir esté descouvert, dont il entra en telle frayeur que tous les cheveux luy dresserent en la teste; et, ne voyant moyen se sauver, se cacha plus avant dedans la paille. Ce pauvre moyne, estant donc en ses peines, fut estonné qu'il vit sortir de ce logis une belle jeune femme et fresche, laquelle n'estoit couverte que de sa simple chemise, et venir droict vers le paillier, où elle ne fut plustost arivée que ce jeune gendarme, qui estoit le curé du village, lequel luy faisoit l'amour et l'entretenoit, quittant espée et rudache, courut baiser et accoller, et elle luy, et, s'estans finablement culbutez l'un

sur l'autre, le curé tira ce que les hommes cachent, et, haussant la chemise à ceste dame, le mit en un trou qui estoit faict exprés pour le recevoir.

Le frere, qui estoit caché au dessus d'eux et voyoit toutes ces choses, se asseura, pensant que cet homme n'estoit là venu pour luy faire tort, mais bien pour se donner du plaisir et bon temps avecques ceste jeune dame. Au moyen dequoy, s'estant faict un peu plus hardy, estendit doucement la teste hors le paillier pour les regarder faire et ouyr ce qu'ils disoient; mais il s'avança tant que la teste emporta le cul, si que, ne se pouvant retenir à la paille, il tomba tant lourdement sur eux qu'il se rompit presque une jambe. Ces deux amans, qui estoient au plus fort de leur calcul, et n'avoient encores jetté que la mise, estans sur l'article de recepte, sentans aussi la pesante cheute de ce moyne, qui les avoit quasi arnez, et le voyant encapuchonné et noir comme un beau diable, penserent que ce fust quelque fantosme nocturne, de maniere que, saisis d'extreme frayeur, à peine se peurent-ils descoupler assez à temps pour se sauver à la fuyte, courans l'un deçà et l'autre delà. Finablement, le pauvre curé, se voyant sans ses armes, et craignant par icelles estre descouvert si une fois elles estoient recogneuës, s'estant aucunement asseuré, les retourna querir, puis se retira plus viste que le pas.

Le lendemain, voulant de grand matin chanter la messe, pour quelques occasions que je ne vous puis reciter, se mit sur le pas de la porte de l'eglise, attendant quelcun pour l'ayder à chanter, quand voicy arriver le pauvre novice, lequel, de pœur d'estre trouvé en ceste maison et traicté assez rudement, s'estoit levé devant le jour; et, voulant entrer en l'eglise, le prestre luy dict s'il avoit haste; auquel il respondit que non, et que ce luy seroit assez s'il pouvoit aller au giste à Ferrare; et, luy demandant s'il vouloit l'ayder à dire la messe, dict qu'il en estoit content. Le curé, voyant ce jeune homme estre vestu de noir, et sa robbe et capuchon gastez de paille, s'ymagina qu'il estoit le fantosme qu'ils avoient veu; parquoy luy dict : « Frere, où avez-vous couché ceste nuict passée? — J'ay couché, dict le moyne, le plus mal du monde, sur un paillier icy prés, où je me suis quasi rompu une jambe. » Quoy entendant, le curé s'asseura de ce qu'il doutoit dés le commencement, et que c'estoit luy qui avoit donné ces frayeurs. La messe dicte, mena ce novice desjeuner en sa maison, auquel, aprés quelques legers propos, il fist un entier discours de ses amours. Et, pource qu'il desiroit que ce jeune moyne recitast en la presence de ceste bonne dame ce qu'il avoit faict et veu, le pria à son retour luy faire tant d'honneur que prendre son logis chez luy; mais le moyne, estant adverty

par songe, se retira par un autre chemin en sa religion.

Le Trevisan, ayant mis fin à sa fable, poursuivit, et, recitant son enigme, dict ainsi :

ENIGME

Lasse du long repos d'un trop oyseux loisir,
Je vas trouver celuy qui soulace ma vie;
Adonques je le pren et si bien le manye
Qu'il semble qu'il se plaise à me donner plaisir.

Aprés, pour accomplir l'effect de mon desir,
Je me mects sur mon lict, où, de joye ravie,
Doulcement je l'estraints, et son ventre j'appuye
Sur le mien, sans de luy me vouloir desaisir.

Puis, remuant bien fort et branslant par secousses,
Entre mille plaisirs et allegresses douces
Je savoure le fruict d'un doux contentement,

Et jouy des douceurs de ceste douceur grande,
Tant qu'à mon bien aymé le nerf roidement bande,
Et que je me recrée en cet esbatement.

« *Je ne voudrois, mes Dames, pour tous les biens du monde, avoir dict chose qui vous despleust; et, jaçoit que mon enigme semble offenser voz chastes oreilles, si n'est-il deshonneste, ains tant gaillard qu'il vous donne souvent tout plaisir et contentement; et, pour le vous monstrer, je dy qu'il ne signifie autre chose que le luth, qui a tous ces effaicts, et lequel je*

pense ne donner ennuy à aucune de ceste belle et honneste compagnie.» Chacun loua grandement la subtile interpretation de cet enigme recité par le Trevisan, mesmes ma Dame, qui l'escouta volontiers; laquelle, aprés que chacun se fut teu, commanda à Ysabelle suyvre l'ordre, racontant sa fable; laquelle, ny sourde ny muette, dict en ceste maniere.





FABLE XII.

Guillaume, roy de Bretaigne, agravé de maladie, faict appeller tous les medecins de la ville. Maistre Godeffroy, sçavant homme, mais pauvre, luy baille trois enseignemens, par lesquels il guerit et s'entretint tousjours depuis en bonne santé.

Les hommes qui se gardent des choses contraires, et embrassent ce qui leur est salubre et de proffit, sont si bien nez qu'ils doivent quasi estre appellez divins. Aussi par le passé en a-on gueres veu, et peu ou point se trouvent aujourd'huy, qui vueillent se restraindre à l'observation de ce qui est necessaire à l'entretien de leur vie, comme fist un roy, lequel, usant de trois remedes que luy enseigna un medecin, guarit d'une forte maladie, et depuis s'entretint tousjours en bonne santé.

Je pense, ains je m'asseure, mes Dames, que n'avez encor' ouy parler de Guillaume, roy de

Bretaigne, lequel de son temps n'eut son pareil, soit en prouesse ou courtoisie; aussi, tandis qu'il a vescu, la fortune luy a tousjours esté amye et favorable. Je vous dy donc qu'une fois ce vertueux prince tomba malade. Toutesfois, pource qu'il estoit jeune, fort et robuste, ne tenoit compte se faire penser; de maniere qu'avec le temps la maladie se fist tant grande et creut en telle force et extremité qu'on desesperoit de sa vie; au moyen dequoy, par l'advis de ses plus familiers, il manda querir les medecins de la ville, lesquels, obeissans à son commandement, l'allerent tous, tant grands comme petitz, trouver en son palais; et entre autres maistre Godefroy, homme de bonne vie et doctrine, mais pauvre, mal vestu, et encor plus mal chaussé; lequel, honteux de se presenter devant son prince en cet equipage et se trouver entre tant de braves, riches et magnificques hommes, se mit en un petit coin derriere la porte de la chambre, et s'y tapit tant coyement qu'à peine le pouvoit-on veoir, escoutant neantmoins fort ententivement ce que disoient les autres, que le roy arraisonna en ceste sorte : « Je vous ay faict icy assembler, Messieurs, pour avoir vostre advis comment je me doy gouverner pour recouvrer ma santé et me delivrer de ceste maladie qui se faict tant maistresse sur mes forces que je prevoy qu'avec le temps elle me menera au tombeau, si par vous n'y est remedié

en telle diligence que le cas le requiert; regardez donc à secourir vostre prince, qui ne mescongnoistra les services que luy ferez en cet endroit. » Respondent les medecins : « Sire, vostre santé n'est en nostre puissance, mais en la main de celuy qui d'un seul clin d'œil gouverne et modere toutes choses; bien nous efforcerons-nous, en ce qui dependra de nostre estat et vacation, vous donner tous les remedes que penserons estre necessaires pour le recouvrement et entretien d'icelle. »

Ce dict, s'assemblans, commencerent à disputer de l'origine de ceste maladie, et des remedes qui y estoient propres, chacun (comme est leur coustume) donnant particulierement son advis, allegans Galien, Ipocrate, Avicenne, Esculape et autres leurs docteurs. Le roy, ayant entendu leurs opinions et les regardant, tourna de fortune les yeux vers la porte, derriere laquelle il vid je ne sçay quoy d'ombre, parquoy demanda s'il y avoit encor quelcun à opiner et donner son advis, auquel fut respondu que non. « Si me semble-il, dict le roy, si je n'ay perdu la veuë, que je voy quelcun derriere ceste porte; qui est-il? — *Est homo quidam* », respondit un de ces medecins, comme par mocquerie, ne considerant le proverbe qui dict que l'art est mocqué de l'art. Toutesfois cela n'empescha que le roy ne le fist appeller; lequel, honteux et poureux, s'aprocha, faisant une grande reverence

au roy, qui, l'ayant faict seoir, luy demanda comme il avoit nom; à quoy il respondit que l'on l'appelloit Godefroy. Alors le roy : « Maistre Godefroy, vous devez avoir entendu, par les disputes de ces docteurs, l'occasion qui m'a faict vous assembler tous; c'est pourquoy me semble n'estre besoin resumer tout ce qui a ja esté dict. Que vous semble de ma maladie? » Respond maistre Godefroy : « Sire, jaçoit qu'à bon droict je me puisse dire le plus infime, indocte et moins eloquent de ceste honneste compagnie, pour estre pauvre, peu congneu et estimé, neantmoins, pour obeïr à voz commandemens, je m'efforceray, en ce qui me sera possible, vous declarer l'origine de vostre mal; puis vous donneray une reigle et forme par le moyen de laquelle pourrez à l'advenir vivre sain et dispost. Sache donc Vostre Majesté, Sire, que vostre maladie n'est mortelle, d'autant qu'elle n'est advenue par accident, mais par force; et, comme tost elle est venue, nous trouverons le moyen, avecques l'ayde de Dieu, la faire perdre aussi tost; et voicy comment. Vous ferez huict jours diette, prenant seulement un peu de fleur de casse pour rafreschir le sang, et je m'asseure que, devant que la huictaine soit passée, vous serez tout sain et bien guary. Aprés, si desirez longuement vous maintenir en ceste santé, il faudra qu'observiez ces trois preceptes : le premier, que teniez tousjours vostre

teste seiche de toute humeur; le second, qu'ayez les pieds chauds, et le dernier, que viviez comme les bestes : quoy faisant, j'ose promettre que vivrez longuement sain et gaillard. »

Ces choses entendues par les autres medecins, se prindrent si fort à rire qu'ils se penserent desnoüer les maschoires; et, se retournans vers le roy, dirent : « Voyla les canons, voyla les reigles de maistre Godefroy; voyla son estude. O les beaux remedes ! ô les belles receptes pour estre baillées à un tel roy ! » Ainsi se gabboient de luy, quand le roy leur imposa silence, commandant que chacun se teust et maistre Godefroy rendist raison de ce qu'il avoit proposé. Lors maistre Godefroy : « Sire, ces seigneurs, fort experimentez en la medecine, s'esmerveillent de ce que je vien de dire touchant vostre vivre; mais, si avec un meur et bon jugement ils consideroient comme les maladies sont causées aux hommes, ne riroient peut-estre comme ils font; ains, attentifs, seroient ayses escouter celuy qui paradventure (sauf leur reverence et sans me vanter) en sçait plus qu'eux. Ne vous emerveillez donc, Sire, de ce que j'ay dict, mais soyez asseuré que toutes les maladies et infirmitez qui adviennent aux hommes naissent ou de trop grande chaleur, ou de trop grand froid, ou des superfluitez d'humeurs peccantes. A raison dequoy, quand l'homme, ou par lasseté ou trop

grande chaleur, sue et est tout en eau, il se doit soudain essuyer, à fin que ceste humeur qui est sortie ne r'entre dans le corps et engendre une maladie. Aprés, l'homme doit tousjours tenir ses pieds chaudement, à fin que l'humidité et froidure que rend la terre ne monte à l'estomach, et de là au chef, et engendre douleur de teste, indisposition d'estomach et autres maux innumerables. Vivre comme les bestes, c'est à dire que l'homme doit manger viandes propres à sa complexion, comme font les bestes irraisonnables, lesquelles se nourrissent des choses convenables à leur nature. Et, pour exemple, regardez le bœuf et le cheval : si vous leur presentez un chappon, un faisant, une perdris ou telle autre viande, c'est chose toute asseurée qu'ils n'en mengeront pas, pour que ce n'est leur naturel; mais, si on leur baille du foin, de l'avoine ou de l'orge, qui est leur viande, ils les mangeront incontinent. Aussi, si vous donnez un chappon, un faisant ou quelque autre chair à un chat ou un chien, ils les mangeront, pour ce que ceste viande leur est propre, et au contraire laisseront le foin, bled et avoine, d'autant qu'ils leur sont contraires. Ainsi, Sire, vous userez des viandes convenables à vostre naturel et propres à vostre complexion, quoy faisant vivrez sain et longuement. » Ce conseil pleut grandement au roy, qui, croyant maistre Godefroy, s'y arresta, et,

donnant congé à tous les autres, le retint prés sa personne, l'ayant en grande reverence pour ses vertus et bonne doctrine. Et de pauvre le fist riche, comme il meritoit.

Isabelle, ayant mis fin à sa fable, au contentement de toute l'assistance, tira de sa pochette un petit papier, dans lequel estoit escrit cet enigme, qu'elle leut d'une fort bonne grace, disant ainsi :

ENIGME

Ne vous emerveillez, Dames, je vous supplie,
Si ores je vous dy ce que j'ay sur le cœur,
Et ce que mon desir, sur ma raison vainqueur,
Me force, me contraint, et veult que je publie.

Et, bien que mes propos, subject de ma folie,
D'un stil bas et demis se trainent sans vigueur,
Si ne veux-je pourtant, par un parler menteur,
Donner lustre à cela que dire j'ay envie.

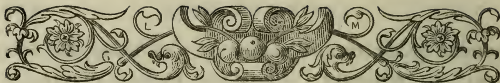
Or doncques je vous dy, en pure verité,
Que je tombé n'aguere en telle adversité
Que moymesmes de moy je parioy la perte,

Si lors, pour me prester et faveur et confort,
Ma maistresse n'eust mis dedans la fente ouverte
Un chose gros et grand, royde, puissant et fort.

Les dames trouverent cet enigme assez sale, encores qu'à la verité il ne fust qu'honneste, comme la damoiselle leur monstra par ceste exposition : « Un jeune

homme qu'on menoit prisonnier s'eschappa des sergens, et, trouvant l'huis d'une maison ouvert, se sauva dedans; aprés, la maistresse du logis vint, et, mettant le verroux de la serrure dedans le trou, ferma la porte; ainsi le sauva.» A peine avoit-elle mis fin à ceste derniere parole quand Vincende se leva, et, poursuivant, dict ainsi.





FABLE XIII.

Pierre, homme prodigue, devient pauvre, et, ayant trouvé un tresor, devient avaricieux.

La prodigalité est un vice qui conduict l'homme à pire fin que l'avarice, d'autant que le prodigue consomme non seulement le sien, mais celuy d'autruy, et, devenu pauvre, est fuy d'un chacun comme un fol insensé et sans entendement; ou, si quelcun le hante, c'est pour se mocquer de luy, comme il advint à un nommé Pierre, lequel par sa prodigalité tomba en grande misere, et depuis, ayant trouvé un thresor, devint fort riche et avaricieux.

En la renommée cité de Padouë demeuroit jadis un nommé Pierre, homme affable, gaillard, accomply en toute beauté, et autant riche que autre de sa condition, mais si prodigue qu'il donnoit à ses amys tout ce qu'il pensoit convenir à leur qua-

lité; à raison dequoy il estoit tousjours suivy d'un monde de personnes, n'estant jamais sa table desgarnye d'hostes. Cestuy, entre ses autres folies, en fist en sa vie deux remarquables, dont ceste-cy en fut l'une. C'est qu'un jour, estant pour aller à Venise monté en une gondole sur la riviere de Brente, en la compagnie de quelques gentilshommes de Padouë, vid que chacun d'eux s'exerçoit l'un à chanter, l'autre à joüer du luth, cestuy d'une façon et cet autre d'une autre. Cet homme, ne se voulant monstrer oysif entre eux, commença à ouvrir son escarselle, et, tirant son argent, faire des passarins, comme l'on dict, et jetter ses escus en l'eau, les uns aprés les autres. L'autre folie, qui est de plus grande importance, fut qu'estant en un village, et voyant beaucoup de jeunes hommes luy faire de loing la reverence, à fin de les mieux honorer, fist mettre le feu en toutes les maisons de ses laboureurs et mectayers.

Ce Pierre donc, voulant en toutes choses à luy possibles contenter ses desirs, vivant dissolüement, sans reigle ny compas, ses richesses luy faillyrent, comme aussi ses amys de table et autres qui le courtisoient pour le lucre; tellement que ce pauvre homme, qui jadis, quand il estoit au comble de sa plus haulte felicité, nourrissoit les gueules fresches de plusieurs flatteurs affamez, ores qu'il meurt de faim et de soif, ne trouve aucun qui luy tende

un morceau de pain ny un verre d'eau. Il vestoit les nuds, personne ne couvre sa pauvreté; il avoit soin des malades, maintenant aucun ne se soucye de sa misere et langueur; il caressoit et honoroit un chacun, et ores il est mal voulu et fuy de tous comme la peste; de façon que le pauvret, estant parvenu à l'extremité de toute misere, nud, malade et vexé d'un tant cruel flux de ventre qu'il rendoit le sang et presque ses boyaux, ne sçavoit que faire ny à quel sainct se voüer; toutesfois ne desesperoit, ains, portant patiemment toutes ces langueurs et miseres, remercioit Dieu qui luy avoit donné la grace se recognoistre.

Advint un jour que ce pauvre chetif, à fin de descharger son ventre, entra en une vieille masure toute ruinée; et, regardant de fortune contre une muraille qui tomboit de vieillesse, vid reluire je ne sçay quoy en un trou qui y estoit. Au moyen dequoy, s'estant levé, s'aprocha plus prés, et, ayant osté quelques pierres qui soustenoient le reste de ce mur, y trouva un grand pot de terre tout plein de ducatz, dont il se saisit, et, l'ayant porté en sa maison, qu'il commença peu à peu à remeubler, vivoit honnestement et de mesnage. Ses premiers amys et compagnons de son bonheur, qui le courtisoient pendant qu'il estoit riche, s'apercevans qu'il s'estoit remplumé, penserent le trouver prodigue comme au commencement, de maniere que,

l'allans veoir, commencerent à l'embrasser, flatter et caresser, en esperance de le manger encores et vivre à ses despens ; mais il leur advint autrement qu'ils ne pensoient, d'autant qu'ils le trouverent tout changé, ne despendant plus follement le sien en bancquets, festins et presens, ains vivant escharcement et de mesnage. Qui fut cause qu'ils luy demanderent comme il estoit devenu si riche en peu de temps. A quoy il fit responce que, s'ils vouloient s'enrichir comme luy, il failloit que premierement ils vuydassent le sang de leur ventre, ainsi qu'il avoit faict, voulant dire qu'il avoit respandu son sang devant qu'il eust trouvé le thresor; quoy entendans ses amys de table, et qu'il n'y avoit plus d'acquest avecques luy, le laisserent là et s'en allerent.

La fable pleut à tous, pource qu'apertement elle signifioit que les amys ne se doivent seulement esprouver en choses prosperes, mais adverses, et que toute extremité est vicieuse. Ces choses ainsi passées, et chacun faisant silence, ma Dame commanda à la damoiselle raconter son enigme; laquelle, d'une fort joyeuse grace, dict ainsi :

ENIGME

J'ay tantost veu quelcun maniant doulcement
Je ne sçay quoy de creux, couvert d'un poil volage,
Et mettre au beau mylieu, qu'il ouvroit assez large,
Un chose gros, nerveux et tendu roidement.

La dame s'escrioit : « Faictes tout bellement ;
Mon Dieu ! il n'est pas bien, vous gastez tout l'ouvrage »,
Quand, pour luy obeyr et plaire davantage,
L'ostoit, mais remettoit aussi soudainement.

Ils ont esté long temps ensemble en cet affaire ;
Toutesfois peu à peu ils ont sceu si bien faire
Qu'en fin ils sont venus au bout de leurs desseins.

Je ne sçay qu'ils faisoient, neantmoins je me doubte
Que l'homme enduroit fort et travailloit des reins ;
Aussi, quand ce fut faict, il suoit goutte à goutte.

Cet enigme fut jugé assez malaisé, au moyen dequoy la damoiselle l'exposa en ceste maniere : « Un homme manyoit un bas de chausses, qui est creux et velu d'un petit poil ou cotton, et, l'ouvrant assez large, mettoit son pied dedans, lequel estoit gros, nerveux et tendu. Sa femme, qui voyoit qu'il ne se chaussoit pas bien, s'escrioit qu'il fist tout bellement, pource qu'il gastoit tout ; au moyen dequoy il retiroit la chausse, puis la remettoit d'une autre façon. Finablement, aprés avoir long temps demeuré en ces peines, il s'est chaussé. » L'exposition de ce difficile enigme fut trouvée belle, et n'y eut personne qui ne la loüast grandement. Mais, pource que la rousoyante aurore commençoit à paroistre, et amenoit quand et elle le premier jour de caresme, ma Dame, se tournant vers l'honorable compagnie avec un visage ouvert et face riante, dict ainsi : « Sachez, magnifiques seigneurs et amoureuses dames, que nous voicy entrez

bien avant en caresme; aussi n'oit-on maintenant de toutes parts que le son des cloches nous invitant aux sainctes predications et faire pœnitence de nos pechez. C'est pourquoy me semble honneste et raisonnable oublier en ces saincts jours tout autre plaisir, pour penser au salut de nos ames. » *Les hommes et femmes, qui ne desiroient autre chose, furent fort contens, aprouvans grandement le bon advis de ma Dame, laquelle, sans faire allumer aucuns flambeaux (parce qu'il estoit desja jour) commanda que chacun s'allast reposer, et qu'aucun de la trouppe ne eust à retourner au lieu accoustumé, si premierement elle ne le mandoit. Lors les gentilshommes, ayans prins congé d'elle et des damoiselles, les laissant en la paix et garde de Dieu, s'en allerent chacun en son logis.*

FIN DES NUITS DE STRAPAROLE.





NOTES

DU QUATRIÈME VOLUME

DIXIÈME NUIT

Fable i. — Il n'est pas probable que Straparole, qui habituellement invente peu, ait imaginé le vol fait à Véronique par une « Egyptienne » audacieuse et rusée, ainsi que ce qui s'ensuivit, mais la source à laquelle il a dû puiser reste encore à découvrir.

Fable ii. — Cette longue histoire fantastique d'âne, de lion, de loup, contient des détails d'un goût douteux qui faisaient rire au XVIe siècle; notre conteur s'était sans doute inspiré de quelque apologue oriental qu'il a remanié. Lainez cite le malheureux Bruno Nolano, comme ayant placé une réminiscence du récit italien dans sa bizarre comédie : *Candelaio*, dont il existe une traduction française : *Boniface et le Pédant*, 1635. Voir une analyse de cette pièce dans le savant travail de M. C. Bartholmes : *Jordano Bruno*, 1845-47, 2 vol. in-8°.

Plaçons ici la note de Lainez : « Cette fiction de l'âne et « du lion est divertissante; j'ai vainement cherché l'ancien

« manuscrit qu'on m'a dit qui contenait des gentillesses que « n'a pas le nouveau Brancaleone, imprimé pour la dernière « fois à Venise en 1617. C'est probablement d'après l'an- « cien que Straparole a reproduit son conte. Bruno Nolano « raconte l'expédient dont, au passage d'une rivière, l'âne « s'avisa dans le danger pour se tenir ferme sur le lion qui « lui servoit de monture. »

Fable iii. — Jannet ne donne aucun détail au sujet de cette « fable », qui est une de celles qu'a traduites Schmidt (nº 14) ; des récits de services rendus aux hommes par des lions se rencontrent chez les écrivains du Moyen Age ; l'empereur Henri le Lion doit son surnom à une légende semblable.

Une des chansons de gestes du XIIe siècle nous fait connaître Iwain ou le Chevalier au Lion ; le paladin trouve dans le quadrupède un ami à toute épreuve qui le suit dans les combats.

Schmidt transcrit à cet égard des passages d'anciens poèmes allemands que nous n'avons pas à reproduire.

Douce (*Illustrations of Shakespeare*) mentionne un passage de la rédaction anglaise des *Gesta Romanorum*, chap. lxxix, mais ce chapitre ne se rencontre pas dans le texte latin.

Il serait facile de citer des exemples de combats entre des chevaliers et des dragons.

On peut rapprocher ce conte du récit qu'on trouve dans un livre fort peu connu, publié à Bâle, en 1602, par un juif, sous le titre hébraïco-allemand de *Maare Buch*. (Voir *Romania*, nº 37, p. 156.) Le héros du conte, Rabi Chanina, connaît soixante-dix langues et le langage des oiseaux. Un roi le charge d'une mission fort périlleuse dont il s'acquitte avec succès grâce au concours que lui prêtent un corbeau, un chien et un poisson avec lesquels il s'est mis en route.

Aux récits de ce genre, dans lesquels figurent des animaux secourables aux hommes, nous ajouterons, d'après M. Cosquin, un conte flamand signalé par M. Wolf : *Deutsche Maerchen und Sagen* (Leipzig, 1845, nº 20) ; un conte russe, résumé par M. Schiefner dans ses remarques sur un

conte esthonien de la collection Kreuzwalet; un conte basque et un conte danois.

Circonstance curieuse, le héros du conte de Straparole porte le même nom que celui du conte lorrain recueilli par M. Cosquin (*Romania*, nº 32, octobre 1878, p. 575), et les trois animaux entre lesquels le héros partage un cerf sont les mêmes : un loup, un aigle et une fourmi.

Dans un conte hongrois, recueilli par M. Georg von Craal (*Maerchen der Magyaren*, Wien, 1822, p. 32), un jeune pâtre, se conformant aux conseils que lui donne un vieux porc, tue successivement trois dragons gardiens de trois châteaux, l'un de cuivre, l'autre d'argent, l'autre d'or. Un conte répandu chez les Tartares de la Sibérie méridionale nous montre un dragon à sept têtes, qui d'une seule bouchée avale soixante chameaux, quarante jeunes garçons et quarante jeunes filles.

Fable iv. — Le singulier testament d'Andriget serait-il le résultat de l'imagination de Straparole? Nous ne le rencontrons pas parmi les conteurs qu'il met habituellement à contribution.

Fable v. — Nous ignorons si cette histoire repose sur quelque fait réel, mais de nombreuses légendes sont consacrées à de grands criminels blanchis dans les forfaits, qui font « telles et si grandes pénitences qu'ils acquièrent le paradis ».

ONZIÈME NUIT

Fable i. — Il n'est pas probable que Straparole ait été l'inventeur de ce conte fort répandu depuis; toutefois on n'en a pas découvert une source bien certaine; Perrault lui a donné une grande vogue en racontant l'histoire du Chat botté, qu'il a peut-être empruntée au Napolitain Basile; Grimm a recueilli un conte populaire analogue, et un des

plus illustres écrivains de l'Allemagne, Tieck, en a fait un petit chef-d'œuvre.

Le *Puss in boots*, qui figure dans la *Collection of popular Stories* de Tabbard (London, 1809, t. II, p. 240), n'est qu'une traduction du récit de Perrault.

Le chat joue un rôle important dans un grand nombre de contes populaires. Dans un conte catalan, il s'en trouve un qui va à Rome pour se faire dorer la queue. (*Romania*, nº 32, p. 556.)

Fable ii. — La longue histoire de Bertuce, fils du notaire Xénophon, n'est pas exempte de ce merveilleux qui charmait nos ancêtres ; un revenant y joue son rôle. Jannet n'indique, au sujet de ce récit, ni origine, ni imitation, et nous suivrons son exemple.

Fable iii. — De nombreux contes nous montrent des moines gourmands, mais ne se tirant pas d'affaire, comme Pomponio, en récitant un apologue; celui-ci, où figurent l'eau, le vent et la honte, est dans le goût des Italiens du XVIe siècle.

Fable iv. — Ce conte est emprunté à Morlini, nouvelle VII : *Excellentis quondam Hectoris Caraffæ...* C'est la première fois que Straparole, se trouvant sans doute à sec en fait d'invention, a recours régulièrement à l'écrivain napolitain; il le suivra dans quinze autres de ses narrations. Quant aux ruses des bouffons ou fous qui étaient attachés aux rois ou aux grands et qui subsistèrent jusque vers la fin du XVIIe siècle, on en trouve de fort nombreux exemples. Entre autres ouvrages sur ce sujet, voir celui du docteur Dorau : *The History of Court Fools*. London, R. Bentley, 1858, in-8.

Fable v. — Straparole s'est emparé de la nouvelle XXXVI de Morlini : *De monacho qui duxit uxorem*, mais il y a fait des additions considérables. C'est à tort que Jannet dit que l'épisode des gants et des sonnettes a été emprunté par le

conteur napolitain à Cornazzano (*proverbio VII*) ; Morlini n'en parle point ; il faut restituer à Straparole la responsabilité de cette intercalation.

Les *Proverbii in facetie* d'Antonio Cornazzano forment un recueil de contes en prose, paru pour la première fois à Venise en 1518 ; les éditions se succédèrent rapidement. (Voir Gamba, *Delle Novelle italiane in prosa*, Bibliografia, 1835, p. 51.)

L'édition publiée par Niccolo Zoppino en 1525 est accompagnée d'un privilège papal daté de Rome, le 5 juin 1521, *sub pœna excommunicationis ;* ce *privilegio pontificio* se retrouve dans une autre édition mise au jour, en 1526, par le même Zoppino, mais il ne figure pas dans celle qu'en 1526 également F. Bindoni et M. Pasini publièrent, toujours à Venise. On connaît une quinzaine d'éditions datées du XVIe siècle (il y eut même une imitation en vers latins) ; elles sont fort incorrectes. Un éditeur parisien, bibliophile zélé et bibliographe distingué, Renouard, en fit paraître, en 1812, une élégante réimpression sortie des presses de Didot ; aidé des conseils du savant Carlo Salvi, il corrigea avec soin un texte souvent défiguré.

DOUZIÈME NUIT

Fable i. — Un trait de ce genre se trouve dans le *Novellino* de Masuccio, livre que Straparole connaissait bien ; Morlini a traité un sujet analogue, nouvelle XXVI : *De viro zelotypo quem conjux decepit ;* il en conclut qu'il n'y a rien à gagner à vouloir combattre l'astuce et la subtilité des femmes : *Contra mulierum caliditatem scientiam artemque nec proficere*. C'est Florio, habitant de Ravenne, qui, chez notre conteur, est dupe de sa femme Doralice ; après tout, il en est quitte pour la peur, circonstance rare parmi les conteurs de toute nation.

Fable ii. — La nouvelle XXX de Morlini : *De stulto qui mulierem pulchram devenustavit a viroque adulterii præmium reportavit.* Le conteur napolitain conclut sagement que la folie profite parfois, mais qu'il ne faut confier un secret ni à un ivrogne, ni à un insensé. Straparole a fidèlement suivi le texte latin ; l'invraisemblance du récit permet de supposer qu'il y a là une invention de Morlini.

Fable iii. — Cette « fable » est la onzième dans la traduction de Schmidt. L'idée que le langage des animaux pouvait être compris par les hommes est fort ancienne. Apollonius de Tyane jouissait de ce privilège, s'il faut s'en rapporter à son biographe Philostrate, ainsi que le rabbin Hillel.

D'après quelques auteurs, entre autres Vincent de Beauvais (*Spec. hist.*, XXIV, 98), le pape Silvestre II (Gerbert) avait étudié la magie à Tolède, où il avait appris à connaître le chant des oiseaux et à évoquer les morts.

Les fictions orientales sont riches à cet égard. Une histoire qui ressemble fort à celle de notre Straparole se trouve dans les *Oriental Collections* d'Ouseley (t. II, p. 237); une autre, mais avec quelque modification, dans *les Mille et une Nuits*.

C'est également d'une source orientale que vient le conte des *Deux Hiboux* (*Cabinet des Fées*, t. XVI, p. 146).

Nous trouvons dans les *Gesta Romanorum*, cap. lxviii (chap. 66 du *Violier des Histoires romaines*, p. 168), l'histoire d'une femme « qui souvent adulteroit et qui avoit une chambriere qui entendoit le chant des oyseaulx » ; elle fit tuer deux coqs qui lui reprochaient son inconduite.

La *novella LXXI* de Morlini est la contre-partie exacte du récit de Straparole, si ce n'est qu'au lieu d'une jument, c'est une ânesse que monte le « jeune cavalier ».

Fable iv. — Morlini, nouv. XXVII, a fourni le sujet de cette « fable » ; le conteur italien a reproduit exactement le récit du napolitain. En cherchant bien, on trouverait sans doute quelques traits analogues, mais les résultats de ces investigations auraient peu d'importance.

Fable v. — Larivey a substitué à la « fable » de Straparole une anecdote dont il a pris le fond dans les *Facetiæ* de Bebel; le conte, dans le texte italien, est intitulé : *Sisto sommo Pontifice con una parola solamente fece ricco un suo arlievo, nominato Gierolomo.* Jannet, préface, p. xlvii, a reproduit ce récit, lequel se borne à imiter la cinquième nouvelle de Morlini, où il s'agit du pape Sixte IV, élu en 1471 et mort le 13 août 1484.

TREIZIÈME NUIT

Fable i. — On saisit du premier coup d'œil l'analogie entre ce récit et un des chefs-d'œuvre de La Fontaine : *Les Animaux malades de la peste* (liv. VII, fable 1). Cet apologue est d'origine indienne; on le trouve dans l'*Hitopadesa* et dans les fables de Bidpay. (Voir l'édition de La Fontaine donnée par M. L. Moland. Paris, 1862, tom. II, p. 83.) Morlini, fable x, introduit quelques modifications dans ce récit : l'agneau joue le rôle de l'âne ; il a le loup comme accusateur, et il est condamné comme bien l'on pense.

Fable ii. — Larivey a pris dans Bebel l'histoire de la friponnerie dont un villageois est victime, il l'a mise en place du conte italien de Straparole reproduit par Jannet (t. I, p. liv), et qui raconte comment un Espagnol nommé Diego déroba une grande quantité de poules à un paysan des environs de Cordoue, et il prend également pour dupe un moine de l'ordre des Carmes; notre conteur s'est du reste contenté de suivre Morlini, nov. XIII, *De Hispano qui decepit rusticum monachumque carmelitanum.*

Fable iii. — Notre conteur a emprunté le sujet de cette nouvelle à Morlini, et Bebel n'a pas manqué de reproduire cette gaillardise dans ses *Facéties.*

Fable iv. — C'est encore à Morlini que Straparole a eu recours (nov. XXI, *De famulo aromatarii qui dominum interfecit*); il reproduit en les développant tous les détails narrés par le conteur napolitain, et il donne au « maladvisé » serviteur le nom de Fortunin. Il ne nomme pas l' « espicier » dont le valet trop zélé fracasse la tête afin de chasser une mouche. Il serait superflu de rappeler la fable de La Fontaine, *l'Ours et l'Amateur des jardins;* disons seulement que cette fable figure parmi les apologues de Bidpay: *le Jardinier et l'Ours.* Voir le *Livre des lumières* de David Sahid, chap. 1, fable 25. Quant au proverbe : « Une bonne fuite vaut mieux qu'une mauvaise attente », il figure parmi les recueils de proverbes italiens que nous avons déjà cités.

Fable v. — C'est encore Morlini que Straparole a mis à contribution; voir la nouvelle XX, *De cerdone qui insidiantem latronem eum interfecturum interfecit,* laquelle a pour morale : « Souvent celui qui veut tromper est trompé ». Les deux récits se suivent d'ailleurs avec fidelité. Bebel a raconté un trait pareil dans ses *Facetiæ*; Schmidt a jugé que cette « fable » méritait de figurer parmi celles qu'il a traduites.

Fable vi. — Autre invasion de Straparole sur le domaine de Morlini, auquel il prend la nouvelle XXIX, *De matre qui desidiosum filium ut reperiret bonum diem misit.* Notre conteur s'approprie le récit peu intéressant du texte latin; il nous apprend de plus le nom de la veuve « fort femme de bien » et de son fils « le plus grand fainéant que jamais nature créa ».

Des historiettes analogues se retrouvent parmi les contes populaires de l'Allemagne et de la Normandie; celui-ci est, comme tant d'autres, d'origine orientale.

Fable vii. — Reproduction quelque peu délayée, selon l'usage de Straparole, de la nouvelle LXXIV de Morlini, *De famulo qui cum domino fecit capitula.*

Jannet signale parmi les origines de ce récit la « Farce nouvelle de Janinot » qui fait partie d'un recueil factice de

farces, dont le seul exemplaire connu est au Musée britannique [1], mais notre conteur n'a sans doute pas connu ces facéties imprimées à Lyon vers 1530 ; il y a quelque source plus ancienne qu'il s'agirait de découvrir.

Fable viii. — L'histoire du cousturier condamné à vingt escus d'amende a été substituée par Larivey au récit de Straparole qui avait fait usage de la nouvelle LIX de Morlini, *De rustico qui condito sacello rhetorem præsentavit.*

Fable ix. — Cette fable un peu risquée est un emprunt fait à Morlini, nouv. XXII, qui en conclut *magna esse secreta naturæ*, et qui donne l'anecdote comme un fait très réel. Des traits analogues se rencontrent dans l'ouvrage latin de Bauhin sur les hermaphrodites (Oppenheim, 1612) et dans celui de J. Duval (1620, réimprimé en 1881); mais tout ce qu'avancent ces vieux auteurs souvent fort crédules ne saurait être accepté sans méfiance.

Fable x. — C'est la nouvelle LXVIII de Morlini, *De jurista qui tenebat sententias in filzis.* Straparole, en nommant Loys Mota « comme je pense qu'avez autrefois ouy dire » le père du docteur ignare, semble indiquer l'anecdote comme ayant une base réelle. Ces railleries dirigées contre des magistrats stupides rappellent celles que s'est permises Rabelais.

Fable xi. — Ce récit est un de ceux qui durent faire rougir les dames qui l'entendirent ; nous ne trouvons cependant nul indice de désapprobation de leur part ; Straparole a pris l'historiette dans la nouvelle LIV de Morlini, en mettant un novice à la place d'un jeune débauché et en changeant quelques traits.

---

1. Une réimpression de ce recueil précieux forme les trois premiers volumes de l'*Ancien Théâtre françois,* publié avec des notes par M. Viollet-Le-Duc. Paris, 1854-1857, 10 vol. in-16.

Fable xii. — Cette fable n'est sans doute pas de l'invention de Straparole; elle se rattache à quelque tradition historique.

Fable XIII. — La dernière des « fables » de Straparole est encore un emprunt fait à Morlini, *novella LI, De prodigo qui, invento thesauro, avarus evenit.* Le conteur italien reproduit le texte latin avec quelque développement, et, selon son usage, il nomme l'individu et l'endroit ; le prodigue s'appelle Pierre, et il habite Padoue.





TABLE

DU QUATRIÈME VOLUME

DIXIESME NUICT

UNZIESME NUICT

DOUZIESME NUICT

Pages

TREIZIESME NUICT


L
M

Imprimé par D. Jouaust

POUR LA

PETITE BIBLIOTHÈQUE ARTISTIQUE

M DCCC LXXXII

CE

